This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1196

Sec. 20435 e 97/14

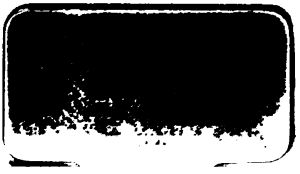

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Lyon — Typ de Éd Fleury.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revereere gloriam vetustam et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XXI.

TOME QUATORZIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain, 23.

MDCCCLX.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 2 Janvier 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau est ouvert à deux heures.

Sont élus :

Président,	M. de Laprairie.
Vice-Président,	M. Williot.
Secrétaire,	M. l'abbé Pécheur.
Vice-Secrétaire-Archiviste,	M. Decamp.
Trésorier,	M. Suin.

M. de Laprairie, président réélu, rend compte des travaux de la Société pendant l'année 1859 :

« Messieurs, il s'est formé, depuis quelques années, sous des dénominations diverses, un grand nombre de Sociétés qui s'occupent de science, d'histoire et de littérature, et le Gouvernement encourage ce mouvement de la province par des allocations en argent, par

des dons de livres et même par la promesse de prix qui seront décernés à celles qui auront produit les travaux les plus utiles et les plus importants. Ces prix, le Gouvernement ne veut les décerner que pour des publications vraiment remarquables, qui auront demandé de grandes recherches, fait faire un progrès aux sciences, ou découvert de nouveaux horizons dans l'histoire. Au contraire, les allocations sur les fonds de l'État sont libéralement accordées aux Sociétés qui travaillent et font imprimer leurs mémoires, sans que l'on se montre bien difficile sur la valeur de ce qui est produit.

» Ainsi, d'après le principe posé par M. le Ministre de l'instruction publique, les hommes qui se constituent en Société scientifique ou littéraire, qui se réunissent régulièrement, qui se font des lectures, qui ouvrent des discussions, mais qui, ne publiant rien, ne montrent pas que leur Société vit réellement, n'ont droit à aucun encouragement et leurs demandes restent sans réponse.

» Qui ne reconnaîtrait que la décision de M. le Ministre de l'instruction publique est parfaitement juste et raisonnable? En effet, quel intérêt porte-on à l'homme qui, ayant vécu de longues années, ne laisse aucune trace de son passage dans la vie? Quelle considération est-on disposé à accorder à une administration qui, ayant été longtemps à la tête d'une ville, n'a réalisé aucune amélioration, ni satisfait aucun nouveau besoin? Que nous font même ces peuples qui n'ont laissé ni monuments, ni histoire?

» Il y a quelques jours, je vous lisais une notice sur l'ancienne Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Soissons, qui s'était fondée en 1806 et qui était composée d'un certain nombre d'hommes distingués, animés du désir d'être utiles et de la prétention de faire revivre tout à la fois l'Académie française de Soissons, créée par lettres-patentes de Louis XIV, et l'ancienne Société

d'agriculture. Pourquoi mes notes furent-elles pour vous une espèce de révélation? C'est que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres n'eut pas de publications régulières; c'est qu'à l'exception d'une très-mince brochure qui se trouvait perdue dans la Bibliothèque de la ville, elle n'a pas laissé de mémoires. On voit bien, sur les procès-verbaux de ses séances, qu'elle a entendu des lectures qui étaient peut-être intéressantes; mais si les manuscrits lui ont été remis, ils ont tous disparu.

» Après avoir reconnu la convenance, la nécessité même pour une Société de faire des publications, on pourrait se demander de quelle espèce elles seront et si elles doivent être bornées aux travaux des membres de la Société La question est tranchée dans un sens opposé depuis longtemps et nous voyons qu'un titre de gloire de plusieurs Sociétés est d'avoir mis au jour d'anciens manuscrits qui, quoique intéressants, étaient ignorés ou ne pouvaient être consultés que par un très-petit nombre de savants. Nous-mêmes, Messieurs, sommes entrés dans cette voie en imprimant le *Rituel de Nivelon*. Puisque l'occasion s'en présente, je dois vous dire que j'ai reçu des éloges, au ministère de l'instruction publique, pour cette belle publication.

» Vous venez de montrer que vous vouliez persister dans la même ligne, en décidant que vous feriez imprimer un manuscrit de D. Lépaulard, religieux de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons; mais, par un motif d'économie prescrit par nos modestes ressources, vous avez voulu qu'il fût compris dans le Bulletin ordinaire de la Société. Quoique ce manuscrit, dont on connait deux copies, ait été analysé avec soin par les historiens de Soissons, vous avez pensé que sa lecture intégrale offrirait un grand intérêt, parce qu'il est la peinture vivante d'une époque fatale pour le Soissonnais. Un

auteur qui écrit trois cents ans après les évènements en parle fort à son aise ; mais le témoin oculaire, celui qui souffre de la persécution, qui voit la mort sans cesse suspendue sur sa tête, fait passer dans son récit une angoisse et une émotion qui entre dans le cœur du lecteur.

» On est en 1565 ; les protestants ont pris la ville, pillé les églises, ravagé les couvents et les abbayes ; les religieux se sont sauvés ou sont prisonniers ; les campagnes sont dévastées ; et c'est pendant que ces évènements se passent que D. Lépaulard, tombé entre les mains des huguenots, écrit son journal.

» Tout ce qu'il raconte porte d'autant plus le cachet de la vérité qu'il ne paraît pas avoir été un catholique exclusif. Dans ses discussions avec les protestants, il est pret à admettre qu'en se faisant des concessions réciproques on pourrait s'entendre. Je ne dirai pas que c'était de la tolérance, ce mot était sans doute employé au XVIe siècle ; mais certainement la chose n'existait pas. Aux époques de passions ou de convictions religieuses, on peut rencontrer des hommes d'une vertu supérieure, qui restent bienveillants envers leurs ennemis ; mais les masses ne sont pas, ne peuvent pas être tolérantes. Et les personnes qui liront le journal de D. Lépaulard reconnaîtront que ce n'était pas là le sentiment qui guidait les protestants en 1567.

» Quoique la décision prise par la Société d'insérer dans le Bulletin de 1859 le manuscrit de Lépaulard, ait nécessairement fait restreindre les travaux de ses membres, ce volume contient encore quelques articles intéressants.

» L'excursion annuelle de la Société, qui avait eu lieu dans le canton d'Oulchy, a été, pour M. l'abbé Pécheur, l'occasion d'un travail important et complet sur les villages et les églises de Grand-Rozoy et de Cramailles,

sur le château de Givray et l'ancienne abbaye du Val-Chrétien.

» Quelques mots seulement sont donnés à l'église d'Hartennes, que la Société avait déjà visitée en 1854. Grand-Rozoy demandait de plus longs détails. Sa paroisse fut une des quatre que Hugues de Château-Thierry donna à Saint-Jean-des Vignes lors de sa fondation. Cette abbaye, dont les restes font encore un des beaux ornements de notre pays, possédait ainsi un grand nombre de paroisses, où elle plaçait un de ses chanoines pour y remplir les fonctions de curé. C'était une organisation singulière dont il résultait cependant plus d'avantages que d'inconvénients. La possession de la cure amenait toujours des donations ou des acquisitions qui augmentaient son revenu. M. l'abbé Pécheur a puisé, dans le *Cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes*, des renseignements curieux sur la manière dont se rendait la justice au XIVe siècle, sur la forme des ventes et des transactions, et sur les procès. Tous ces usages d'époques éloignées nous étonnent parce que nous les jugeons, en remontant le cours des âges, avec des idées qui sont le résultat de tout ce qui a suivi. Si, pour apprécier les institutions du passé, nous étudiions sérieusement les temps qui ont précédé, nous reconnaîtrions, presque toujours, que ce qui nous paraît étrange aujourd'hui était une conséquence nécessaire de ce qui existait auparavant; c'était au contraire un effet qui avait suivi sa cause naturelle.

» Je reviens au rapport sur notre excursion de 1859. Cramailles a eu jadis son importance; ses seigneurs, dont M. le rapporteur nous a donné la liste, y avaient fait construire un magnifique château, honoré plusieurs fois de la présence de François Ier; à peine s'il reste quelques vestiges de cette habitation qui avait été conçue dans le style du château de Villers-Cotterêts.

Vous vous rappelez que, pour en conserver au moins le souvenir, la Société a décidé qu'elle ferait lithographier un ancien plan dont elle doit la communication à M. le maire de Cramailles.

» Plus heureux que Cramailles, Givray a son château encore debout. En entrant dans une véritable cour de ferme, vous avez été agréablement surpris de voir une charmante façade de la Renaissance ayant conservé, comme par miracle, son bel écusson aux trois fleurs de lys de France.

» Le rapport de notre secrétaire se termine par quelques mots sur l'ancienne abbaye de Val-Chrétien. Après le château, voici à son tour l'abbaye convertie en ferme. L'église, dont il reste quelques parties, porte tous les caractères du beau style de la première moitié du XIIIe siècle. Quand, en 1847, nous avons commencé nos excursions archéologiques, nous pensions que nous aurions bientôt épuisé le champ de nos recherches et de nos découvertes. Et vous voyez comme nous nous trompions puisque, dans celle de cette année, qui est la seizième, comme dans toutes les autres, nous avons eu à admirer des sites et des monuments remarquables.

» Presque toutes les Sociétés projettent un recueil des inscriptions existant encore dans leur circonscription ; le Gouvernement lui-même a pris diverses décisions analogues. En attendant la réalisation bien difficile de ces projets, M. Decamp relève toutes les inscriptions qu'il rencontre lorsqu'il visite nos églises. Cette année, il nous a donné celles de l'église de Beugneux, en ayant le soin de les faire précéder d'une description de ce joli petit édifice moitié roman, moitié ogival.

» Notre Société, qui ne veut pas renoncer à son premier titre de Société archéologique, a décidé qu'elle inscrirait dans son Bulletin :

» Une notice de M. Pilloy, sur l'église de Montron.

Grâce au zèle de notre collègue, il restera au moins une description de cet intéressant monument qui paraît dévoué à une ruine imminente. Aucune réparation n'y a été faite depuis la révolution, les habitants de Montron ayant abandonné, pour fréquenter les paroisses voisines, leur propre église qui demandait des réparations disproportionnées avec leur zèle ou leurs ressources.

» La Société a encore reçu une notice de M. Souliac sur Nogent-l'Artaud et son église, monument d'une certaine importance. Il n'était pas possible de s'occuper de l'église de Nogent sans parler de la statue d'Artaud et des pratiques bizarres auxquelles elle donnait lieu autrefois; et M. Souliac n'a pas failli à son rôle d'historien.

» Nous venons de voir une église (celle de Montron) qui va bientôt disparaître. M. Prioux nous a apporté un document important sur une église dont il ne reste plus rien : c'est le procès-verbal de la consécration de Notre-Dame de Braine, le 23 septembre 1663, par Monseigneur Charles de Bourlon, évêque de Soissons. Puisque le monument nous manque, fournissons au moins aux générations qui nous suivront la preuve qu'il a existé et que le culte y a été célébré pendant un grand nombre d'années.

» Un de nos précédents volumes contient la biographie de Matthieu Herbelin que son auteur, M. Prioux, a complétée dans celui-ci par l'addition de quelques notes et par un passage tiré des manuscrits de ce chroniqueur, passage qui vient confirmer tout ce que D. Lépaulard a raconté sur les malheurs et les dévastations que le Soissonnais eut à souffrir pendant la funeste année 1567.

» M. Suin, qui est l'Alexis Monteil de notre Société continue ses recherches sur les Soissonnais des diffé-

rents états ; il nous a donné, pour le volume de 1859, des renseignements curieux sur les censes et les cultivateurs de nos environs à la fin du XVIe siècle, et sur les divers métiers qui, à la même époque, étaient exercés à Soissons. Dans ces communications, une observation nous a frappés : c'est que plusieurs industries importantes, qui existaient alors dans notre ville, ont complètement disparues. Dans une étude sur les fortifications de Soissons, que j'ai publiée il y a quelques années, j'avais eu l'occasion de remarquer qu'à mesure que son enceinte s'agrandissait, son importance politique diminuait ; les faits constatés par M. Suin viennent montrer qu'il en a été de même au point de vue commercial.

» La Société doit à l'obligeance de M. Matton, membre correspondant, une communication qui se rapporte encore à l'histoire de Soissons ; c'est la liste complète des Intendants, depuis 1637 jusqu'au moment de la révolution. Nos différents historiens n'en avaient cité, comme par hasard, qu'un très-petit nombre. C'était une lacune que M. l'Archiviste de l'Aisne nous a donné le moyen de combler.

» Vous avez voulu, Messieurs, que je fisse une réponse aux observations que M. Leroux, ancien garde du génie et auteur d'une *Histoire de Soissons*, avait publiées sur la notice que j'ai consacrée aux fortifications de Soissons. J'ai dû me rendre à votre désir, bien que M. Leroux, n'ayant que répété ce qu'il avait dit dans son ouvrage, je n'eusse guère qu'à faire comme lui et à me répéter moi même.

» Il est résulté pour vous, de cette discussion, que le tracé que j'ai donné des diverses enceintes de Soissons paraissait conforme aux faits et aux données historiques.

» Vous m'aviez encore chargé de vous rendre compte

de la monographie de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, par M. Prioux, et j'ai à vous remercier de m'avoir fourni l'occasion de faire l'éloge de ce bel ouvrage.

» Enfin, M. Médéric Lecomte, membre correspondant, nous ayant fait hommage de la copie d'un ancien manuscrit contenant l'histoire de l'abbaye de Saint-Eloy-Fontaine, j'ai dû vous en présenter une analyse à laquelle j'ai ajouté quelques notes prises dans le *Gallia Christiana*.

» Pour ne rien omettre de ce qui compose notre dernier volume, j'ajoute qu'il contient : la copie ou l'analyse de chartes, de titres et de contrats, produits par MM. Laurendeau, Pécheur et Lecomte, et quelques notes de M. l'abbé Poquet, sur des peintures murales ; de M. Flobert, sur des découvertes d'objets romains au Grand-Rozoy ; et de MM. Watelet et Leroux, sur des tombes de différentes époques.

» Messieurs, depuis que notre Société existe, elle n'a cessé de s'occuper de la création d'un Musée à Soissons. Jusques vers le milieu de cette année, nous avions bien organisé quelque chose, mais ce n'était qu'un commencement. L'administration municipale, en se décidant à faire, d'après notre conseil, l'acquisition de la collection de M. le Féron d'Eterpigny, a réalisé complètement notre vœu, et les bonnes dispositions qu'elle montre pour le nouvel établissement donnent la certitude qu'au moyen d'une faible allocation et grâce surtout aux dons qui arriveront de tous côtés, notre Musée acquierra de jour en jour une plus grande importance. Et, comme il n'est pas destiné à être seulement une collection d'antiquités, on recevra les objets de tout genre qui seront offerts, même ceux qui n'ont pas beaucoup de valeur, mais qui pourront en acquérir en faisant partie, plus tard, de collections d'objets analogues

» Nous avons tout lieu d'espérer qu'à l'avenir, chacun de nos procès-verbaux contiendra une liste de dons faits à notre Musée. »

CORRESPONDANCE.

1° Circulaire de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, adressée à M. le Président, par laquelle il lui mande qu'il lui transmet un modèle d'articles concernant le *Répertoire archéologique de la France* (arrondissement de Lorient).

2° Circulaire du 10 décembre 1859, par laquelle M le Recteur de l'Académie de Douai réclame le volume des publications de la Société, de l'année dernière. Il est décidé qu'on lui transmettra le volume de 1857 et bientôt celui de 1859 dont l'impression est seulement commencée.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Betbeder offre à la Société, de la part de M. Vieillard, une collection de minéraux, et M. Perin une nombreuse collection de médailles. Ces dons, qui doivent figurer au Musée, sont acceptés par elle avec reconnaissance. A son tour, M. de Laprairie lit une note concernant deux médailles romaines trouvées dans les fondations d'une maison située à Courmelles et dont il a fait l'acquisition. L'une, en argent, porte l'inscription : *Imp. César. Traj. Aug. Germanicus* (tête laurée); et au revers : *Tr. P. Cos. III. PP.* (femme assise). L'autre, en cuivre, est au nom de : *Marcia Otacil. Severa. Aug.;* et au revers ces mots : *Pudicitia Aug.* (femme assise). « Ces médailles, dit M. de Laprairie, n'ont pas sans doute un grand mérite pour les numismates, mais elles ont du prix pour nous en ce qu'elles constatent un établissement romain à Courmelles. »

M. Watelet lit un article extrait d'une notice sur la collection dont se compose le Musée de Troyes, concernant une mesure de capacité en cuivre, du XIVe siècle, portant les armes de la branche de Bourbon-Soissons, avec une inscription qui a défié jusqu'ici la sagacité des antiquaires les plus habiles. A cette occasion, M. l'abbé Pécheur rappelle que M. Quinquet, maire d'Oulchy-le-Château, possède plusieurs mesures de ce genre, mais plus modernes, qui doivent être celles de cette localité, laquelle, avant la révolution, avait encore sa mesure particulière, et il pense qu'il serait peut-être bon d'en solliciter le don pour le Musée soissonnais.

M. l'abbé Lambert et M. Watelet présentent à la Société une des deux cents haches en silex trouvées près de Saint-Acheul (Amiens), dans le *Diluvium*. Ces haches grossières, évidemment faites de la main de l'homme, prouvent son existence à cette époque reculée. Une discussion aussi sérieuse qu'intéressante s'engage à ce sujet entre M. Lambert, M. Watelet et plusieurs membres de la Société. Sur l'observation de M. Watelet et de M. Choron, la compagnie, sous les yeux de laquelle on fait passer plusieurs haches celtiques trouvées à Cuise-Lamotte et qui font partie du Musée, tout en admettant ce fait qui paraît incontestable, est d'avis d'attendre, pour émettre une opinion sur cette curieuse découverte, de nouveaux faits et de nouvelles études de la part des savants. Toutefois, l'intérêt qu'elle prend à tous l s travaux sérieux l'engage à admettre préalablement, dans son Bulletin, des notes de M. Lambert qui ne peuvent que contribuer à éclaircir cette intéressante question, quoique ces notes aient déjà été publiées. (1)

(1) *Journal de l'Aisne* du 29 août 1859 et procès-verbal du Comité archéologique de Noyon, du 6 décembre 1859.

NOTE GÉOLOGIQUE SUR LE DILUVIUM.

« Mardi dernier, M. Lyell, le célèbre géologue anglais, se trouvait dans notre ville. Son but était de visiter la collection de l'institution Saint-Charles de Chauny, si riche en ossements fossiles des terrains diluviens.

» Il fut heureux de rencontrer dans ce musée la plupart des espèces de mammifères qui ont vécu à l'époque du *Diluvium* ; ce qui l'intéressa surtout, ce furent les dents de deux espèces d'Eléphants, *E. primigenius* et *antiquus*.

» Tout le monde sait que l'*Elephas primigenius* est le *Mammouth* de Sibérie, espèce que Pallas, parcourant cette contrée, rencontra dans un bloc de glace, parfaitement conservée avec ses chairs et sa toison. L'*Elephas antiquus* habitait des contrées plus méridionales ; de sorte que notre pays semblerait être la limite où ces animaux se trouvèrent réunis. Peut-être l'*Elephas primigenius* fut-il amené dans nos contrées par les débordements et les inondations locales qui, le forçant d'abandonner ses retraites naturelles, lui firent choisir son habitation dans notre région. C'est ce que semblerait prouver la grande abondance de ses ossements fossiles que nous retrouvons dans le diluvium de Viry-Noureuil. Là, il se trouve associé avec les ossements de deux espèces de Rhinocéros, de Cheval, Bœuf, *Cervus megaceros*, Renne, Ours, peut être Hippopotame, et probablement une espèce du genre *Felis* voisine du Tigre, etc., etc. Quant à l'*Elephas antiquus*, il paraît plus ancien et surtout beaucoup plus rare ; car jusqu'ici nous n'avons encore pu rencontrer à Viry-Noureuil que deux dents ; l'une est déposée à la collection de l'Ecole normale supérieure de Paris, l'autre dans le Musée de Saint-Charles.

» La différence de cette espèce avec l'*Elephas primigenius* est très caractéristique. Les lamelles qui composent par leur réunion toute la dent de l'*Elephas primigenius* sont au nombre de 20-23 sur 0m 24 de surface triturante en longueur; dans l'*Elephas antiquus*, elles ne sont qu'au nombre de 14-15 sur 0m 24 de surface triturante en longueur. Elles sont beaucoup plus épaisses, plus espacées et placées dans un sens diagonalement incliné, tandis que dans l'autre espèce elles sont perpendiculaires. Une troisième dent de l'*Elephas antiquus*, la plus belle et la plus précieuse, eu égard à sa conservation parfaite, a été trouvée à Crizolles ; on peut la voir chez M. Béguerry, de Noyon. Ce serait donc trois dents seulement de cette espèce trouvées jusqu'ici dans nos terrains.

» L'*Elephas antiquus* se rencontre plus communément dans le midi, et la rareté de cette espèce dans notre *Diluvium* semblerait indiquer qu'il a pu s'y égarer, et peut-être aussi vivre en société avec l'*Elephas primigenius*. Cette découverte a une immense portée pour l'explication du phénomène qui a formé le diluvium ou gravier de nos contrées. Je ne puis résister au désir de faire part d'une autre non moins importante.

» Depuis quelques années, M. Boucher de Perthes avait découvert, dans le diluvium d'Abbeville et Amiens, une multitude incroyable de haches en silex façonnées de main d'homme et trouvées dans les terrains contemporains de l'*Elephas primigenius*. Les géologues français, toujours très-prudents quand il s'agit de faits nouveaux, sans en nier l'authenticité, préférèrent sagement attendre que de nouvelles observations vinssent confirmer cette découverte. MM. Prestwich et Lyell, émus par ce fait qui s'était aussi présenté en Angleterre dans les mêmes circonstances, examinèrent les tranchées d'Abbeville et d'Amiens, et furent assez heu-

reux pour rencontrer eux-mêmes de ces haches dans les conditions annoncées par M. Boucher de Perthes. Nous avons vu une hache trouvée par M. Lyell; elle n'offre rien de semblable aux haches celtiques si communes dans les alluvions modernes; le silex, qui semble provenir de la craie, est grossièrement taillé, les arêtes du tranchant semblent un peu émoussées; cela est dû probablement à l'entraînement du courant dans lequel elle a été déposée. Tout paraît indiquer qu'elle remonte à cette époque où les hommes, ignorant l'usage du fer, durent fabriquer eux-mêmes avec les silex, des instruments de défense et d'utilité journalière. Ces coupes de terrain présentent le même aspect que le diluvium de Viry-Noureuil, et, bien que nous n'ayons encore jusqu'ici rien trouvé de semblable, tout nous porte à croire qu'un jour ou l'autre nous serons assez heureux pour en rencontrer. Quelle conclusion tirer de ce fait? — Elle est toute naturelle: c'est que l'homme était contemporain de l'*Elephas primigenius* dont l'espèce a complètement disparu. Il est vrai que jusqu'ici aucuns ossements humains n'ont été trouvés dans le diluvium proprement dit; mais si les objets de l'industrie de l'homme s'y rencontrent, il n'y a pas de raison pour qu'un jour ou l'autre, l'on ne trouve ses restes; alors la grande question serait résolue.

» Nous visitâmes ensuite avec M. Lyell les coupes de Viry-Noureuil, et nous fûmes assez heureux pour découvrir, dans les deux couches, le *Diluvium gris* et le *Loess*, des espèces de coquilles fluviatiles et terrestres qui ont assurément vécu à l'époque de la formation de ce terrain. Ces coquilles appartiennent aux genres *Succinea, Cyclas, Ancylus, Helix*, etc., et cela nous amène nécessairement à une autre conséquence extrêmement importante et toute naturelle, c'est que ces terrains n'ont pas été formés, comme on le pense vulgai-

rement, par l'envahissement de la mer, car alors on rencontrerait des coquilles marines ; au contraire, nous trouvons des coquilles fluviatiles et terrestres, dont les genres vivent encore, mais dont les espèces pour la plupart sont différentes de celles qui existent parmi nous. Ainsi, ces grands dépôts diluviens auraient donc été formés par les débordements de rivières plus considérables assurément que celles qui existent maintenant, et par des inondations qui ont duré pendant une période de temps plus ou moins longue. Et ces eaux abondantes, corrodant les terrains qui les environnaient, auraient formé de leurs débris les couches de gravier et de Loess qui indiquent leur existence et ont submergé les animaux qui vivaient alors dans ces contrées.

» Ce n'est qu'ainsi que l'on peut expliquer la présence simultanée des restes nombreux d'Eléphants, Rhinocéros, etc., que nous trouvons avec des espèces de coquilles fluviatiles et terrestres. »

NOTE SUR LE DILUVIUM DE SEMPIGNY.

« Jusqu'ici, l'étude du terrain quaternaire avait été négligée, et cependant le *Diluvium*, dont l'étude est si facile, aurait dû fixer davantage notre attention ; car c'est la couche qui a été formée la dernière dans l'ordre des révolutions que notre globe a subies. Mais il arrive trop souvent que les découvertes et les explorations lointaines ont seules de l'attrait pour nous, et nous sommes disposés à dédaigner, ou tout au moins à négliger ce qui se trouve à notre portée. Il fallait la découverte, si curieuse et si controversée, de haches en silex que M. Boucher de Perthes a faite dans le *Diluvium* d'Abbeville et de Saint-Acheul, pour éveiller la curiosité et prouver qu'il pouvait y avoir utilité plaisir et intérêt dans l'étude de ce terrain.

» Différent des formations précédentes dont la structure stratigraphique et l'horizontalité des couches est parfaite, le terrain diluvien semble n'offrir aucune stratification apparente et régulière. Sans doute, il est facile de voir qu'il s'est déposé dans les eaux, mais c'est sous forme de galets, de graviers, de sable et quelquefois même de blocs énormes, de roches agglomérées confusément. A la base, c'est une couche de graviers à gros éléments ; à mesure que l'on s'élève, les éléments deviennent plus fins et les différentes couches de graviers sont séparées par des amas lenticulaires de sables plus ou moins quartzeux, semblables aux petits monticules que forment les alluvions de nos rivières.

» Les graviers et les sables qui composent ce terrain appartiennent aux roches qui constituent les collines environnantes. Ainsi, près de Sempigny, une carrière a été ouverte dans le diluvium, dont l'épaisseur est de près de quatre mètres. Ce sont des débris de roches calcaires ou siliceuses avec coquilles arrachées aux sables marins supérieurs du Soissonnais et aux calcaires grossiers nummulitiques, des débris d'argiles endurcies avec coquilles brisées ou entières, des argiles à lignites, *Ostræa Bellovacina*, *Cyrena cuneiformis*, etc., caractéristiques du terrain d'argile plastique.

» Ces preuves sont plus que suffisantes pour faire reconnaître l'origine de ces dépôts ; mais, quel fut le mode de formation du *Diluvium?* Assurément les eaux marines n'y ont pas contribué, car on rencontrerait des espèces de coquilles pareilles à celles qui vivent dans la mer (1). Rien de semblable n'a été jusqu'ici observé dans nos contrées.

(1) J'ai bien trouvé dans le Loess de la vallée de Soissons une seule fois un *Cardium edule* et un *Buccinum undatum*, espèces marines, mais est-il bien certain que ces coquilles appartiennent à cette couche, et n'ont elles pas été introduites plus tard, et le Loess

» A Sempigny, au contraire, j'ai trouvé une multitude de coquilles fluviatiles et terrestres, toutes identiques et analogues aux espèces actuellement vivantes : ce fait seul de la contemporanéité de ces fossiles avec les éléments qui composent ce terrain, prouve que cette couche est de formation très-récente, car il est admis en géologie que plus l'on remonte la série des terrains sédimentaires, plus aussi les fossiles que l'on rencontre se rapprochent des espèces actuellement vivantes ; or, d'après ce principe qui repose sur des faits, le *Diluvium* et le *Loess* sont évidemment les derniers dépôts qui se sont effectués à la surface du globe pendant les périodes géologiques.

» Toutes ces coquilles fluviatiles et terrestres sont disséminées dans le dépôt diluvien à des hauteurs différentes, mais c'est surtout dans une petite couche sableuse, un peu noirâtre et lignitifère de quelques centimètres d'épaisseur, intercalée vers le milieu de la roche, que ma récolte fut plus abondante, et parmi les espèces que j'y trouvai, les suivantes dominaient : *Cyclas rivalis*, DRAP. *Paludina tentaculata*. FLEM. *Succinea oblonga*, DRAP. etc. Assez souvent, dans cette gravière, l'on rencontre des ossements de mammifères des genres *Elephas*, *Bos*, *Equus*, etc., ainsi que me l'ont attesté nos honorables collègues M. Peigné-Delacourt qui a eu la bonté de m'accompagner dans mon excursion à Sempigny, et M. Béguery qui a recueilli un grand nombre de ces ossements. Or, évidemment, le dépôt s'est formé dans les eaux douces, puisque l'on n'y trouve que des fossiles terrestres ou fluviatiles.

» Poursuivons, car je vois dans ce fait l'indication de

est-il bien contemporain et de la même forme que le diluvium qu'il recouvre ? Je crois qu'il serait imprudent et prématuré de se prononcer en ce moment.

l'origine et du mode de formation du *Diluvium*. Qu'il me soit permis de parler de mes nombreuses recherches et de hasarder quelques idées hypothétiques.

» J'ai parcouru beaucoup de vallées et examiné le *Diluvium* en bien des endroits ; non-seulement j'ai visité toutes les vallées diluviennes au nord du bassin de Paris, j'ai pu comparer avec elles le *Diluvium* de la Loire, de la Nièvre et de la Saône ; voici quel fut le résultat de mes observations : les vallées de nos contrées sont pour moi des vallées de dénudation : les eaux tombant sur les couches calcaires poreuses, exercèrent une action dissolvante et délayante ; la couche calcaire une fois creusée et enlevée, l'eau a dû agir avec plus de puissance encore sur les couches sous-jacentes composées de sables meubles.

» Tous les détritus furent emportés à une distance plus ou moins grande de l'endroit d'où ils avaient été arrachés. Le fond de la vallée formé, des débordements ont pu s'opérer dans le courant ; l'eau, sans aucun doute, a corrodé les bords et élargi le lit du fleuve, absolument comme cela se passe dans les débordements de nos rivières.

» Ainsi s'explique la présence de débris des roches environnantes, avec d'autres fragments de roches provenant de contrées plus éloignées. Pendant la période cataclysmienne, un courant très-rapide, dû peut-être à des inondations universelles ou locales, a creusé et formé ces vallées de dénudation et d'érosion, entraînant au loin les débris des couches qu'il détruisait, et pendant la période de tranquillité plus ou moins continue, un fleuve majestueux remplissait toute la vallée et déposait, sous forme d'alluvion, un gravier fin et de petits fragments de roches arrachés aux couches environnantes. Nul doute que le fleuve, dans ses débordements, n'ait englouti et entraîné les mammifères qui habitaient les

forêts situées sur ses bords, et les mollusques qui existaient à cette époque.

» La parfaite conservation de ces coquilles, leur ténuité extrême, leur ensevelissement au milieu de silex et de cailloux roulés, suffit pour prouver que le dépôt s'est effectué lentement et tranquillement ; car s'il n'en avait pas été ainsi, toutes ces coquilles si frêles eussent été brisées facilement, puisque le moindre contact suffit pour les réduire en poussière.

» Ces grands courants, dans la suite, diminuèrent d'intensité et finirent par ne laisser, dans les siècles postérieurs, que la trace de leur cours que continuent encore nos rivières et nos fleuves actuels

» Je ne livre ces idées que comme pures hypothèses et d'une manière générale, pour servir à l'explication de la formation du *Diluvium*. J'espère qu'il me sera donné un jour de les développer, et j'ajouterai alors une multitude de faits à l'appui de cette opinion.

» J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile, à l'occasion de la liste des fossiles fluviatiles et terrestres que j'ai trouvés à Sempigny, d'appeler l'attention de la Société sur une question si intéressante, débattue avec tant d'ardeur au sein de la Société géologique de France et au sein de l'Académie des sciences.

LISTE DES FOSSILES.

Cyclas nucleus ; *Stud.*
— rivalis ; *Drap.*
— comea ; *Drap.*
Pisidium cinereum ; *Ald.*
Succinea oblonga ; *Drap.*
— Pfeifferi ; *Drap.*
— longiscata ; *Mer.*

Paludina tentaculata (impura ; *Flem.*
— ventricosa ; *Dup.*
Limnea glutinosa ; *Lamk.*
— vulgaris ; *Pfeiffer.*
Valvata minuta ; *Drap.*
Planorbis contortus ; *Mull.*
Hydrobia bulimoidea ; *Dup.*
Ancylus deperditus ; *Ziegl.*
— striatus ; *Quoy* et *Gaim*
— fluviatilis ; *Mull.*
Helix plebeia ; *Drap.*
— pygmea ; *Drap.*
— pulchella ; *Drap.*

M. Watelet demande à la Société de déterminer un objet en os trouvé près d'Isbergue (Pas-de-Calais) à vingt mètres de la petite rivière de Lacques et à trois mètres de profondeur, dans un terrain d'alluvion, avec des coquilles fluviatiles. On est généralement d'avis que ce morceau antique peut être soit un instrument de pêche, soit une sorte de javelot ou un bout de lance.

M. Suin remet à la Société : 1° une nomenclature de titres concernant le prieuré de Donchery (élection de Rethel), dépendant de Saint-Médard de Soissons, dont les uns sont déjà imprimés et les autres se trouvent au cartulaire de cette abbaye ; 2° le titre suivant, concernant les avocats de Soissons :

« Les avocats de Soissons soussignés, certifions à tous qu'il appartiendra que ceux d'entre nous qui sont ou ont été pourvus d'office en la maîtrise des eaux et forêts de la même ville, ont toujours joui de leur qualité d'avocat aux autres sièges, de tous droits, rang, séance dans l'ordre, et qu'ils ont rempli, concurremment avec nous, suivant l'ordre du tableau, les fonctions de juges en l'absence ou pour le départ des juges ordinaires. A

Soissons, ce vingt-quatre novembre mil sept cent soixante-douze.

» Signé : CHARPENTIER, CHAPRON, CARRIER, QUINQUET, BOLANGE, FOURNIER, BRETON, LIOT, GREVIN-DELANEUVILLE. »

M. Prioux, membre titulaire à Paris, envoie à la Société l'extrait des *Couronnes académiques de Delandine* qui concerne l'Académie de Soissons et la Société d'agriculture de la même ville, travail qu'il espère compléter bientôt. La compagnie ayant témoigné le regret de n'avoir que de vagues renseignements sur la Société d'agriculture, M. Choron se charge de faire des recherches sur l'organisation et les travaux de cette Société qui devront nécessairement intéresser un pays éminemment agricole.

La séance a été terminée par la reddition des comptes de M. Suin, trésorier, pour l'année 1859, et a été levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Février 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France*, par M. Léon Rénier, lu dans la séance publique annuelle du 2 décembre 1859.

2° *Archives de l'Art français*, neuvième année, 5e et 6e livraisons, du 15 novembre 1859.

3° *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1858, 1859.

4° L'*Architecture du Moyen-Age, jugée par les Écrivains du dernier siècle*, par M. l'abbé Jules Corblet.

5° *Revue archéologique*, première année, 1er janvier 1860.

6° *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome II. Décembre 1859.

CORRESPONDANCE.

1° Lettre, en date du 22 janvier 1860, par laquelle M. Ribeyre, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

2° Lettre par laquelle M. de Boyer de Sainte-Suzanne, président de l'Exposition archéologique qui doit avoir lieu à Amiens dans le cours de l'année 1860, réclame de la Société un concours qu'elle s'empresse de lui accorder, soit pour l'envoi des objets qui lui paraîtront mériter un véritable intérêt, soit en fournissant les renseignements désirables sur ceux qui existent en dehors de son musée.

3° Lettre par laquelle M. le Président de la Société d'horticulture de Picardie envoie à la Société le programme de l'Exposition générale d'horticulture qui doit également avoir lieu à Amiens en 1860.

4° Invitation, adressée à la Société, d'envoyer quelques-uns de ses membres au Congrès des délégués des Sociétés savantes qui doit se tenir à Paris le lundi de Pâques 1860.

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS.

M. le Président rappelle à la Compagnie un article inséré dans la *Revue de l'Art chrétien*, de M. Jules Corblet, où cet archéologue approuve et conseille, d'après l'avis de M. Demiselle, curé-doyen de La Capelle, la vente, par la fabrique de La Flamangrie, de deux autels du XVe siècle, provenant de l'église du monastère de Liessies, près d'Avesnes, que cet établissement, faute de fonds, se trouve dans l'impossibilité de restaurer.

La Société académique de Laon n'a pas eu plutôt connaissance de l'article de M. l'abbé Corblet qu'elle s'est empressée d'insérer à son tour, dans le *Journal de l'Aisne*, une véritable protestation contre cette manière de sauver les œuvres d'art, soit au point de vue légal, soit au point de vue conservateur, soit enfin au point de vue archéologique. La Société historique de Soissons n'a pu qu'appuyer une protestation aussi bien motivée. Elle a été d'avis, en principe, que les établissements publics, les églises, doivent conserver les objets d'art qu'ils possèdent, lorsque ceux-ci se trouvent dans des conditions où ils ne peuvent pas réellement se détériorer et périr. Elle croit que tout déplacement pour certains de ces objets, de quelque précaution qu'on les entoure, n'est jamais sans danger pour leur intégrité. Elle ne verrait pas cependant de grands inconvénients, au point de vue de l'art, à enlever d'une église, par exemple, un objet ou un monument qui n'aurait pas été fait pour elle et qui serait d'un style différent de sa construction, pour le placer dans une autre église avec le style de laquelle ils seraient plus en rapport.

M. de Laprairie, après avoir lu dans la *Revue archéologique* un travail de M. Viollet-le-Duc sur les fouilles opérées à Champlieu par les ordres de l'Empereur, fait à ce travail la réponse suivante dont la Société adopte les conclusions :

« Dans un article publié récemment dans la *Revue archéologique*, M. Viollet-le-Duc rend compte des fouilles qui viennent d'être faites aux ruines de Champlieu, et, disons-le de suite, ces fouilles sont venues en confirmer à ses yeux l'origine mérovingienne.

» D'un autre côté, M. Peigné-Delacour, qui a publié également de nouvelles observations sur le théâtre de

Champlieu, persiste à le considérer comme l'ouvrage des Romains.

» Malgré l'autorité qui s'attache aux noms de MM. de Saulcy et Viollet-le-Duc, je ne puis adopter leur opinion, et comme M. Peigné-Delacour, je reste convaincu que le monument est romain.

» On sait que les premiers travaux de déblaiements exécutés à Champlieu en 1852 avaient fait découvrir la précinction extérieure d'un théâtre. Les archéologues de Paris ont cru reconnaître dans ces ruines les restes d'un monument mérovingien; ils y ont même vu l'un des *Cirques* que Chilpéric fit construire à Paris et à Soissons (ou dans le Soissonnais).

» La difficulté qui se présentait pour croire que Chilpéric ou tout autre roi de sa race eût élevé un théâtre dans une plaine entourée de forêts et n'ayant jamais pu être couverte des populations nombreuses auxquelles le roi franc voulait donner des spectacles, et de plus les exemples nombreux que nous avions dans notre pays de constructions romaines semblables à celles de Champlieu, nous firent penser que ces vieux murs étaient tout simplement les restes d'un théâtre romain qu'avaient élevés des soldats campés dans le voisinage.

» Les résultats des dernières fouilles, dans ce qu'ils ont de positif, sont venus confirmer nos prévisions. En effet, on a découvert le *pulpitum*, l'orchestre et trois rangées de gradins d'un théâtre antique.

» Ces découvertes semblaient couper court à toute discussion. Cependant, nos adversaires persistent dans leur première opinion, et pour la défendre ils sont obligés de s'appuyer sur des circonstances particulières, sur des faits que nous pourrions appeler de détails.

» Voici ce que l'on dit : « les restes de l'orchestre, » les trois rangées de gradins encore en place, la scène » et la base du *pulpitum*, bien que très-grossiers comme

» constructions, sont évidemment romains; mais ils se » trouvent au-dessous d'un remblai de niveau, à partir » duquel commence un talus formé de cran, dont la » pente, beaucoup moins rapide que celle donnée par » les restes de la gradation romaine, est épaulée exté- » rieurement par un mur demi-circulaire..... »

» On reproduit ensuite ce qui a déjà été dit de ce mur qui, à cause de ses contreforts, de la forme de ses moëllons et de quelques tailles en arêtes de poissons dont il est orné, ne peut être que mérovingien. « Mais » ce qui prouve encore que ce talus fait avec du cran » est postérieur à la construction romaine, c'est qu'il » existe une branche d'égout qui recueillait les eaux » pluviales tombant sur l'aire de l'orchestre; or, cette » branche d'égout est brusquement interrompue par le » remblai du cran. » La preuve, ajoute-t-on, que le remblai de l'orchestre a été fait postérieurement à la domination romaine, c'est que ce remblai contenait des débris de vases et de statues en bronze et des médailles d'empereurs depuis Auguste jusqu'à Honorius, c'est-à-dire allant jusqu'au premier tiers du ve siècle.

» Après la découverte du *pulpitum* et des gradins, on était forcé de reconnaître qu'un théâtre romain avait existé à Champlieu ; pour expliquer sa disparition et sa reconstruction par les Mérovingiens, on a écrit les lignes qui suivent : « Cet édifice dont on ne peut faire remon- » ter la construction au-delà du IIIe siècle, dut être dé- » truit dans le ve, saccagé au moment des invasions, et » longtemps abandonné ; la partie inférieure fut préser- » vée par les débris des parties supérieures. Or, si sous » les rois mérovingiens on eut l'idée d'utiliser ce » théâtre, le premier soin fut de le déblayer ; alors une » scène devenant inutile et le rétablissement des gradins » étant un travail trop important, on renonça à dé- » blayer l'orchestre ; on le combla même, puis on fit

» un simple talus avec du cran et enfin un mur pour le » soutenir. »

» Nous prenons toutes les données de la question telles qu'on nous les présente; mais nous n'en tirons pas les mêmes conséquences, et à la science de nos adversaires nous opposons la connaissance particulière que nous avons des constructions antiques de notre pays.

» Pour nous, et c'est là le point principal, les murs que l'on déclare être nécessairement mérovingiens, sont, comme ceux du *pulpitum*, des derniers siècles de la domination romaine dans la Gaule. Nous en retrouvons de semblables de tous côtés dans les environs de Soissons. Ils ne sont pas *barbares*, mais seulement d'une construction négligée ainsi que nous l'avons dit, ce qui est différent. Et s'il était prouvé qu'un certain nombre d'années séparent leur construction de celle du *pulpitum*, nous ne verrions pas pourquoi il faudrait aller jusqu'aux temps des Mérovingiens pour rencontrer les hommes qui les ont élevés.

» Admettant, comme on le prétend, qu'il existe une différence assez sensible entre les murs du pulpitum et toutes les autres murailles, nous ne voyons aucun obstacle à ce que les soldats du IVe siècle aient achevé ce que ceux du IIIe avaient commencé, et l'aient achevé sur un plan plus restreint et comme à la hâte. Par là, on expliquerait mieux que par les Mérovingiens l'existence d'abord, puis la brusque interruption de la branche d'égout. On expliquerait aussi l'absence complète, sur d'autres points de murs semblables à ceux du pulpitum. Puisque l'on croyait à l'existence d'un théâtre romain sur lequel un théâtre mérovingien était venu se superposer, on devait expliquer comment les murs du premier monument avaient complètement disparus à partir du *pulpitum*. Il faudrait donc supposer que les Francs se

seraient donnés la peine d'en arracher toutes les fondations? Ce qui est inadmissible.

» Soit que nous adoptions l'opinion qui veut qu'un certain nombre d'années séparent les diverses constructions du théâtre de Champlieu, soit que nous regardions toutes les constructions comme appartenant à peu près à la même époque, nous ne voyons pas de difficultés pour expliquer l'interruption des gradins remplacés après trois rangées par un plan incliné. Les théâtres romains n'ont pas toujours été garnis de degrés; souvent la *cavea* ne présentait qu'un plan incliné où les spectateurs se tenaient debout quand on n'y plaçait pas des bancs de bois. Cela ne doit pas beaucoup nous étonner, car il n'y a pas longtemps qu'il en était encore ainsi dans les parterres de nos théâtres. Et comme chez les Romains les places d'honneur étaient au bas de l'hémicycle, ne peut-on pas supposer avec assez de vraisemblance que les trois rangées de gradins étaient avec l'orchestre destinées aux officiers du camp, tandis que les soldats allaient occuper le plan incliné.

» Quoique les constructions attribuées aux Mérovingiens soient complètement indépendantes de celles qu'on reconnaît comme romaines, M. Viollet-le-Duc n'en dit pas moins que les rois mérovingiens utilisèrent ce premier théâtre; mais nous demandons ce qu'ils utilisèrent puisque les seuls restes d'origine romaine auraient été par eux recouverts de débris et de terre, et qu'ils auraient construit ou reconstruit tous les murs du nouveau théâtre, sans même se servir des anciennes fondations et sans employer les pierres taillées par les Romains.

» Cet emplacement aurait été pour eux l'occasion d'un travail considérable de déblais et de remblais, sans leur présenter aucune compensation.

» Les invraisemblances de tout genre disparaissent

au contraire en attribuant toutes les constructions aux troupes qui séjournaient dans le camp qu'on croit avoir été établi sur cet immense et magnifique plateau.

» L'interprétation que nous donnons aux ruines de Champlieu est donc plus naturelle que celle qui fait intervenir les rois mérovingiens dans la question. Or, en archéologie comme en toutes choses, lorsque l'on cherche le plus simple et le plus naturel, on rencontre presque toujours la vérité.

» Il nous reste à répondre à la *preuve* que l'on veut tirer des monnaies et autres objets romains qui ont été trouvés dans le remblai de l'orchestre.

» Il est évident que pour ce qui concerne le plan incliné de la *cavea*, sa position et la nature des matériaux qui la composent indiquent un ouvrage exécuté avec *intention*; aussi, nous en avons attribué l'établissement aux soldats romains. Mais le remblai de l'orchestre n'est plus dans les mêmes conditions; il est formé de débris de toute espèce et il comble un endroit en contre-bas. Nous ne voyons aucun besoin d'évoquer les Mérovingiens pour leur attribuer ce travail; il est l'œuvre des siècles aidés par les cultivateurs des terres du plateau qui ont peut-être essayé de mettre en rapport le terrain des ruines et qui, dans tous les cas, y ont déposé tout ce qu'ils enlevaient de leurs champs.

» Ces mots : le temps est un grand niveleur, sont toujours justes; mais ils le sont surtout quand il s'agit des monuments que les hommes lui abandonnent. En tombant, les édifices relèvent le sol, mais auparavant ils remplissent tous les vides qui se trouvent à leurs pieds, et comme ce travail se fait lentement et irrégulièrement, et que mille circonstances viennent y contribuer, il n'est pas étonnant de trouver dans les déblais des objets appartenant à des époques très-diverses. M. Viollet-le-Duc, en disant que « la partie inférieure

» (le pulpitum et les gradins) fut préservée par les dé-
» bris de la partie supérieure, » a reconnu, en quelque sorte, que le remblai de l'orchestre s'était fait tout seul.

» Les personnes que cette discussion sur les ruines de Champlieu aura intéressées, prononceront entre nos adversaires et nous; mais quel que soit leur jugement sur le fond de la question, elles reconnaîtront que les archéologues de l'Oise et de l'Aisne sont toujours restés dans les limites d'une discussion polie et ont eu le bon goût de ne pas y mêler des plaisanteries étrangères au sujet.

» Paris tend de plus en plus à absorber en quelque sorte toute la France et à devenir le centre unique des sciences et des arts. S'il est cependant un genre de recherches qui semble appartenir surtout à la province, c'est celui qui a pour objet les vieux monuments. Paris n'en possède qu'un petit nombre; la province les compte par milliers. Or, ce n'est que sur les lieux mêmes qu'on peut les étudier (1).

» Malgré l'opposition que nous venons de faire aux idées émises par M. Viollet-le-Duc, nous sommes bien éloigné de nier la supériorité de ses connaissances dans toutes les branches de l'archéologie; seulement, nous pensons que, dans la question de Champlieu, nous avons été plus fidèles aux doctrines du maître que le maître lui-même.

» Nous dirons en finissant qu'on est dans l'erreur lorsqu'on nous suppose insensibles à la gloire qui rejaillirait sur notre pays s'il était prouvé qu'il possède un ou plutôt deux théâtres mérovingiens, celui de Soissons étant

(1) Exemple : M. Viollet-le-Duc, en décrivant dans son *Dictionnaire d'Architecture* (vol. 4, p 89) un système de voûtes du moyen-âge, dit qu'on le mit en usage vers 1230. Tous les archéologues de Soissons lui auraient prouvé par une date certaine que ce genre de voûtes était employé dès 1212, dans le chœur de leur cathédrale.

évidemment de la même époque. Qu'on nous montre, sur les ruines de Champlieu, les caractères vraiment certains auxquels on distingue un édifice du VIe siècle d'un autre édifice du IVe, et nous nous rangerons aussitôt à l'opinion de nos adversaires. Mais alors il arriverait une chose qui n'a pas été prévue par les historiens : deux théâtres seulement dans le Soissonnais, plus, de nombreux restes de murs semblables à ceux de Champlieu, feraient proclamer les rois mérovingiens de grands constructeurs. »

M. le Secrétaire donne lecture de la communication suivante, reçue de M. Prioux :

Pour remplir l'engagement que j'ai pris à la dernière séance de la Société, j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui un extrait de l'ouvrage de Delandine (*Couronnes académiques*, un vol. in-8°, Paris 1787, pages 116-123), qui concerne l'ancienne Académie de Soissons, et un autre extrait du même volume, pages 124 et 125, relatif à la Société royale d'agriculture de la même ville.

Des recherches que j'ai pu faire il y a quelque temps aux archives particulières de l'Académie française, et des documents dont je dois la communication à l'obligeance de M. Silvy qui prépare un travail d'ensemble sur l'histoire des anciennes Académies de province, m'ont mis en mesure de constater, dans l'ouvrage de Delandine, des inexactitudes assez importantes qui feront l'objet de mon prochain envoi à la Société.

L'ouvrage de Delandine n'étant pas commun et jouissant d'une assez grande autorité, j'ai pensé qu'il convenait d'abord d'en extraire textuellement tout ce qui concerne l'Académie de Soissons, et de faire de la rectification des erreurs contenues dans le texte l'objet d'un travail spécial. Ce sera l'occasion de produire, d'une manière suivie, de nombreux extraits des procès-verbaux

des séances de l'Académie française au sujet de l'Académie de Soissons, sa *fille aînée* aux XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi que la lettre-patente de son érection qui n'a pas été exactement copiée par d'Héricourt.

ACADÉMIE DE SOISSONS.

« En 1674, des lettres-patentes données par Louis XIV au camp de Dôle, enregistrées au Parlement le 27 juin 1675, ont établi une Académie à Soissons. Ses protecteurs ont été le cardinal d'Estrées, l'abbé d'Estrées, le maréchal d'Estrées et le cardinal de Rohan. Elle tient ses assemblées publiques dans une salle de l'évêché.

» En 1734, Charles-François le Febvre de Laubrières, évêque de Soissons, établit un prix relatif à la littérature et à l'histoire. La médaille offre, d'un côté, les armoiries du fondateur; de l'autre, l'emblême de l'Académie, qui est un aigle prenant son vol vers le soleil et suivie d'un aiglon, avec cette devise : *Maternis auspibus audax*, qui fait allusion à la qualité que prend l'Académie de Soissons, de *Fille de l'Académie française*. Le but de M. de Laubrières était de faire réunir en un corps de dissertations tous les traits de l'histoire de la province qui méritaient d'être éclaircis.

» M. de Fitz-James, évêque de Soissons, a donné aussi plusieurs prix à l'Académie.

» Cette compagnie a fait imprimer pendant longtemps l'ouvrage qui avait remporté le prix. Elle exigeait des auteurs qu'ils ne le fissent imprimer, de leur côté, que six années écoulées depuis la date de l'impression faite aux frais de l'Académie. L'inexécution de cette condition l'a décidée ensuite à laisser aux auteurs eux-mêmes le soin de publier leurs écrits.

» M. Petit, docteur en médecine, est secrétaire perpétuel de l'Académie de Soissons.

PRIX.

» Quel était l'état des anciens habitants du pays Soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs ?

» La dissertation de M. l'abbé Lebœuf mérita le prix en 1735. Elle fut imprimée à Paris, chez de l'Épine, in-12 de 106 pages.

» 1735. Quelle est la véritable époque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules, la vérité ou la fausseté de l'expulsion de Childéric, de l'élévation d'Egidius en sa place, et de son rétablissement sur le trône, par l'adresse de Guyeman ? Quelle fut l'espèce et l'étendue d'autorité d'Egidius et de Syagrius, son fils, dans le Soissonnais et les pays circonvoisins, et sur le lieu où s'est donnée la fameuse bataille de Soissons ?

» 1742. La conquête de la Bourgogne, entreprise en 532 par Childebert et Clotaire, fut-elle achevée dans la même année et partagée seulement par ces deux rois, ou ne le fut-elle qu'en 534, par les mêmes rois, aidés des forces de Théodebert, leur neveu ? Partagea-t-il avec eux cette dépouille ? Si cette guerre ne fut terminée qu'en 534, quelles en furent les actions et les circonstances principales depuis 532? 3° Quels étaient ceux que Grégoire de Tours appelle *Leudes*, et qui défendirent le jeune Théodebert contre les intrigues et les efforts de Childebert et de Clotaire? 4° Quelles provinces, cités ou places, furent ajoutées successivement au royaume de Soissons, et en quelles années, par la conquête de la Thuringe, par le partage du royaume d'Orléans, par la conquête de la Bourgogne, par la cession des Ostrogoths, par la mort de Théobald, roi d'Australie ?

» Quelle était enfin l'étendue du royaume de Soissons ou de Clotaire, lorsqu'il eut réuni en sa personne tout l'Empire français ? 5° La cession faite aux rois de France, par l'empereur Justinien, doit-elle s'entendre de

toutes les Gaules, ou simplement de la Provence, qui leur avait déjà été cédée par les Ostrogoths?

» Prix remporté en 1743 par M. Fenel, chanoine de Sens, et par M. de Longuemarre. L'extrait de leurs dissertations a été inséré dans le *Mercure de France*, du mois de juin 1745.

» 1743. De quelles villes était composé le royaume de Soissons sous Chilpéric? Quels furent ses accroissements jusqu'au temps où Clotaire II réunit la monarchie des Francs? Quelles étaient les limites de la cité de Soissons? Quels sont les lieux nommés *Rarfontensis*, *Trucciaco*, *Latofao*, où combattit Frédégonde, où Martin et Pépin furent défaits par Ebroin?

» Prix obtenu par M. l'abbé Carlier.

» 1745. Fixer la chronologie des Rois mérovingiens, depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'au sacre de Pépin.

» La dissertation de M. Gouge de Longuemarre, greffier au bailliage de Versailles, remporta le prix en 1746. Elle a été imprimée à Paris, chez Chaubert, en 1748; in-12 de 206 pages.

» 1746. L'inutilité de la dispute pour ramener les hommes à l'unité d'opinion.

» Prix d'éloquence accordé à M Gauthier, chanoine régulier de la compagnie de Notre-Sauveur, professeur de mathématique à Metz.

» 1747. Un auteur doit-il toujours se conformer au goût du siècle dans lequel il écrit?

» M. l'abbé Bellet, de l'Académie de Montauban, a été couronné.

» Un auteur, qui avait concouru, a fait imprimer son discours dans le *Mercure de France* du mois de juin 1747.

» 1748. Quelle a été la suite des Evêques de Soissons depuis le commencement du ve siècle jusqu'à l'an 754, depuis l'établissement de la religion dans le Soissonnais,

jusqu'à la fin de la première race de nos rois? 1° Quels conciles ou assemblées notables d'ecclésiastiques ont été tenus dans le Soissonnais? 2° Quelles ont été les églises, cathédrales, collégiales, paroissiales et autres de la ville de Soissons? 3° Quels monastères y ont été fondés; quels sont les noms de leurs fondateurs, l'époque, le lieu de leurs fondations et de leurs translations; quelle a été la règle qu'ils ont suivie dans leur origine? 4° Quelles reliques considérables ont été honorées dans le diocèse, et quelles ont été leurs différentes translations? 5° Quels hommes célèbres dans l'Eglise et même dans les Lettres, sont nés dans le Soissonnais, y ont vécu ou y sont morts?

» 1749. Quelles peuvent être, dans tous les temps, les causes de la décadence du goût dans les sciences et dans les arts?

» 1750. Comment et par qui était gouverné le Soissonnais sous la seconde race? Avait-il un comte particulier; quel était le district de son gouvernement, et quel était le *Pagus Suessionensis*, ou le *Suessionicum*, qui n'était qu'une partie du Soissonnais ou évêché de Soissons, dont il est parlé dans quelques auteurs ou capitulaires, tels que *Flodoart*, lib. 2, cap. 18, capit. ordonn. 835, ap. Baluz? Y a-t-il eu quelque raison pour laquelle on ait fait cette division; et pourquoi les mêmes *Missi Dominici* n'avaient-ils pas toujours à visiter tous les cantons qui faisaient la totalité du Soissonnais?

» 2° En quel temps l'érection des grands fiefs a-t elle eu lieu dans le Soissonnais? N'y eut-il d'abord qu'un seul grand fief? Y en eut-il plusieurs et quels étaient-ils? Quels en furent les premiers possesseurs; de qui relevaient-ils?

» 3° Quel a été en particulier, lors de l'érection, le sort de l'évêque et du comte de Soissons? L'un relevait-il ou a-t-il relevé depuis de l'autre en tout ou en partie?

Quelles divisions ou quels démembrements l'un et l'autre ont-ils soufferts jusqu'au temps où ils ont pris la forme qu'ils ont à présent? Pourquoi l'évêque de Soissons, qui est le premier suffragant de Rheims, n'est-il pas décoré du titre et de la dignité de pair, comme les autres évêques ses voisins? »

A ce qui précède, M. Prioux ajoute comme rectification et supplément :

« Au concours de 1735, le prix fondé par Mgr Lefebvre de Laubrière fut remporté par Biet, abbé de Saint-Léger, que l'Académie couronna en 1736. L'abbé Lebœuf publia, presque en même temps, une dissertation sur le même sujet et qui, sans doute, avait été destinée au même concours.

» Le concours de l'année suivante eut pour objet de rechercher : « la véritable époque de l'établissement » de la religion chrétienne dans le Soissonnais et ses » progrès jusqu'à la fin du IVe siècle; les noms des » premiers évêques de Soissons, le temps et la durée » de leur épiscopat, jusqu'à la fin du même siècle. »

» L'abbé Lebœuf, chanoine d'Auxerre, remporta le prix. Son mémoire fut publié, en 1737, par Delespine (Paris, in-12 de 89 pages); on trouve à la suite et dans le même volume une autre dissertation sur le même sujet, par Duperret, de l'Oratoire, professeur de philosophie au collége de Soissons; 91-140 pages. Ce volume enfin se termine par une troisième dissertation, mais en latin, et aussi pour le même concours, de Ribaud de Rochefort, avocat au parlement, demeurant à Gannat en Bourbonnais; 141-292 pages.

» Pour l'année 1738, la question proposée fut celle-ci : « Clovis eut-il une résidence fixe à Soissons? Eut-il, » sur la partie des Gaules qu'il avait conquise, une autorité aussi indépendante des Romains qu'il l'avait sur » les Francs? Les Francs étaient-ils exempts de toute

» imposition ? Clovis en levait-il sur les Gaulois ? Avons-
» nous des médailles de Clovis et de ses prédécesseurs
» rois francs? Quelles étaient leurs monnoyes ? Les an-
» ciens Soissonnais en avaient-ils de particulières ? »

» Le prix fut encore remporté par l'abbé Lebœuf, dont la dissertation à ce sujet parut en 1738 (Paris, in-12, 100 pages).

» Je possède en outre, dans ma collection sur le département de l'Aisne, une intéressante dissertation manuscrite et inédite, présentée à ce concours par l'abbé Ollivier, ex-oratorien, et c'est à ce manuscrit que j'ai emprunté le texte exact de la question qu'on vient de lire. Voici, d'ailleurs, comment il s'exprime en tête de son écrit :

» *Dissertation critique sur l'autorité que nos premiers Rois eurent sur les Gaulois-Romains, sur les monnoyes et les immunitez des anciens Francs.*

» AVERTISSEMENT. — L'Académie de Soissons, en proposant chaque année des sujets de dissertations critiques, a déclaré qu'elle n'a point d'autre objet que d'éclairer l'histoire du Soissonnais et en même temps celle de notre monarchie dont cette province a été pour ainsy dire le berceau.

» C'est cet objet que j'ai saisi; il m'a paru intéressant d'approfondir cette matière ; il est d'ailleurs très-flatteur pour moy de faire ma cour à un illustre prélat. J'ai donc tâché de remplir les vues de l'Académie ; mais la chaîne de mon système demandoit que je changeasse un peu l'énoncé de son affiche, et que je fisse précéder une espèce de *Lemme* qui prépare à la résolution des problèmes historiques proposez par l'Académie pour l'année 1738. »

Pour répondre au sujet proposé et y approprier ses recherches, l'auteur a divisé son travail en cinq chapitres intitulés :

« 1° De l'autorité que Childéric exerça sur les Gaulois-Romains.

» 2° Clovis, roi des Francs, gouverna les Gaulois en qualité de patrice des Romains, depuis l'an 496 jusqu'en l'an 507.

» 3° Clovis, depuis l'an 507, gouverna les Gaulois en pleine souveraineté, avec les titres de consul et d'auguste.

» 4° Des anciennes mounoyes des Francs, et des premières monnoyes d'or et d'argent qui ont été frappées à l'effigie de nos Rois.

» 5° Les anciens Francs étoient exempts du subside ordinaire; mais ils y furent ensuite légitimement assujettis. »

Il est à regretter que cette dissertation pleine d'érudition et de curieuses recherches, n'ait pas été publiée; mais nous nous ferons un devoir et un plaisir de la mettre à la disposition de la Société dans le cas où elle aurait le désir de la publier.

En 1739, l'objet du concours fut de rechercher: « Depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules; étendue de cette portion ainsi dénommée; ses accroissements et ses plus anciennes divisions depuis l'établissement de la monarchie française. »

L'abbé Lebœuf remporta le prix, et son mémoire fut imprimé par Delespine. Paris, 1740; in-12.

Nous voyons, d'après la bibliothèque historique du P. Lelong, que l'Académie de Soissons proposa, en 1740, « d'éclaircir plusieurs points de l'histoire des fils de Clovis Ier et quelques usages des Francs. » Ce prix fut remporté par l'abbé Lebœuf. (Voir à ce sujet ses dissertations sur l'histoire de Paris, 1739-43, Paris, in-12, tome III.)

C'est en 1741 que Mgr de Fitz-James, le successeur

de Mgr Lefebvre de Laubrière, mort en 1738, et jaloux, comme lui, de récompenser le zèle des nombreux concurrents qu'attirait de toutes parts l'éclat des travaux de l'Académie de Soissons, institua un second prix consistant en une médaille d'or de trois cents livres pour des sujets d'histoire et de poésie. De là vint qu'en 1743, par exemple, on put couronner en même temps l'abbé Fenel et Gouge de Longuemarre. Un écrivain du Soissonnais a dit qu'à partir de 1741, l'Académie de Soissois avait dû, à la prière de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, renoncer, pour ces concours, aux sujets historiques; c'est une erreur qui se réfute d'elle-même, puisqu'en 1705 la question citée par Delandine concerne le *Pagus suessionensis* et les limites du *Suessionicum*.

En 1742, le prix mentionné par Delandine fut remporté ou partagé par J.-B.-Pascal Fenel, chanoine de Sens, et Gouge de Longuemarre. Les deux dissertations couronnées parurent aussi, en 1744, à Paris, chez Chaubert, in 12. « La première de ces deux pièces, dit le P. Lelong, qui sont intéressantes, porte le titre de *Dissertation sur la conquête de Bourgogne*, etc. »

Sur les concours qui suivent, depuis 1743 jusqu'à la fin, en 1750, je n'ai pas pour le moment de rectification à proposer. Mais s'il en est une que je ne veux point tarder plus longtemps à faire connaître, à cause de son importance, c'est celle qui concerne les lettres-patentes relatives à la fondation de l'Académie de Soissons elle-même. Traduites du français en latin par d'Héricourt qui aimait à faire briller sa belle latinité, elles ont depuis été retraduites du latin en français et ont fini, comme on le pense bien, par s'éloigner d'une manière assez notable du texte original qui se trouve sur le *Registre des délibérations de l'Académie française*, de 1672 à 1680, p. 63-64, et que j'ai été assez heu-

reux pour retrouver. J'en dois la communication exceptionnelle à la bienveillance de l'illustre secrétaire perpétuel, M. Villemain.

« Le même jour, est-il dit sur le registre (20 août » 1674), M. Perrault a fait son rapport qu'il avait plu » au roy, pour illustrer de plus en plus la langue fran- » çaise et la rendre plus noble et plus polie, ériger une » Académie dans la ville de Soissons, à condition qu'elle » prendrait un protecteur dans l'Académie française, » ainsi qu'on le voit par les lettres d'érection dont la » teneur s'ensuit :

« *Lettre d'érection d'une Académie dans la ville de Soissons.*

» Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de » Navarre, à tous présens et à venir salut. Les soins et » l'application que nous sommes obligez de donner à la » guerre, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous » donner la paix, ne nous empêchant pas de donner » une partie de nos soins à faire fleurir les lettres et » les arts dans notre royaume, nous avons bien reçu » les supplications qui nous ont été faites par diverses » personnes studieuses de notre ville de Soissons qui, » par une louable émulation de l'Académie française, » instituée en nostre bonne ville de Paris par le feu » roy nostre très-honoré seigneur et père de glorieuse » mémoire, et dont nous avons bien voulu nous dé- » clarer le protecteur, nous ont requis d'approuver » et authoriser les assemblées qu'ils font depuis quel- » ques années pour conférer de leurs lectures et de leurs » estudes et s'avancer ainsy dans la connaissance des » belles lettres. A ces causes ayant esgard à l'utilité » que nos sujets peuvent recevoir desdites conférences, » et désirant traicter favorablement ceux de notre ville

» de Soissons, nous avons de notre grâce spéciale,
» pleine puissance et authorité royale, permis, ap-
» prouvé et authorisé, permettons, approuvons et au
» thorisons par ces présentes signées de nostre main
» les dictes assemblées et conférences, voulons qu'elles
» continüent désormais dans nostre dicte ville sous le
» nom de l'*Académie de Soissons*, que le nombre en soit
» limité à vingt personnes ; à condition que ceux qui
» composeront la dicte Académie envoyeront tous les
» ans, à l'Académie française au jour et feste de Saint-
» Louis, quelque ouvrage de leur composition en prose
» ou en vers sur tel sujet utile et honneste que bon leur
» semblera. Et d'autant que pour la conduite et pour
» la gloire mesme de cette Académie, il est besoin
» qu'elle ait pour protecteur une personne relevée en
» dignité et en mérite, nous avons nommé et nommons
» par les dictes présentes, pour protecteur de la dicte
» Académie de Soissons, nostre cousin le cardinal d'Es-
» trés, duc et pair de France, l'un des quarante de
» l'Académie française. Voulons qu'à l'advenir, quand
» il y escherra, il soit permis ausdits académiciens d'en
» choisir et eslire tel autre que bon leur semblera,
» pourvu toutefois qu'il soit de l'Académie française,
» comme aussy leur donnons pouvoir de faire les
» statuts et règlements nécessaires pour la police et
» l'ordre de la dicte Académie, et d'avoir un sceau avec
» telle marque et inscription qu'ils voudront choisir
» pour sceller les actes de la dicte compagnie ; si
» donnons en mandement à nos amez et féaux conseil-
» lers les gens tenant nostre cour de Parlement et à
» tous autres nos officiers qu'il appartiendra que les
» présentes ils ayent à faire registrer et icelles garder
» et observer selon leur forme et teneur, car tel est
» nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et sta
» ble à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à

» ces dictes présentes. Donné au camp de Dole au mois
» de juin l'an de grace mil six cent soixante-quatorze
» et de nostre règne le trente-deuxième, signé LOUIS,
» et sur le reply, par le roy, COLBERT, et à costé visa
» Daligre pour l'établissement d'une Académie des
» Sciences à Soissons. Signé Colbert et scellé en pla-
» quart de cire verte.

» MEZERAY en l'abbe de M. CONRAD. »

Nous lisons sur le même registre, à la page 67 :

« Ce lundy 20 may (1675), la compagnie assemblée
» au nombre de dix-neuf, Mr Segrais luy a dit que
» les députez de l'Académie nouvellement érigée à
» Soissons par lettre du roy, avec quelque dépendance
» de l'Académie française, devaient venir à Paris cette
» semaine pour luy rendre leurs devoirs : à cause de
» quoy il a prié Messieurs d'adviser à la manière de
» laquelle yl faudrait les recevoir. Les suffrages re-
» cueillis, on a résolu que les députez seront reçus
» dans la première sale, par deux de Messieurs, et
» reconduits de mesmes jusqu'à la dernière porte de la
» première sale ; qu'ils prendront leur place au bout
» de la table comme les recipiendaires, et qu'ils auront
» part à la distribution des jettons pour cette fois seule-
» ment, sans tirer à conséquence.

» Le lundy (suivant) 27 may, la compagnie convoquée
» expres et estant au nombre de vingt trois du nombre
» des quels estoit M. Colbert, on a fait entrer Messieurs
» les deputez de l'Académie de Soissons, et quand ils
» ont eu pris séance, on a fait lecture des lettres de
leur establissement : Elles sont ci-dessus.

» Après cette lecture, Monsieur Guérin, advocat du
» roy à Soissons et l'un des deputez, a parlé de cette
» sorte : »

Nous ne reproduisons pas le discours qui a été publié dans le tome IX du bulletin de notre Société, d'après un

texte communiqué par M. Ed. Fleury, que nous avons trouvé très-exact en le collationnant avec l'original inscrit sur le registre de l'Académie française, page 67 et suivantes, où on lit :

« Le discours achevé, M. de Segrais, directeur, a » pris la parole et a répondu : Messieurs..... » Le texte de cette réponse faisant aussi partie de la communication de M. Fleury et se trouvant à la suite de la précédente allocution, nous nous abstenons également de le reproduire. Le bulletin de la Société, en réimprimant ces deux discours, fait remarquer qu'ils *diffèrent, en beaucoup de points, de ces deux mêmes discours publiés précédemment à Soissons.* Nous ajouterons que ces différences, ainsi que celles qu'on a pu constater dans le texte que nous avons donné des *lettres d'érection de l'Académie*, proviennent de ce que le précédent éditeur de ces pièces les a sans doute traduites sur le texte latin de d'Héricourt, qui lui-même les avait traduites du français en latin sur le texte original.

Nous prenons du registre seulement ce qui concerne l'Académie de Soissons :

« Ce dimanche jour de la feste St Louis (1675, p. 76, » 77)..... Cela fait, M. l'abbé Tallemant le jeune » ayant dit que Messieurs de l'Académie de Soissons » luy ont envoyé une pièce de prose pour la présenter » à l'Académie française afin de satisfaire à l'obligation » portée par les lettres-patentes de leur establissement, » Monsieur le Directeur l'a prié d'en faire la lecture ; » c'est la harangue que M. Bertemer, l'un de cette » compagnie-là, advocat du roy au présidial de Sois- » sons, avoit faite en ce siège-là pour y demander » l'enregistrement des lettres de leur Académie. La pièce » contient trois points : l'Eloge des belles lettres avec » leur utilité et leur nécessité, les louanges du roy qui » en est le protecteur et le rémunérateur, et celles de

» l'Académie française relativement à celles de Sa Ma-
» jesté Cette lecture faicte, la compagnie s'est levée, et
» le sieur de Mezeray a fait la distribution. »

« Ce lundy 26e jour d'aoust, la compagnie estant au
» nombre de quinze, M. l'abbé Tallemant luy a exposé
» qu'un particulier de l'Académie de Soissons luy ayant
» adressé la harangue qu'il avait luë le jour précédent
» et l'ayant prié par une lettre de luy faire scavoir si
» cette pièce a esté assez heureuse de plaire à l'Acadé-
» mie française, sur quoy M. Tallemant désirait savoir
» en quels termes la compagnie voulait qu'il fist ré-
» ponse ; la chose ayant esté fort discutée, la compa-
» gnie l'a chargé de répondre en son nom seulement
» audit particulier qui luy avoit envoyé la harangue,
» de luy rendre compte comme cette pièce avait été
» luë à portes ouvertes le jour St Louis, avec l'applau-
» dissement de tous les assistants, Et de lui témoigner
» de la manière la plus civile qu'il se pourra la pleine
» satisfaction que l'Académie en a recuë. »

(Suite à la prochaine séance.)

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE DE SOISSONS.

La Société d'agriculture de Soissons a été établie sur le modèle des autres fondées dans les diverses villes du royaume. C'est M. de la Tournelle qui en est secrétaire perpétuel. Elle a proposé les prix suivants :

PRIX.

« 1777. Quelles sont les connaissances nécessaires à un propriétaire, pour vivre à la campagne d'une manière utile pour lui et pour les paysans qui l'entourent? Dans le cas où les propriétaires ne demeurent pas dans leurs biens, quelles seraient les connaissances nécessaires pour que les curés, indépendamment de leurs augustes fonctions, pussent être utiles à leurs paroissiens ?

» 1779. Quels sont les moyens de détruire la mendicité et d'occuper utilement les pauvres?

» M. l'abbé de Montlinos a remporté ce prix, et son mémoire a été imprimé à Paris, chez Durand neveu, rue Galande. »

—On fait ensuite passer sous les yeux de la Société un dessin colorié, de M. Paul Jésu, de la mosaïque trouvée à Bazoches et un cadran solaire gravé sur un morceau d'ardoise trouvé au Palais-de-Justice de Soissons, dans des fouilles opérées en cet endroit pour des travaux de construction. Il porte un écusson dont on n'a pas pu donner l'explication et cette inscription latine : *Umbra fugit redeunt que Dies ; sic vita mutatur. 1685 Thierry fecit.*

La commission du Musée a reçu en don :

De M. Perin, membre de la Société,

Cachet de Murat, général en chef.

Id. du lieutenant de roi de Soissons.

Id. du magistrat de sûreté de Vervins.

Une médaille en étain, exposition de 1855.

Une médaille en bronze, de Mgr de Simony.

Quatre jetons en argent, doubles.

Id. id. simples.

Un médaillon sur nacre (portrait de Louis XVIII).

Une médaille grand bronze, frappée à l'occasion de l'érection de la statue de Dufresne-Ducange, par la Société des Antiquaires de Picardie.

Deux médailles des fédérés de 1790, l'une d'elles avec le ruban de l'époque.

Une médaille en argent (1679) moyen module.

Une médaille en argent, Louis XV, moyen module.

Quatre jetons en cuivre, l'un d'eux de Soissons.

Une médaille en cuivre rouge. (Etoile et croissant.)

Une décoration du Lys.

Un cachet.

Six petites médailles, or et argent, des princes impériaux et royaux, à leur naissance.

Huit pièces différentes de monnaies anciennes et modernes.

De MM. Cordier et Simboiselle :

Quatre épreuves photographiques (clocher de Saint-Wast, en construction ; clocher de Saint-Jean, cloître de Saint-Jean, château de Pinon).

De M. Cordier, pharmacien :

Six boîtes de papillons du pays.

Une boîte de différents échantillons de géologie et de minéralogie.

De M. Cluet, propriétaire à Soissons :

Différents fossiles du calcaire, trouvés dans sa carrière de Villers (Vauxrezis).

De M. Leloutre, paveur :

Plusieurs fragments de grès à empreintes de plantes et de fruits, très-curieux.

De M. Remy, marchand de fer :

Trois médailles frappées à Saint-Médard, trouvées dans l'ancien cimetière de Saint-Pierre.

De M. Lepaon, guetteur :

Deux statuettes en bois de saint Crépin et saint Crépinien, portées autrefois processionnellement en tête de la corporation des cordonniers.

De M. Carpette :

Une médaille ancienne d'un comte de Braine.

Un modèle de chaloupe canonnière, sur échelle réduite.

Des flèches de l'ancienne compagnie de l'arc.

De M. Madeleine, aubergiste :

Une très-belle geode, de Pasly.

De M. Gardet, ouvrier peintre :

Une médaille romaine trouvée à Berzy-le-Sec, très-bien conservée.

De M. Lepaon, afficheur :
Un ancien parchemin, collé sur bois ;
Morceau de poésie, en lettres coloriées.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Mars 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Archives de l'Art français.*

2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 34.

3° *Cabinet historique*, cinquième année, 11e et 12e livraisons (novembre et décembre) et sixième année, 1re livraison (janvier 1860).

4° *Revue des Sociétés savantes.* Janvier 1860, tome III, deuxième série.

5° *Album soissonnais.* Dessins de M. le comte Sieyès, photographiés par M. P. de Rivocet, fils.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

La Société adresse des remerciements à MM. Sieyès

et de Rivocet pour l'album qu'ils viennent de lui offrir et espère qu'ils voudront bien continuer de lui donner le concours de leur talent dans ce genre aussi utile qu'agréable.

Plusieurs membres déposent, pour le Musée, différents objets : M. Watelet, une géode calcaire, une pièce de monnaie romaine trouvée dans le cimetière de Soissons, une petite ammonite qu'on prétend avoir été trouvée dans la houille ; M. Leroux, différents échantillons de géologie, un plan de Paris par M. Leroy; M. Périn, un portrait gravé de Nicolas-Marie Quinette, député de l'Aisne à l'Assemblée législative et à la Convention, ministre de l'intérieur sous le Directoire, membre du gouvernement sous le Directoire, membre du gouvernement provisoire dans les Cent Jours et l'un des députés arrêtés par Dumouriez.

M. Leroux signale, chez M. Ancelin de Soissons, un fragment de corniche qui paraît avoir de l'intérêt et deux chapiteaux du XVe siècle trouvés dans l'*hôtel du Pot-d'Etain*, donnés à M. Dupont, architecte, qui les offre au Musée. M. Decamp offre également une pierre portant les armes de d'Ormesson, intendant de Soissons, trouvée dans la maison de M. Carpentier, rue du Coq-Lombard; un fragment de pierre tumulaire portant des restes d'inscriptions séparées par des feuilles de lierre, provenant des catacombes de Rome. Le même membre lit ensuite la note suivante concernant d'Ormesson :

« Antoine-François de-Paule Lefèvre d'Ormesson, intendant de la généralité de Soissons en 1705, mort en 1712. Il avait épousé Jeanne Lefèvre de la Barre ; armes « d'azur à trois lis de jardin d'argent, fleuris » d'or, tigés et feuillés de sinople ; deux et un. »

M. Willot fait passer sous les yeux de la Société un

jeton des maires de Tours, dont le corps de ville fut institué par lettres-patentes de Louis XI, du mois de février 1461. La Bibliothèque impériale possède une suite de jetons des maires de Tours de 1580 à 1653. Ces jetons portent, d'un côté, les armoiries du maire, ses nom, prénoms, qualités et une date; au revers, les armes de la ville avec une légende qui fait allusion soit au rôle politique qu'elle a joué, soit à sa situation, soit à son nom; mais plus communément celle-ci : *Spei Galliarum fiducia.* Celui que nous avons sous les yeux est de J. Rogier L., particulier, S. de Bouchillon, M. de Tours, de 1609, 1610. J. Rogier, sieur de Bouchillon, lieutenant particulier, fut maire en 1609 et 1610. Armes du maire, serment du 1er novembre 1608. M. Willot décrit ensuite deux pièces de monnaies du xve siècle. L'une de 1422 à 1436, grand blanc de Henri VI, roi d'Angleterre, porte sur la face : *Francorum et Angliæ rex Henricus*; sur les deux écus de France et d'Angleterre, et au revers : *Sit nomen Domini benedictum.* Croix latine à droite, léopard à gauche, fleur-de-lys, au-dessous, *Henricus.* L'autre est un gros d'argent de 1422 à 1436, de Charles, portant de face : *Karolus francorum rex*, et trois fleurs-de-lys surchargées d'une couronne royale; au revers : *Sit nomen Domini benedictum.* Croix fleurdelisée, deux fleurs-de-lys entre les bras, deux et quatre.

M. le président lit la note suivante à propos d'une dissertation de M. Renan de l'Institut, sur les arts au xive siècle, extraite du *Moniteur* : « L'auteur avait parcouru le comtat Vénaissin en 1858. Cette année, il a visité le Vexin, l'ancien Valois, le Beauvaisis, les régions de Noyon, de Laon et de Soissons. Il est un problème pour lequel la partie septentrionale de l'Ile de France paraît offrir des indices précieux; c'est celui de la transition du style roman au style ogival.

» M. Renan espère démontrer que c'est dans cette région que le grand changement dont il s'agit s'est préparé et accompli. »

M. l'abbé Pécheur observe que M. Viollet-le-Duc a déjà à peu près résolu la question en ce sens dans son *Dictionnaire d'architecture*, et M. le Président ajoute : que l'étude que la Société fait tous les jours des monuments du pays la conduit aux mêmes conclusions.

M. Perin, chargé par la Société de lui rendre compte des notes de M. Prioux sur l'ouvrage de Delandine, concernant les dissertations qui ont remporté des prix à l'Académie de Soissons, de 1736-1750, est d'avis que ces notes sont utiles et qu'il serait bon de les reproduire dans le Bulletin. On décide, en conséquence, que M. Prioux sera prié de continuer ce travail bibliographique.

M. Prioux continue en conséquence la lecture de son travail sur l'ancienne Académie de Soissons :

» Je rapporterai, aujourd'hui, les extraits du registre des délibérations de l'Académie française, concernant l'ancienne Académie royale de Soissons, depuis l'année 1676 jusqu'à l'année 1692, époque à laquelle il est fait mention, pour la dernière fois dans ce siècle, des envois annuels que l'Académie de Soissons était tenue, par ses lettres d'érection, de faire à l'Académie française. Nous avons malheureusement trois lacunes à constater sur le registre, sans que nous ayons pu jusqu'ici en pénétrer la cause : la première lacune est des années 1680, 1681 et 1682; la deuxième, des années 1685 et 1686; la troisième, enfin, des années 1688 et 1689.

« Depuis l'an 1692 exclusivement, jusqu'à l'an 1705, les procès-verbaux de l'Académie française se taisent, et

ce n'est qu'à partir de cette dernière époque, dont je ferai l'objet de ma prochaine communication, que je compléterai le relevé des documents relatifs à l'Académie de Soissons, qui se trouvent dans les registres de l'Académie française.

» J'ai le regret de ne pouvoir donner ici la liste et le titre exact des discours prononcés par les académiciens de Soissons aux séances annuelles de l'Académie française, parce que, d'une part, un certain nombre de ces discours n'ont sans doute pas été recueillis, et que, de l'autre, ceux dont les sujets nous sont connus ont été publiés dans des recueils que je signalerai successivement.

» Ce jour de St Louis, 1676 (1), Messieurs les députez de l'Académie de Soissons, au nombre de quatre, dont le chef estoit un Monsieur Hébert, qui sortait depuis quelques mois de la charge de cette ville là...., ont esté introduits dans la compagnie par Monsieur l'abbé Tallemant le Jeune, qui est allé au-devant d'eux jusqu'à la porte de la seconde salle. Ils ont pris séance au costé devant la porte, où ils ont assisté au travail du Dictionnaire, et M. Hébert a lu une pièce de prose qui est un discours qu'il avoit fait à celuy qui luy a succédé, dans la mairie de Soissons, sur les devoirs et obligations de sa charge. Après cela, M. ..... a lu une pastorale de sa façon, dont les vers ont paru fort tendres et l'intention bien ingénieuse. Tous quatre ont participé à la distribution des jetons, et ont esté reconduits fort civilement jusqu'à la dernière porte de la seconde salle, par M. l'abbé Tallemant et un autre de Messieurs.

» Signé MEZERAY.

» Ce lundy 23 août 1677, Monsieur l'abbé Tallemant

(1) *Registre des délibérations*, page 101.

le Jeune a présenté à la compagnie, de la part de Messieurs de l'Académie de Soissons, deux pièces de prose, quoy qu'ils ne soient tenus que d'en envoyer une tous les ans; et les deux pièces estoient accompagnées d'une lettre dont voici la teneur :

« Messieurs, nous avons choisy ces discours entre d'autres ouvrages d'une plus grande étendue, pour vous faire voir à quoy nous nous exerçons quelquefois. Quelque jugement que vous fassiez de ces pièces, nous sommes persuadés, Messieurs, que vous ne désapprouverez point cette sorte d'exercice. C'est une route que vous avez tenuë, si nous en croyons l'histoire de votre illustre corps. Mais parce que nous pourrions nous y essayer sans nous en apercevoir, nous vous prions très humblement d'avoir quelque attention sur nous, et de ne nous pas refuser les conseils que vous verrez nous estre nécessaire. Votre propre gloire, Messieurs, demande que vous ayés cette bonté pour une compagnie que vous avez formée et à laquelle vous avés donné des tesmoignages si solennels de vostre estime et de vostre affection. Nous sommes avec un respect inviolable, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» GUERIN,

» Secrétaire de l'Académie de Soissons.

» Soissons, le 21 août 1677. »

Monsieur le secrétaire de l'Académie fut chargé, quelques jours après, d'y faire réponse. Ce qu'il fit en ces termes :

« Messieurs, on nous a rendu, il y a quelques jours, les deux discours de prose que vous avez bien voulu nous envoyer suivant vostre louable institution. Nous ne les avons pas reçus comme une dette, mais comme un présent qui nous a esté fort agréable, ainsi que le seront asseurement toutes les choses qui nous vien-

dront de vostre part. Ces pièces ont été luës en grande assemblée, et avec beaucoup d'applaudissements, le jour de St Louis, dans la même séance où nous avons distribué les prix de l'éloquence et de la poésie. Ne nous demandez donc pas, messieurs, que nous vous donnions des advis sur des ouvrages qui ont eu l'approbation universelle : vous ne devez attendre de nous que des remerciemens et des éloges. L'Académie française se connait assez aux belles choses pour contribuer, comme elle le fait avec joye, aux louanges que vous méritez. Et tous ceux qui la composent sont si sensibles à l'affection que vous leur témoignés, qu'ils y répondent toujours comme ils doivent, et ne perdront jamais aucune occasion de vous faire paroistre qu'ils sont avec une estime toute particulière, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

» MEZERAY, secrétaire perpétuel. »

« Ce mercredy 23e d'aoust (1678), Monsieur Perrault a fait rapport à la compagnie que Messieurs de Soissons, suivant leur institution, avaient envoyé non-seulement une pièce de prose à l'Académie française, mais de plus une pièce en vers. Sur cela, quelqu'uns ont mis en avant qu'il fallait les lire le jour de St Louis, comme on avait fait l'année précédente. Mais, par d'autres raisons plus fortes, on a résolu qu'elles ne seroient plus lues à cette célèbre journée, mais à la première ou seconde séance d'après, entre ceux de la compagnie seulement.

» (25 août 1679). On a donné place, selon la coustume, aux députez de l'Académie de Soissons dans cette assemblée, où ils ont eu la satisfaction d'entendre lire par un de Messieurs les deux pièces, l'une de prose, l'autre de vers, que leur compagnie est obligée d'envoyer tous les ans à l'Académie française. L'assemblée finie, ils ont eu part à la distribution des jetons,

qui est une honnesteté en leur endroit et non pas une chose due.

» Du 26 août 1683. — On a fait lecture des deux pièces de prose envoyées par Mrs de l'Académie de Soissons, dont l'une est composée au sujet d'une lettre par laquelle M. Colbert recommande à l'intendant de Soissons d'exciter les gens de lettres de son département à travailler à la gloire du roy; et l'autre est un discours prononcé dans l'Académie de Soissons, sur la mort de la reine. Et d'autant que cette Académie, dans la lettre qui les accompagne, presse instamment la compagnie de vouloir bien luy donner ses avis sur ces deux pièces, on a résolu de luy accorder cette satisfaction, quoyque jusqu'icy la compagnie eût résisté à de semblables prières par esprit de retenue. Pour cet effet, et affin que cependant le travail du Dictionnaire ne fût point interrompu, on a chargé M. Perraut et M. l'abbé de Dangeau d'examiner ces deux pièces et d'y faire leurs remarques, lesquelles après avoir été communiquées à MM. les officiers et ensuite rapportées à la compagnie, seraient rédigées par M. le secrétaire pour être envoyées à MM. de l'Académie de Soissons avec une réponse à leur lettre : Et en mesme temps ces deux discours ont été remis entre les mains de M. Perraut, l'un des deux commissaires.

» Du 28 aoust 1683. — Le discours envoyé par Mrs de l'Académie de Soissons, suivant ce qu'ils ont accoustume de pratiquer pour le jour de St Louis a esté leu dans la compagnie avec la lettre dont il estait accompagné : et M. Quinaut et M. Perraut ont esté chargez de l'examiner pour mettre ensuite leurs remarques entre es mains de M. l'abbé Regnier, secre, qui prendra le soing de les envoyer à Mrs de l'Académie de Soissons.

» 12 aoust 1684. — Monsieur l'abbé de la Chambre rendit à la compagnie une lettre de Messieurs de

l'Académie de Soissons qui se plaignaient de ce qu'on ne leur avait pas envoyé les remarques qu'ils avaient demandées et qu'on leur avait fait espérer sur les deux pièces en prose qu'ils avaient envoyée l'année passée, le jour de St Louis, suivant la coustume. La compagnie, après avoir escouté la lecture de la lettre, ordonna qu'on y feroit la responce suivante :

» *Lettre à Messieurs de l'Académie de Soissons.*

» Messieurs,

» Aussitôt que vostre lettre et les [illegible] ouvrages que vous nous envoyastes l'année passée, suivant la coustume, nous eurent esté rendus, nous chargeasmes Monsieur Perrault et M. l'abbé Dangeau de faire les observations que vous souhaittiez, et vous devez les avoir reçeues. Nous donnasmes cette commission à ces Messieurs pour satisfaire à l'empressement que vous faisiez paroistre, qui est plustost l'effect de la defference que vous avez pour nostre compagnie que du besoing que vous avez de nos avis. On peut vous asseurer, Messieurs, que si l'on ne vous a pas satisfaist plus tost, ce n'est ni par négligence, ni par manque de considération. Nous avons pour vostre corps toutes l'estime et l'affection possible, ce que vous esprouverez, et en général, et en particullier dans toutes les occasions qui s'en présenteront, et que nous sommes, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

» DE LAVAN,
en l'absence de M. l'abbé RÉGNIER.

» Au Louvre, à Paris, le 14e aoust 1684. »

« Le 18 juin 1687. — L'Académie receut une lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons, dattée du 18e juin 1687, qui ayant esté leue il fut ordonné

qu'elle serait escrite dans le registre dans la forme suivante :

» Messieurs,

» Nous vous remercions très humblement de vos dernières observations : vous ne devez pas douter qu'ayant esté attendues avec impatience, nous ne les ayons receues avec joye. Rien ne nous anime davantage que ces sortes de tesmoignages de bonté que vous nous donnez depuis quelques années. Mais permettez-nous, Messieurs, s'il vous plaist, de vous dire que pour cette fois le petit nombre des remarques nous fait craindre que nostre discours n'ayt esté examiné avec trop d'indulgence. Bien esloigné donc de chercher des applaudissements, nous tendons uniquement au proffit, et plus vostre critique sera exacte et rigoureuse, plus nous vous en serons obligez. Cependant, nous vous demandons la continuation de l'honneur de vostre estime et de vostre affection, et nous vous asseurons que nous sommes, avec autant de soumission que de reconnaissance, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» Les Académiciens de l'Académie de Soissons,

« GUÉRIN, secrétaire ; DE LAVAN,

en l'absence de M. l'abbé REGNIER.

» A Messieurs de Soissons, le 18e de juin 1687. »

« *Lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.*

» Messieurs,

» Si le discours que nous vous envoions cette année n'a pas dans sa forme touts les agrémens qu'il pourrait avoir, nous espérons qu'il vous plaira par sa matière, et que vous ne le trouverez pas indigne de vostre attention. Ayés, Messieurs, la bonté de l'examiner et de vous souvenir en faisant vos remarques combien dans ces sortes de rencontres, la sévérité des maistres

sert à l'avancement des disciples. Nous sommes avec une soumission parfaite, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» Les Académiciens de l'Académie de Soissons ;

» GUÉRIN, secr°.

» Soissons, le 21 aoust 1687. »

« *Response à la lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.*

» Messieurs,

» Nous avons receü vostre lettre du 21 aoust avec le discours que nous a porté de vostre part Monsieur Hébert. L'un et l'autre ont esté leus le jour de St Louis. Nous avons loué l'exactitude avec laquelle vous satisfaites aux conditions que vous avez bien voulu qui vous fussent prescrites par vos lettres d'establissement. Nous vous remercions aussi de la defference que vous continuez à avoir pour une compagnie, qui vous chérit et vous considère très fort, et dont vous esprouverez en toute occasion une cordiale et sincère amitié, et nous sommes de bon cœur, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs.

» DE LAVAN, secr° de l'Académie,
en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

» A Paris, le 30° aoust 1687. »

« Du 26 aoust 1690. — Ce jour, M. Bocquillon, académicien de Soissons, ayant esté introduit dans la compagnie assemblée au premier bureau, et ayant pris place vis à vis de M. le Directeur, il a présenté une lettre de M^rs de l'Académie de Soissons avec un sonnet. La lettre et le sonnet ont esté leus par M. le secrétaire, après quoy la compagnie s'estant séparée en deux bureaux M. Bocquillon est demeuré au premier et a eu part au travail de compagnie et à la distribution des jettons. »

« 26 aoust 1691. — M. l'abbé Régnier, secrétaire, a leu à la compagnie une lettre de Mrs de l'Académie de Soissons qui luy avait esté donnée par M. Boquillon, académicien de Soissons. A cette lettre addressante à la compagnie estait joint un discours que lad. Académie lui envoyait pour satisfaire à l'obligation de son institution, par laquelle elle est engagée à envoyer tous les ans quelque pièce d'éloquence à l'Académie française pour le jour de St Louis. Et le discours ayant été leu aussi a esté remis entre les mains de M. le secrétaire. »

Lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.

« Messieurs,

» Comme nous reconnaissons depuis quelque temps à plusieurs marques que vous ne recevez plus nos pièces avec le mesme agrément qu'autrefois, nous craignons de vous estre à charge, lorsque nous vous en envoyons des nouvelles. Celle d'aujourd'huy, Messieurs, pourra-t-elle avoir un meilleur sort que les dernières, à moins que vous ne repreniez les sentiments d'estime et d'amour dont vous honoriez nostre compagnie dans les premières années de son adoption. De grâce, reprenez les sentiments si propres à nous encourager; surmontez la répugnance que vous paroissez avoir à nous donner des remarques, et faites nous la justice de croire que nous sommes avec une soumission parfaite, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» Les Académiciens de l'Acadie de Soissons.

» GUÉRIN, secre.

» Soissons, ce 21e d'aoust 1692. »

« Le 26 août 1692. — Monsieur Bosquillon de l'Académie de Soissons a présenté à la compagnie une lettre de la part de ses confrères avec l'ouvrage qu'ils sont obligez, par leurs lettres d'établissement, d'envoyer

touts les ans à la feste de St Louis, comme une marque de la subordination de l'Académie de Soissons à l'Académie françoise. Après que la lettre a esté leue par Monsieur l'abbé De Lavan, on a invité Monsieur Bosquillon a lire luy mesme la pièce en prose qu'il aportait qui a pour titre, etc. Et aprez que la lecture en a esté faite, le mesme Monsieur Bosquillon a présenté à la compagnie un ouvrage en vers de sa façon qu'il a leu aussi luy mesme, après y avoir esté invité par Monsieur Rose, directeur. »

Réponse à la lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.

« Messieurs,

» Nous avons receü vostre lettre du 22e aoust avec l'ouvrage en prose que vous avez envoyé par Monsieur Bosquillon, qui en a fait luy mesme la lecture à la compagnie, et il peut vous rendre compte de la satisfaction qu'elle en a eue. Il nous a présenté en mesme temps une pièce de sa façon qu'il a esté prié de lire dans nostre assemblée, où on reconnait aisément le fruit qui se retire de vos conférences.

» On n'est pas d'avis de répondre aux plaintes que vous faites, nous ne nous sommes point aperceüs d'avoir changé de sentimens à vostre égard, aussi conservons nous toujours pour vostre compagnie la mesme estime, et cette mesme affection que vous dites qui vous est chère. Vous le connoistrez dans toutes les occasions qui s'en présenteront, et à quel point nous sommes sensibles aux démonstrations d'amitié que nous recevons de vostre part, et à la defference que vous avez pour nous qui sommes très sincèrement, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

De LAVAN, secrétaire en l'absence
de M. l'abbé Regnier.

» Paris, le 26e aoust 1692. »

A la fin de la séance, M. Suin continue de passer en revue ses documents concernant la situation des classes bourgeoises et populaires au XVIe siècle.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Avril 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Dictionnaire de Sigillographie pratique*, par M. Alphonse Chassant et P.-J. Delbarre.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1859, n° 4.

3° *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome III, février 1860.

CORRESPONDANCE.

M. le Président lit une lettre circulaire de M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie, contenant une invitation à se rendre à la vingt-septième session qui s'ouvrira à Dunkerque le 16 avril 1860. A cette lettre sont joints des programmes des questions qui y seront traitées.

M. le Président lit une autre lettre du 30 mars 1860, de M. le Président de la commission de l'exposition archéologique qui doit avoir lieu à Amiens, concernant les objets que la Société se propose d'y envoyer.

Enfin, il lit une lettre de M. Melleville, datée de Laon, le 8 mars 1860, dans laquelle ce savant se plaint qu'à propos de la lecture d'une note de M. Leroy, de Nesle, contenant une rectification de plusieurs erreurs de son *Dictionnaire historique de l'Aisne*, des membres de la Société se soient engagés à en signaler d'autres dans cet ouvrage.

Consultée sur la réponse à faire à cette lettre, la compagnie est d'avis que les reproches de M. Melleville doivent s'adresser, quant au premier point, à la Société des Antiquaires de Picardie, qui a inséré l'article de M. Leroy, de Nesle, dans ses bulletins; quant au second, concernant l'engagement pris par plusieurs de ses membres, que M. Melleville ne doit pas s'en offenser, puisqu'ils n'ont pu agir ainsi que par intérêt pour l'histoire du pays.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Prioux continue la lecture des documents qu'il a recueillis pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale de Soissons :

« Avant de reprendre mes extraits du registre des délibérations de l'Académie française, je demande la permission de vous transmettre, Messieurs, une allocution faite par M. le Directeur de l'Académie française, en 1704, et qui explique la lacune de quelques années que présente le registre des délibérations de cette Académie, au sujet de l'ancienne Académie royale de Soissons. »

« Messieurs, M. l'abbé Bosquillon, si connu par ses » ouvrages et l'un des principaux membres de l'Aca- » démie de Soissons, vous va faire la lecture d'une » pièce d'éloquence. Vous savez, Messieurs, que l'Aca- » démie de Soissons, par les lettres-patentes de son » établissement, est obligée à ne prendre jamais de » protecteur que dans l'Académie françoise, et à nous » envoyer tous les ans un ouvrage de sa façon. Nous » espérons que M. le cardinal d'Estrées, son protec- » teur et notre doyen, leur épargnera encore long- » temps la peine de réparer la perte commune que nous » ferions en le perdant. Quant à la pièce d'éloquence, » elle a manqué depuis plusieurs années; la guerre, » les affaires particulières, la mort de quelques acadé- » miciens zélés avaient interrompu une coutume qui » est pourtant un devoir. Ces Messieurs y ont pensé sé » rieusement, et sans doute que le digne et éloquent » prélat, qui leur apprend leurs obligations chrétiennes, » n'a pas oublié les académiques. Ils nous ont envoyé » cette année la pièce dont M. l'abbé Bosquillon va vous » faire la lecture. »

Cette pièce a pour titre : « *Discours à la louange du Roy*, prononcé par M. le Picard, dans l'Académie de Soissons, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Bretagne. »

Après la lecture de ce discours, qui occupe les pages 17 à 27 du *Recueil de pièces d'éloquence* déjà cité, M. le Directeur de l'Académie française s'est de nouveau exprimé en ces termes, en s'adressant à M. l'abbé Bosquillon.

« Monsieur, l'Académie françoise est une bonne » mère toujours prête à donner à ses enfants des » marques de sa tendresse, et lorsqu'ils ne se seront » pas acquittés assez régulièrement des devoirs qu'ils » sont obligés de lui rendre, la moindre excuse leur

» suffira, et ils retrouveront toujours en elle la même » estime qui les a fait adopter et la même envie de » leur faire tous les plaisirs dont elle est capable.

» Il est vrai, Monsieur, que l'éloquent discours que » vous venez de nous lire, nous fait regretter tous » ceux que nous avons perdus. C'est une espèce de » dette littéraire dont nous aurons bien de la peine à » vous descharger; et du moins, si nous vous remet- » tons les arrérages, que la rente soit payée à l'a- » venir plus exactement. »

Reprenant maintenant les extraits du Registre des délibérations, la suite des dates nous conduit au 19 février 1705.

« Ce jour, la compagnie ayant été convoquée par billets, on a procédé au scrutin de l'élection sur M. l'Evesque de Soissons, et il y a esté admis, après qu'on a sceu qu'il avait l'agrément de Sa Majesté. »

Le 7 mars suivant, nous trouvons sa réception ainsi mentionnée :

« Ce jour, la compagnie a tenu une séance publique pour la réception de M. l'Evesque de Soissons ; et après qu'il a eu fait son remerciement à l'Académie, M. l'abbé Regnier, secrétaire, en l'absence de M. l'Evesque de Senlis, directeur, et de M. le cardinal d'Estrée, chancelier, luy a respondu au nom de la compagnie. »

Ces deux discours ont été imprimés dans le *Recueil de pièces d'éloquences* déjà cité, année 1705. Le premier, qui occupe les pages 199-223, a pour titre : « Discours prononcé le 7 mars 1705, par M. Brulart de Sillery, évesque de Soissons, lorsqu'il fut receu à la place de M. Pavillon. » Le second, qui s'étend des pages 225 à 236, porte : « Réponse de M. l'abbé Regnier des Marais au discours prononcé par M. l'Evesque de Soissons, le jour de la réception. »

Ces deux discours furent suivis de la lecture des

pièces d'éloquence et de poésie. Après cette lecture, un député de Messieurs de l'Académie de Soissons présenta à M. le Directeur de l'Académie française la pièce de prose prononcée par M. l'abbé de Héricourt, sur cette question : *Si la prospérité est plus utile que l'adversité.*

Ce morceau qui fut également lu en séance a été publié dans le même Recueil, année 1705, pages 183-197.

Nous n'avons rien de l'année 1706; mais au samedi 2 avril 1707, nous lisons :

« Ce jour, on a fait de nouveaux officiers au sort, suivant la coustume, et le sort est tombé sur M. l'Evesque de Soissons pour directeur, et sur M. l'abbé de Caumartin pour chancelier. »

De 1707 à 1714, le *Registre des délibérations* de l'Académie française ne nous donne aucune indication concernant l'ancienne Académie royale de Soissons. Nous savons cependant que celle-ci continue ses envois, car nous lisons dans le *Recueil des pièces d'éloquence*, année 1709 :

« Discours de l'estude des belles-lettres, considérée par rapport aux ecclésiastiques, prononcé dans l'Académie de Soissons par M. l'abbé de Fleury, et envoyé en 1708, à l'Académie françoise par l'Académie de Soissons, suivant la coustume. »

Ce discours occupe les pages 291 à 310.

Le 21 août 1709, l'Académie royale de Soissons adressa, par la plume de M. Guérin, son secrétaire, une lettre à l'Académie française, en lui envoyant une pièce intitulée : « Discours prononcé dans l'Académie de Soissons, à l'occasion de la mort de M. le président Delfaut, par M. l'abbé Gosset, et envoyé, en 1709, à l'Académie françoise, suivant la coustume. »

La lettre et le discours occupent, dans le *Recueil de pièces d'éloquence*, les pages 197-211.

Le 22 août 1710, M. de Héricourt, secrétaire de l'Académie de Soissons, écrivit, au nom de la compagnie, une lettre à Messieurs de l'Académie française, en leur adressant le « discours prononcé dans l'Académie de Soissons, sur les progrez de la langue française, et envoyé en l'année 1710, à l'Académie françoise, suivant la coustume. »

Cette lettre et ce discours, publiés dans le *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1711, y occupent les pages 157-173. Le même volume contient, pages 141-156, le « discours sur le caractère respectable et sublime de l'Escriture-Sainte, prononcé dans l'Académie françoise le 25 août 1711, par M. l'abbé Delfaut, de l'Académie de Soissons. »

En 1712, le tribut de l'Académie royale de Soissons fut un :

« Discours prononcé dans l'Académie de Soissons, par M. Moraut, advocat du roy au siège présidial de Soissons, et envoïé à l'Académie françoise pour le tribut de l'année 1712. Il a pour sujet la question suivante : « Il est toujours glorieux à un roi de faire les premières démarches pour la paix. »

Ce discours occupe les pages 81-98 du *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1714.

Le tribut de l'année 1713, qui occupe les pages 27-44 du même volume, a pour titre :

« Discours envoyé à l'Académie françoise par l'Académie de Soissons en l'année 1713, » et a pour sujet : « Jusqu'où doit aller la docilité des auteurs qui exposent leurs ouvrages à la critique.»

Pour l'année suivante, nous trouvons dans le même *Recueil de pièces d'éloquence*, pages 131-173, un morceau ayant pour titre :

« De l'amour et de l'utilité des sciences, discours présenté à l'Académie française pour le tribut annuel de l'Académie de Soissons en l'année 1714, par messire Jean-Baptiste Robineau de Boësne, de l'Académie royale de Soissons, ci-devant chanoine de la cathédrale de cette ville et à présent prieur d'Ingré, près Orléans. »

A la suite de ce discours se trouve une épigramme latine sur M. le mareschal duc de Villars, par M. l'abbé Delfaut, de l'Académie de Soissons.

Au 22 novembre de cette même année 1714, le *Registre des délibérations* de l'Académie française porte :

« La compagnie a appris avec beaucoup de douleur la mort de M. l'Evêque de Soissons, qui mourut avant-hier mardy, 20 de ce mois. »

Nous lisons ensuite sur le même registre, 5 janvier 1715 (samedi) :

« Aujourd'hui, la compagnie, convoquée par billets, s'est rendue au Louvre pour procéder à la proposition d'un académicien à la place laissée vacante par la mort de M. l'Evesque de Soissons. Il y a eu vingt-quatre académiciens, on a eslu au sort un évangéliste. Tous les suffrages ont esté pour M. le duc de la Force.

Samedi 19 janvier. — L'après-dînée, la compagnie qui avoit esté informée le 10, par M. l'abbé d'Estrées, que le roy avait agréé la proposition de M. le duc de la Force pour remplir la place vacante par la mort de M. l'Evesque de Soissons, s'est rendue au Louvre et a procédé au second scrutin, et M. le duc de la Force a esté eslu par tous les suffrages.

Le *Recueil des pièces d'éloquence*, pour l'année 1715, contient, pages 231 à 241, et pages 243 à 247 : « Discours prononcé le 28 janvier 1715, par M. le duc de la Force, lorsqu'il fut receu à la place de M. Bruslart de Sillery, évesque de Soissons ; response de M. l'abbé

d'Estrées, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, alors directeur de l'Académie, au discours prononcé par M. le duc de la Force, le jour de sa réception. »

Nous trouvons dans le même volume, pages 143 à 176, « l'éloge funèbre de M. l'Evesque de Soissons, présenté à l'Académie françoise pour le tribut annuel de l'Académie de Soissons, en l'année 1715, le jour de Saint-Louis »

Cette pièce, qui résume les qualités de l'éminent prélat, est suivie, pages 299 à 305, d'une « ode sur la prudence, à M. de Sillery, évesque de Soissons, prononcée dans l'Académie françoise, par M. l'abbé Abeille. »

L'année suivante, 1716, le tribut envoyé par l'Académie royale de Soissons fut :

« L'éloge funèbre de M. le cardinal d'Estrées, prononcé dans l'Académie de Soissons, en 1715, par M. de Fleury, chanoine et trésorier de l'église de Soissons, et official du diocèse. »

Cet éloge occupe les pages 201 à 244 du *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1717. Il est suivi dans le même volume, pages 309 à 317, d'un « discours sur l'étude des belles-lettres, prononcé dans l'Académie de Soissons, par M. Charré, procureur du roi au présidial, et directeur de l'Académie, et envoyé en l'année 1717 à l'Académie françoise, suivant la coustume. »

Nous n'avons rien pour l'année 1718.

Le vendredi 25 août 1719, le *Registre des délibérations* de l'Académie française porte :

« Après avoir entendu la messe, la compagnie s'est assemblée l'après-dînée, etc. On a lu ensuite le discours envoyé à l'Académie par Messieurs de l'Académie de Soissons, dont le sujet est : « les louanges, » composé par M. , et il a été fort approuvé. Cette assemblée a tenu lieu de l'assemblée du samedy. »

Ce morceau, imprimé dans le *Recueil des pièces d'éloquence*, pour l'année 1719, pages 103-115, a pour titre : « Discours sur les louanges, présenté à l'Académie françoise pour le tribut annuel de l'Académie de Soissons, en l'année 1719. »

L'année suivante, nous trouvons sur le *Registre des délibérations* de l'Académie française cette indication trop sommaire :

« Du dimanche 25 d'aoust 1720.

» Après avoir, etc.

» On a lu ensuite le discours envoyé à l'Académie par Messieurs de l'Académie de Soissons, dont le sujet est..... »

Ce morceau, imprimé dans le *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1721, pages 18-36, a pour titre :

« Discours envoyé à l'Académie françoise par l'Académie de Soissons en l'année 1720. » Il a pour sujet : « Le style concis n'est pas le style de l'orateur. »

Nous reprenons, pour l'année 1721, le registre des délibérations de l'Académie française, qui nous fournit plusieurs indications importantes et où nous lisons successivement :

Du lundy 30 de juin 1721. — Première nomination de M. l'Evesque de Soissons.

Du samedy 5 juillet 1721. — Aujourd'hui, M. l'Evesque de Troyes a rapporté à la compagnie que le Roy et Monseigneur le Régent avaient agréé la proposition de Monseigneur l'Evesque de Soissons pour remplir la place de Monseigneur le marquis d'Argenson.

Du lundy 14 de juillet. — La compagnie, convoquée par billets, s'est rendue au Louvre au nombre de treize, pour le second scrutin de Monseigneur l'Evesque de Soissons, proposé pour remplir la place de M. le marquis d'Argenson, et ce second scrutin ayant confirmé

le premier, Monseigneur l'Evesque de Soissons a esté déclaré eslu.

Du lundy 18 d'aoust 1721. — La compagnie, convoquée par billets, s'est rendue au Louvre au nombre de 21 et a tenu une assemblée publique pour la réception de Monseigneur l'Evesque de Soissons. Après que l'assemblée a esté formée, Monseigneur l'Evesque de Soissons a fait un remerciement avec beaucoup d'éloquence, et M. Malet luy a répondu aussi fort éloquemment.

Ces deux pièces sont imprimées dans le *Recueil de pièces d'éloquence*, année 1721. La première, sous le titre de: « Discours prononcé le lundy 18 aoust 1721, par Monseigneur Languet, évesque de Soissons, lorsqu'il fut receu à la place de feu M. le marquis d'Argenson, garde des sceaux de France, » occupe les pages 149 à 174.

La seconde, pages 175 à 184, est intitulée : « Response de M. Malet, alors directeur del'Académie, au discours prononcé par Monsieur Languet, évesque de Soissons, le jour de sa réception. »

Au lundy 25 août de la même année 1721, le *Registre des délibérations* de l'Académie française porte : « La messe a été célébrée par Monseigneur l'Evesque de Soissons. »

Ce même jour, on lut en séance une « paraphrase du pseaume 101, *Domine, exaudi orationem meam....* par M. le Picard, maître des eaux-et-forêts de Soissons, pièce présentée à l'Académie française pour le tribut annuel de l'Académie de Soissons, en l'année 1721, et publiée dans le *Recueil de pièces d'éloquence*, pages 121 à 127.

Pour l'année suivante, nous lisons dans le *Registre des délibérations* de l'Académie française :

« Du jeudi 2 juillet 1722. — Aujourd'hui, la Compagnie a procédé, selon la coustume, à l'élection des

nouveaux officiers, et le sort est tombé sur M. l'évesque de Soissons, pour directeur, et sur M. Malet, pour chancelier. »

Le *Recueil de pièces d'éloquence*, pour l'année 1723, contient, pages 117 à 131, le « discours envoyé à l'Académie françoise par l'Académie de Soissons, en l'année 1722, » dont le sujet est : « que dans les actions publiques il faut être touché pour toucher. »

Quoique les trois pièces suivantes, qui se trouvent dans le même recueil, n'intéressent pas directement l'ancienne Académie de Soissons, nous croyons cependant devoir en faire mention.

La première est un « compliment fait à Son Éminence M. le cardinal Dubois, premier ministre, par M. Languet, évesque de Soissons, alors directeur de l'Académie françoise, » pages 141 à 143. — La seconde, pages 145 à 150, est un « discours fait au Roi par M. l'Evesque de Soissons, lorsque Sa Majesté, allant se faire sacrer à Reims, fit son entrée dans l'église de Soissons, le 20 octobre 1722. — La troisième est « une pièce de vers adressée à l'Infante-Reine, par Robert du Chalard, de l'Académie de Soissons, » pages 181-182.

Pour l'année 1723, nous lisons dans le *Registre des délibérations* de l'Académie française :

Mercredi 25 aoust 1723. — M. l'Evesque de Soissons a célébré la messe dans la chapelle du Louvre.

L'après-midi, etc.

La séance a esté terminée par la lecture de la pièce de prose envoyée par l'Académie de Soissons, sur « la modération que les gens de lettres doivent garder dans leurs disputes. »

Le *Recueil de pièces d'éloquence*, année 1723, pages 2 9 à 219, mentionne ainsi ce morceau :

« Discours composé par M. Coudray, trésorier de France, envoyé à l'Académie françoise par l'Académie

de Soissons, en l'année 1723. » Il a pour sujet : « qu'il faut toujours garder de la modération et de la politesse dans les disputes littéraires. »

Le même Recueil, année 1725, pages 199 à 210, contient un « discours envoyé à l'Académie françoise par l'Académie de Soissons en l'année 1724 » dont le sujet est « que le sort des peuples dépend de l'éducation des princes. »

L'année suivante est mentionnée en ces termes dans le *Registre des délibérations* de l'Académie française :

Samedi 25 aoust 1725. — Aujourd'hui, jour de Saint-Louis, la compagnie est montée à neuf heures du matin à la chapelle du Louvre, où elle a entendu la messe célébrée par Monsieur l'Evesque de Soissons, l'un des quarante.

Après la distribution des prix, on a lu le tribut de l'Académie de Soissons, qui traitait « de la difficulté que l'on trouve à composer. »

Ce tribut est imprimé dans le *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1725, pages 395 à 410, sous le titre de : « Discours sur la difficulté de composer, par M. Robert de Chalard, envoyé à l'Académie françoise, par l'Académie de Soissons, en 1725. »

En 1726, la Saint-Louis tombant un dimanche, la séance fut remise au lendemain, comme on le voit par le *Registre des délibérations* de l'Académie française qui porte :

Dimanche 25 aoust 1726.—Messe célébrée par l'Evesque de Soissons.

Il n'y a pas eu de séance publique, on n'a pas lu le tribut de l'Académie de Soissons.

Lundi 26 aoust 1726. — M. le Secrétaire a lu la réponse qu'il a faite, au nom de la compagnie, à la lettre dont l'Académie de Soissons accompagne son tribut.

Pour 1727, nous lisons sur le Registre :

Lundi 25 aoust 1727. — Messe dite par l'Evesque de Soissons.

La séance a fini par la lecture du tribut de Soissons, dont le sujet était « que le génie de l'orateur a plus de part encore que l'art dans l'éloquence. »

Ce discours occupe, dans le *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1727, les pages 357 à 379.

L'année suivante est ainsi mentionnée sur le *Registre des délibérations* de l'Académie française :

Mercredi 25 aoust 1728. — Aujourd'hui, M. le Secrétaire a présenté à la compagnie le tribut de l'Académie de Soissons. Le titre du discours est : « De la nécessité d'inventer des mots et d'en retrancher, pour perfectionner une langue vivante. »

Ensuite, messe, etc.

Ce discours ne se trouve point dans le *Recueil de pièces d'éloquence*.

En 1729, le *Registre des délibérations* de l'Académie française porte :

Jeudi 25 aoust 1729. — Messe dite par l'Evesque de Soissons.

Le tribut de l'Académie de Soissons a été lu ensuite par M. l'abbé de Rosay, auteur de l'ouvrage, et qui est de cette Académie. Il a été placé où se mettent les récipiendaires.

Le *Recueil de pièces d'éloquence*, pour l'année 1730, publie, pages 261 à 266, le « poëme envoyé à l'Académie françoise par l'Académie de Soissons, en l'année 1729, » qui a pour titre : « Sentimens d'une âme pénitente dans la paraphrase des paroles de l'Enfant prodigue, » par M. l'abbé Carrelet de Rosay, docteur de Sorbonne et chanoine de l'église-cathédrale de Soissons, député de ladite Académie.

L'année 1730 fait défaut sur le *Registre des délibérations* et dans le *Recueil de pièces d'éloquence*.

Pour l'année 1731, nous trouvons sur le Registre :

Samedi 18 aoust 1731. — M. le Secrétaire a présenté à la compagnie la lettre de l'Académie de Soissons accompagnée de son tribut qui est un discours en prose sur l'alliance des Lettres avec la Vertu.

La compagnie a résolu qu'elle ferait réponse, suivant l'usage, à l'Académie de Soissons.

Le *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1732, pages 109 à 113, publie au contraire une « traduction de la satyre de Sulpirie, dame romaine, envoyée pour tribut par l'Académie de Soissons, en 1731. » Rien en 1732; ni sur le Registre ni dans le Recueil.

En 1733, nous trouvons sur le Registre :

Mardi, 25 aoust 1733. — On a lu ensuite la pièce qui avait remporté le prix de poésie, qui a été donné à M. Isnard de l'Oratoire, professeur en rhétorique à Soissons. L'auteur de cette pièce était présent à l'assemblée.

La séance a fini par la lecture du tribut de Soissons.

Ce tribut ne se trouve point dans le Recueil.

Pour 1735, le *Registre des délibérations* de l'Académie française porte :

Jeudi 25 aoust 1735. — Elle a entendu ensuite le panégyrique du saint, prononcé par M. l'abbé de Rosay, archidiacre de l'église de Soissons et membre de l'Académie de cette ville.

Ensuite, M. l'abbé Alary a lu le tribut de Soissons.

Cette dernière pièce, publiée dans le Recueil pour l'année 1737, pages 153 à 173, a pour titre : « Les avantages de l'étude, par M. Robert de Chalard, chevalier de Saint-Lazare, de l'Académie de Soissons. »

L'année suivante, le *Registre des délibérations* de l'Académie française porte :

Samedi, 25 aoust 1736. — Le tribut de Soissons a été : l'Orage, ode par M. Sellier.

Cette ode a été imprimée dans le *Recueil de pièces d'éloquence* pour l'année 1737, pages 398 à 403, sous ce titre : « Tribut de l'Académie de Soissons à Messieurs de l'Académie françoise, par M. le Sellier, conseiller au Parlement de Metz. »

En 1737, nous trouvons sur le Registre :

Dimanche 25 aoust 1737. — On a lu le tribut de Soissons et le tribut de Marseille qui seront imprimés dans le Recueil.

Les volumes du *Recueil de pièces d'éloquence*, quoique se faisant suite, ne contiennent rien pour les années 1737, 1738, 1739, 1740. Nous n'avons donc d'autres indications que celles du *Registre des délibérations* de l'Académie française, qui porte :

25 aoust 1739. — On a renvoyé la lecture de l'églogue que l'Académie de Soissons a envoyée pour son tribut de la même année.

Lundi 21 aoust 1741. — M. le Secrétaire a présenté le tribut de l'Académie de Soissons, écrit en prose et dont le sujet.....

La compagnie, après en avoir entendu la lecture, a résolu qu'il serait imprimé dans son Recueil.

Le *Recueil de pièces d'éloquence*, pour l'année 1741, pages 229 à 239, contient en effet le « discours envoyé par l'Académie de Soissons en 1741, » dont le sujet est : « Est-il avantageux de répondre à la satyre ? »

25 aoust 1745. — M. l'abbé Sellier a lu ensuite le tribut envoyé par l'Académie de Soissons. Ce sont des réflexions sur l'utilité du travail, dont M. de Monceaux est auteur.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société deux jolis dessins de l'église de Marizy-Saint-Mard, canton de Neuilly-Saint-Front, envoyés par M. Pilloy, correspondant, et destinés à accompagner une notice

sur ce village et sa prévôtée. On adresse des remerciements unanimes à M. Pilloy.

M. Choron dépose pour le Musée une hache celtique trouvée à Braine par M. Renault, agent-voyer, au-dessous du château de La Folie, versant du nord, dans une raie de charrue, lors d'une opération de défrichage d'un ancien bois, sur la fin de 1859.

M. Decamp dépose aussi, pour le Musée, une statuette de saint André, qu'on croit en argile cuite, trouvée dans le puits de la pharmacie, rue Saint-Christophe, il y a environ deux ans.

Sont également offerts, pour la même destination : une médaille en cuivre des pompiers de Soissons, de 1726, par M. Lotte, revendeur ; deux fragments de bois pétrifiés, par M. de Rayneval, et des assignats de la caisse patriotique de Vervins, par M. Perin.

La Société ne peut que remercier MM. Renault, Decamp, Lotte, de Rayneval et Perin.

Enfin, M. Williot donne communication d'un ancien anneau d'argent, trouvé à Coucy-le-Château. Le chaton, qui est une espèce de corail, représente en creux un personnage assis sur un siège, tenant une statuette. Vis-à-vis de lui, est un griffon, ayant une patte levée et appuyée sur une roue.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Mai 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Revue des Sociétés savantes*, t. III, deuxième série. (Mars 1860.)

2° *Cabinet historique*, sixième année, 2e et 3e livraisons. (Février-mars 1860.)

CORRESPONDANCE.

Lettre du 20 avril, par laquelle M. de Caumont remercie M. de Laprairie de lui avoir envoyé son article sur Champlieu et s'applaudit d'avoir été de la même opinion que lui, opinion qui, du reste, est celle de la Société, et de l'avoir défendue au Congrès des délégués des Sociétés savantes, etc.

COMMUNICATIONS.

M. Decamp donne à la Société, pour le Musée, une médaille de Louis le Débonnaire, trouvée à Acy, portant ces mots : *Hlvdowicus imper*, et une croix cantonnée de quatre points. Au revers, un temple avec cette légende : *Christeana relicio*. Cette médaille, qui est un denier d'argent, est indiquée et figurée dans Leblanc, auteur des *Monnaies des Rois de France*. Il remarque que le C y remplaçait souvent le G, et réciproquement. Le même membre donne également une monnaie de Louis XIV.

A son tour, M. Watelet fait passer sous les yeux de la compagnie plusieurs monnaies trouvées dans un pot, aux Vertes-Feuilles (sur la route de Soissons à Villers-Cotterêts), avec d'autres médailles, notamment un Charles IX, deux Henri III, des Louis XIII et des Louis XIV.

M. Fossé-Darcosse présente à la Société M. Voillemier, de Senlis, qui désire prendre l'empreinte d'une monnaie de Conon, comte de Soissons, qu'on croit unique. Cette monnaie, citée au tome v^e^, page 98, des *Bulletins de la Société*, parmi celles qui lui étaient alors offertes par M. Maxime Lemaire, l'un de ses membres, qui les avait trouvées dans sa propriété, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, était regardée comme inédite. Elle portait : *Conon Comes*, une croix avec ornements et fleurs-de-lys ; au revers, un temple et autour *Suessionis*. Cette médaille est malheureusement égarée, et il a été impossible de rendre à M. Voillemier le service scientifique qu'il demandait.

La Société nomme une commission composée de

MM. Decamp, Calland, Watelet et Leroux, qu'elle charge de s'occuper de l'envoi à faire à l'Exposition archéologique d'Amiens, d'objets choisis dans le Musée de Soissons.

L'excursion annuelle est mise à l'ordre du jour. Un membre avait d'abord proposé de visiter Muret, Droizy, Arcy, Maast et Violaine, canton d'Oulchy; mais les chemins ayant été jugés actuellement peu praticables, on s'est prononcé pour Glennes, canton de Braine, comme but principal de l'excursion qui a été fixée au jeudi 14 juin.

M. Prioux, correspondant à Paris, envoie les renseignements suivants sur la borne milliaire qui existe à Bézu-Saint-Germain, et dont l'acquisition pour le Musée serait facile.

« Cette borne, que l'on voit encore aujourd'hui près du portail de l'église, est d'un aspect tout particulier et provient sans doute de l'ancienne chaussée romaine de Soissons à Montmirail, qui passait tout près de Bézu-Saint-Germain. Elle se trouvait autrefois sur le terroir de la même commune, au lieudit *la belle Croix*, supportant un calvaire placé dans un carrefour, à la jonction de quatre chemins. Le trou assez large qui avait servi à sceller la croix, la fit servir ensuite de bénitier à l'entrée de l'église, d'où elle a été retirée depuis et abandonnée à des détériorations de toute nature. Elle est de forme cylindrique et porte 92 centimètres de hauteur, en deux parties, de grosseurs inégales : l'une inférieure, de 50 centimètres de hauteur, sur 1 mètre 39 centimètres de circonférence; l'autre, dans le haut, de 42 centimètres de hauteur sur 1 mètre 51 centimètres de pourtour. Sur la partie la plus large se trouvent les quatre premières lignes de l'ins-

cription suivante, dont les cinq dernières occupent la partie inférieure de la borne :

IMP. CAE
LSEPTIMIOSE
VEROPIOPER
TINACEAVGVS
IC
COS
SM
OM
SΓ (1)

» Nous voyons que le monument, dont on peut faire remonter l'érection vers l'an 200, est exposé à une prochaine et inévitable détérioration. Nous pensons qu'il serait urgent de le recueillir pour en enrichir notre Musée.

» Indépendamment de la borne milliaire actuellement dans le jardin de Mme veuve de Bussière, à Soissons, de celle qui se voit au château de Vic-sur-Aisne, et de celle que possède M. de Tugny, à Beaurieux, il en existe quatre autres à Juvigny, dont deux sans inscriptions et les deux autres avec des inscriptions qui ont été jusqu'ici inexactement rapportées. La première de ces quatre bornes que nous avons examinées avec notre collègue M. Decamp, se trouve placée dans le cimetière et surmontée d'une petite croix en fer. Elle est d'une pierre calcaire très poreuse, de forme cylindrique et sans inscription visible ; sa hauteur est de 1 mètre 30 centimètres hors de terre, sur 1 mètre 50 centimètres de circonférence.

(1) Ce signe est le reste d'une lettre dont on ne voit plus qu'un jambage avec le crochet supérieur qui indique un E ou un F, peut-être même un T.

» A côté de ce cimetière attenant à l'église, et sur le bord du chemin qui traverse le village, dans une petite cour entourée de murs, devant le bâtiment qui renferme la pompe à incendie, se trouvent deux autres colonnes milliaires, dont l'une, de 1 mètre 42 centimètres de hauteur sur 1 mètre 53 centimètres de pourtour, est sans inscription et de la forme d'un parallélogramme aux angles arrondis et légèrement renflés sur le devant. Au milieu de la partie plate, on voit un évidement creux d'environ 3 centimètres de profondeur sur 20 centimètres de haut et 5 centimètres de large. L'autre borne, de 1 mètre 50 centimètres de haut, sur 1 mètre 2 centimètres de pourtour, est de forme demi-cylindrique, avec les angles de la partie plate arrondis. Au milieu de cette partie plate se trouve aussi un évidement creux de 3 centimètres de profondeur sur 40 centimètres de haut et 7 de large. Au-dessus et tout-à-fait dans le haut de la colonne, il existe un trou rond assez profond. Cette borne portait une inscription dont on peut encore déchiffrer les lignes suivantes :

IMPCA (1) . . . . . EITI
SEVEROPIO . RTIV
AVGARABICO . R . N (2)
PARTHICOMA . . . MO C
IIIIPIM (3) I (4) I (5) MAVRELIO

(1) Les points remplacent approximativement les lettres effacées.

(2) Trois jambages qui peuvent appartenir à un N ou à un M.

(3) Quoique la pierre soit bien détériorée, nous avons cru voir un M.

(4) Un éclat de pierre a pu enlever la boucle d'un P.

(5) d° d° d° d°

M (1) TOU (2) F (3) C (4)
CO

. . . . . .

RV (5) O EC (6)
CO

» Les noms de l'empereur Sévère et de Marc-Aurèle Antonin, son fils, font remonter l'origine de cette borne milliaire à la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne.

» Au bout du village, au lieudit la Chapelle Saint-Martin, et sur un terrain planté d'arbres, en forme de triangle, qui recouvre un ancien cimetière, se trouve la quatrième borne de Juvigny, dont la hauteur est de 1 mètre 40 centimètres hors de terre, sur 1 mètre 54 centimètres de pourtour. Elle est de forme carrée, avec les angles arrondis. Sur cette borne, d'une pierre très-poreuse comme les précédentes, on voit encore, mais avec peine, les lettres suivantes :

NINVSPIVΓΓ (7) . . . . .
. PARTO . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . IA . . . . . .
. . IIPII . . . II . . .
. . . RII . . IMV . .
LSIIVM . . . . . .

(1) Nous avons cru distinguer un M.

(2) Nous avons cru voir un U.

(3) Il se trouve là un signe informe représentant le jambage d'un E ou d'un F, avec le crochet supérieur de l'une de ces deux lettres.

(4) Un éclat de pierre pouvait aussi faire de ce C un O.

(5) Deux jambages en forme de V pouvant faire un M ou un N.

(6) Un éclat de la pierre laisse hésiter entre un C ou un O.

(7) Ces deux signes pouvaient représenter un E ou un F.

. . IIINIIV (1) IS (2) . . .
I . I . . . RV (3) I .
NIII . . . . IVS . .
NIABSARIIS . . . . . .
. . . I (4) VII . . . .

« Quoique cette inscription soit presque indéchiffrable, nous avons cru néanmoins devoir la relever, dans l'espoir qu'un de nos bons épigraphistes pourra, un jour, en tirer quelques renseignements utiles. Ce travail, que l'abbé Lebœuf a fait ou fait faire au siècle dernier, offre quelques variantes avec le nôtre que nous avons vérifié plusieurs fois. Maintenant, dans l'intérêt de la conservation de ces précieux monuments que l'on voit si rarement en aussi grand nombre qu'ils le sont, dans notre ancienne *civitas*, nous formons des vœux pour que les quatre bornes ou colonnes milliaires de Juvigny soient réunies au Musée de Soissons, avec celles de Vic-sur-Aisne, de Bézu-Saint-Germain, de Beaurieux et celle du jardin de Mme veuve de Bussières. »

« Il serait aussi à souhaiter que l'éclat de la borne milliaire de la commune de Viffort, portant encore un fragment d'inscription et qui se trouve malheureusement parmi les décombres de *la commanderie* de cette commune, fît aussi partie du Musée de Soissons. Nous n'émettrions point ces vœux si ces bornes milliaires

(1) Nous avons vu un V ; mais des éclats de la pierre ont peut-être supprimé le premier et le dernier jambages d'un M ou d'un N.

(2) Quoiqu'à cet endroit la lettre soit bien effacée, nous avons cru voir un S.

(3) Nous voyons ici les deux jambages d'un M ou d'un N.

(4) Lorsque l'abbé Lebœuf rapporta cette inscription dans son Histoire de Paris, il crut voir un M. Mais, malgré toute notre attention, nous n'avons pu retrouver que le dernier jambage de cette lettre, si ce n'est un I.

n'étaient déjà déplacées de leurs endroits primitifs et si elles ne couraient grand risque d'être un jour perdues pour l'histoire et la géographie antique de notre pays »

M. Decamp entretient la Société sur la chapelle de Chazelle, commune de Berzy-le-Sec, et se propose de faire un rapport à la séance prochaine sur ce petit monument. Il parle aussi d'une maison, rue Saint-Léger, n° 6, à Soissons, où l'on remarque, dans un bâtiment servant d'écurie, deux portails sculptés, deux arcades, une galerie à jour, deux poutres ornées de feuilles et de têtes demi-relief, de la fin du XVIe siècle.

Un membre signale le don fait au Musée, par M. Albert Carrier, sculpteur distingué de Paris, originaire du département : 1° d'un buste de Desaix, grandeur naturelle, en plâtre-bronzé, admis à l'Exposition de 1859 ; 2° d'un buste de l'empereur Napoléon III, en costume de campagne pendant la guerre d'Italie ; 3° d'une statuette de Béranger assis. La Société, appréciant la valeur artistique de ces objets, vote des remerciements unanimes à M. Carrier.

M. Leroux donne la liste des autres objets offerts au Musée, depuis le 2 avril 1860 jusqu'au 10 de ce mois, avec les noms des donateurs. M. Boujot, juge, le cachet de l'ancien baillage de Soissons. M. Lepaon, afficheur, une carte forestière de l'Europe. M. Lévêque, entrepreneur, 14 pièces de monnaies anciennes. M. Brelay, directeur du gaz, une médaille de Clément VIII (1600), trouvée dans son jardin au faubourg Saint-Waast. M. Plateau, pharmacien à Paris, une génévole? de Soissons, ancienne, sous verre, achetée sur les quais. M. Laplauce, quelques fossiles des grèves, roulés. M. Vaïsse, sénateur, préfet du Rhône, un exemplaire de la description du Musée de Lyon, par M. Comarmond. (Quatre vol. grand in-4°, 851 pages, 28 planches.) M. Vieillard, une liasse d'assignats, diverses pièces de

monnaies anciennes et modernes, une gravure représentant l'Hôtel-de-Ville de Soissons. M. Perin, juge, une empreinte de sceau en plâtre, un écu de six livres, Louis XV (1719), un médailler garni de ses tiroirs, avec différentes pièces et médailles. M. Baptiste Vitterne, ouvrier menuisier, une pièce de monnaie romaine, trouvée dans un jardin, à Orcamp, près de Soissons. M. Biscuit, entrepreneur, un petit écu Louis XIII, en argent, une statue de jardin en pierre tendre, venant des fouilles de la nouvelle gendarmerie Un inconnu, une pièce de monnaie (Philippe), trouvée dans les champs à Violaine. Un plan gravé, de Saint-Jean-des-Vignes, sortie des cartons de la Mairie (Barbazan? 1673). M. Calland, une médaille de Clément VIII, trouvée à Saint-Vaast, dans l'ancien cimetière (1600). D'un côté, le portrait du Pape; de l'autre, un portail d'église avec cette légende : *Justi intrabunt per eam.*

Le *Journal de Soissons*, dans son numéro du 6 mai dernier, ayant signalé, sous le nom de *Cryptes ogivales*, la découverte de souterrains considérables, rue de Longpont, à Soissons, comme une dépendance de l'église de Notre-Dame-des-Vignes, et d'autres souterrains du même genre dans l'hôtel du Pot-d'Etain, une discussion s'engage à ce sujet entre plusieurs membres, et M. Laurendeau lit la note suivante à titre de renseignement :

« Nicolas Berlette, qui écrivait de 1582 à 1585 son histoire manuscrite sur les *Antiquités de la ville de Soissons* (1), en parlant de la prise et du saccagement de notre ville, en 1414, dit, au f° 296 v° : « Selon la com-
» mune opinion du peuple soissonnais, l'hostel de
» ville, quy est de présent l'hostel de Longpont, fut
» confisqué au roy qui le donna à ung seigneur de sa

(1) Manuscrit in-4°, portant le n° 223 à la Bibliothèque publique de Soissons.

» suite quy du depuis l'a donné à l'abbaye de Longpont » et n'y a à présent lieu qui porte le nom d'hostel de » ville que le donjon de dessus le pont, où sont les » chartres et aultres besongnes de la ville. »

» Michel Berthin, qui écrivait peu de temps après Berlette, dont il a vérifié, corrigé, retouché et augmenté le manuscrit, rapporte les mêmes paroles et ajoute, entre deux parenthèses, au f° 105 v° (1) : « En ce lieu » est à présent basty le lieu appellé le Présidial »

» Berlette, en racontant l'agrandissement de la ville (au f° 289 v° et suivants), dit :

« L'an mil cinq cent cinquante et ung et aultres an- » nées suivantes, fut enclose dans la ville l'église et » abbaye de Saint-Jehan-ès-Vignes quy, auparavant, » estoit hors la ville et la dicte ville fortiffiée en plu- » sieurs endroictz.... Le commencement desd. fortiffi- » cations fut à Sainct-Pierre à la Chaulx.... Seconde- » ment, à Notre-Dame-des-Vignes ... En cet endroict fut » faict ung gros corps de garde de pierres de taille.... » Pour faire la dicte plaste forme et corps de garde fut » abbatue ruynée et du tout desmolye l'église et par- » roisse Notre-Dame-des-Vignes, ainsy surnommée à » cause que les environs d'icelle estoient anciennement » toutes vignes. » Au f° 277, il ajoute : « Certain temps » après, les parroissiens de la paroisse Notre-Dame-des- » Vignes quy par lieu emprunté faisoient faire leur ser- » vice en l'église Sainct-Victor, feirent avec layde et aul- » mones des bonnes gens en un petit lieu où souloit » avoir certaines petites maisons, construire et bastir » une belle et excellente église du nom de Notre-Dame- » des-Vignes, laquelle est jusques à présent ainsy nom- » mée. La première pierre du fondement de la dicte

(1) Autre manuscrit portant le même n° 223, à la même bibliothèque.

» église fut assize par Me Pierre Bazin, abbé de Saint-
» Jean-ès-Vignes... La dicte église ne fut du tout ache-
» vée ains s'en fallut la neffe les murailles de la quelle
» ne furent eslevées que cinq à six pieds hors de terre. »

» Michel Berthin, en copiant le même passage, f° 111 v° dit : « .... Firent avecq layde et aulmones des gens
» de biens bastir une neufve église entre la maison de
» Longpont et la rue des Cordeliers, en un lieu et place
» appartenants aux religieux de Saint-Jehan-ès-Vignes,
» laquelle église néantmoings retient encor le nom de
» Notre-Dame-des-Vignes. »

» Berlette, à la date de 1567, en racontant les rava-
» ges des Huguenots, au f° 302, dit : En l'église Notre-
» Dame - des - Vignes qui n'estoit encorres achevée
» comme dict est, furent rompues et brisées les victres
» qui estoient de grande beauté, etc. »

» Il résulte, des passages ci-dessus de ces historiens, que les voûtes sur lesquelles on élève aujourd'hui la nouvelle caserne de gendarmerie, n'ont jamais fait partie de la collégiale de Notre-Dame-des-Vignes dont l'emplacement est aujourd'hui occupé en partie par la salle de spectacle.

» L'ancien Présidial, brûlé en 1814, occupait, avec l'Hôtel-de-Ville qui lui était contigu, l'emplacement où se fait actuellement le marché à la viande. Les voûtes sur lesquelles il était élevé communiquaient avec celles qui vont servir de fondements à la nouvelle caserne. Cette communication cessa lorsqu'on fit disparaître les ruines du Présidial et de l'Hôtel-de-Ville incendiés, et qu'on éleva le mur d'appui le long de la rue de Longpont. Depuis cette époque, ces voûtes n'avaient plus d'autre entrée que celle située dans les bâtiments qui viennent d'être démolis, dépendant du Palais-de-Justice.

» Au rapport de Michel Berthin, le Présidial existait de son temps ; il avait succédé à l'hôtel ou maison de

Longpont qui, selon Berlette, existait avant la destruction, en 1551, de l'ancienne église de Notre-Dame-des-Vignes remplacée, depuis lors, par la nouvelle église de ce nom élevée entre la maison de Longpont et la rue des Cordeliers, sur l'emplacement de certaines petites maisons appartenant aux religieux de Saint Jean. Les voûtes en question, qui dépendaient de l'hôtel de Longpont dont l'origine remonte au xve siècle et auquel avait succédé le Présidial antérieurement à la fondation de la nouvelle église de Notre Dame-des Vignes, qui n'était pas encore terminée en 1567, n'ont donc jamais pu faire partie de cette église, détruite en 1793. »

Sur la proposition de plusieurs membres, la Société s'est rendue en corps sur les lieux pour examiner la nouvelle découverte signalée par M. Decamp et a constaté que ces souterrains ne pouvaient être que les celliers de la maison de Longpont qui s'élevait, en effet, de cet endroit.

Les renseignements fournis par Muldrac, en la chronique de cette abbaye et cités par M. le secrétaire, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

« Au mois de mars 1314, y est-il dit, Adam, abbé de Longpont, en présence de plusieurs témoins à ce appelés dans la chambre haute de la maison du Cellier, à Soissons, appartenant audit monastère, près de la chapelle de ladite maison, reçut l'hommage que lui firent damoiselle Béatrix de Buzancy, Albéric de Ressons et Marguerite sa femme, pour certaines terres et possessions à Presles (lès Soissons), selon deux actes authentiques de l'official de Soissons. » (*Chron. Longip.*, p. 316.)

D'un autre côté, on lit dans les notes sur cette chronique que Longpont possédait à Soissons beaucoup de maisons, « surtout une grande maison, avec une chapelle, près de la rue des Franciscains (Cordeliers)

sur l'emplacement de laquelle on venait de construire le palais du siège présidial. »

C'est de cette maison que la rue de Longpont a pris son nom. Seulement, les deux pièces citées par Muldrac feraient remonter l'existence de la maison du cellier de Longpont, non au XVe siècle, mais au XIVe.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Jeudi 14 Juin 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Cette séance est remplacée par l'excursion annuelle de la Société.

NOMINATIONS DE MEMBRES.

M. Mazure, maire de Braine, et M. Lance, architecte du gouvernement pour les monuments historiques et architecte diocésain pour le département de l'Aisne, sont nommés membres correspondants.

Rapport de M. l'abbé Pécheur, secrétaire, sur l'excursion de Glennes.

Si l'on excepte l'église de Glennes, canton de Braine, la Société n'a pas visité, cette année, de monuments bien remarquables. Cependant, elle n'a pas cru devoir négliger les églises qui se trouvaient sur sa route; elle a même payé un juste tribut d'admiration à la vallée

superbe qui s'étend entre Soissons et la petite ville de Vailly, et qu'elle parcourait dans sa course rapide. Rien de plus pittoresque, de plus frais, de plus riche, de plus fertile en effet que cette série de collines qui suit, en ondulant de ce côté, la rive droite de l'Aisne. Chacun sentait que, dès les temps les plus anciens, ces lieux avaient dû être occupés par les races primitives, par les Celtes et les Romains nos pères. On ne doutait pas que la route qu'on suivait n'eût la même direction que le chemin gaulois suivi aussi par les Soissonnais après la défaite des Belges et par César venant assiéger *Noviodunum*. Cela paraissait plus naturel que les divers systèmes inventés à ce sujet en dehors des données les plus simples, qui sont toujours les plus rationnelles.

CONDÉ-SUR-AISNE.

La première halte se fit à Condé sur-Aisne (*Condatum*), ainsi appelé du lieu qu'il occupe près du confluent de l'Aisne et de la Vesle. Condé « peut remonter à l'époque gauloise ; » mais il ne fut pas donné, « en l'an 870, par Charles-le-Chauve, à l'abbaye de Saint-Médard, » ainsi que le prétend l'auteur du *Dictionnaire historique de l'Aisne*. Le diplôme de 870, souvent invoqué par cet auteur, parle bien de deux localités données à cette abbaye dans le pays de Condé, mais non de Condé-sur-Aisne. Le *Pagus Condatensis* est placé, par M. Jacobs, à Lyon. Condé fut donné, bien avant 870, par saint Ouën, au monastère de Saint-Pierre (depuis Saint-Ouën) de Rouen, avec Braine et Sancy. Aussi, l'abbé de ce monastère était-il encore, à la révolution, présentateur à la cure de Condé et décimateur par moitié de cette paroisse. Les patrons de l'église sont saint Pierre et saint Paul ; mais le souvenir de saint Ouën y est vivant, ainsi qu'à Sancy, lieu de sa naissance. En effet, on y voit

encore les restes de la chapelle romane qui faisait partie du prieuré de Condé, dépendant de Saint-Ouën de Rouen, et que son architecture, ses fenêtres cintrées, ses ogives, sa corniche extérieure richement sculptée, ses chapiteaux à sujets fantastiques, font remonter au XIIe siècle.

L'église paroissiale de Condé s'étant écroulée a moitié au siècle dernier, le chœur fut rebâti par les religieux de Saint-Ouën. Le clocher, en partie sur le chœur, en partie sur la nef, était à la charge des gros décimateurs, c'est-à-dire des religieux, pour les deux tiers, et de celle des habitants, sans doute comme étant seigneurs, ayant haute, moyenne et basse justice (1). On sait que Condé, avec Celles-sur-Aisne et plusieurs autres villages voisins, avaient été érigés en commune à la fin du XIIe siècle, d'où leur venait le droit de justice et de seigneurie. Cette église possède une relique de saint Pierre (*ex ossibus sancti Petri*) visitée par Monseigneur de Simony, évêque de Soissons, et une copie de la descente de croix de Rubens, par M. Hutin, de 1789.

Lors des premières invasions des Normands, au milieu du IXe siècle, les religieux de Saint-Ouën envoyèrent les reliques de saint Yved à Braine, avec leurs objets les plus précieux et celles de saint Ouën, de saint Nicaise, de saint Quirin, de saint Scuvicule et de sainte Pience, à Condé. La présence des reliques de saint Ouën à Condé fut signalée par des miracles, surtout pendant une guerre qu'un évêque de Laon eut à soutenir avec un gouverneur du lieu. D. Martène et D. Bouquet prétendent que le Condé dont il est question dans la légende est Condé près Paris. Il nous paraît certain, d'après toutes les circonstances que nous venons d'indiquer, qu'il s'agit de Condé-sur-Aisne. Lorsque Rollon

(1) État du diocèse de Soissons.

s'établit avec ses Normands en Neustrie, son premier soin, après sa conversion à la religion chrétienne, fut de demander au roi Charles-le-Simple le retour de ce sacré trésor, reposant en la ville de Condé (*Condatense oppidum*), dans l'église de Saint-Pierre de Rouen. (*Bolland. Miracula S. Andoëni*, t. 4, aug p. 837. *D. Martene. Thes. anecdot.* t. 3, p. 1687 et 1669. *Joannis S. Andoëni monachi sermones.* Id. Migne patrol, *t. 162. Series 2a.*)

On nous permettra bien de contrôler ce que nous croyons une autre erreur du *Dictionnaire historique*, admise à propos de Condé On y lit : « Au commencement du XIIIe siècle, la seigneurie de ce village appartenait, *paraît-il*, aux comtes de Braine. Jean, l'un d'eux, la donna, en 1230, avec celle de Chivres et de Missy, et sous condition d'hommage, à l'abbaye de Saint-Médard. » Il est certain qu'à cette époque la seigneurie de Condé était partagée entre Saint-Ouën et la commune; seulement, en 1230 (d'après le *Cartulaire de Saint-Médard*), Thierry Rigaux, de Micy, vendit tout son fief de Micy, de Condé-Charreu ou Quarreu (hameau de Condé où était le bac), avec l'approbation de Jean, comte de Braine, qui sans doute avait quelque droit sur ce fief, et un cens en échange duquel, Périers, écuyer de Charreu, donna à Saint-Médard une terre sur la montagne de Vregny. Comment concilier, du reste, la donation de Condé à Saint-Médard par Charles-le-Chauve, en 870, et sa donation en 1230, à cette abbaye, par Jean, comte de Braine, à moins qu'on ne prouve que cette terre lui avait été enlevée. Quant à Chivres, il y avait longtemps que c'était une prévôtée dépendante de Saint-Médard.

CHAVONNES.

Après avoir jeté en passant un regard sur la belle église de Vailly, qu'elle avait visitée il y a quelques

années, la Société se rendit à Chavonnes, qui formait la dernière paroisse du diocèse de Soissons de ce côté. Ancien domaine des archevêques de Reims, Chavonnes voyait exercer par eux, en qualité de seigneurs, la justice haute, moyenne et basse, tandis que le commandeur de Maupas, près de Soissons, selon l'abbé Houlier, s'en prétendait seigneur foncier. Chavonnes fut érigé en commune avec Vailly, Condé, etc., en 1185. L'église de Chavonnes est sous l'invocation de saint Laurent. L'abbé de Saint-Crépin-le-Grand présentait à la cure. L'édifice est mal et grossièrement bâti, et paraît avoir été souvent remanié. Il présente néanmoins, dans son ensemble, quelques caractères bons à remarquer. Il a trois absides percées de nombreuses fenêtres, et, dans le bas-côté qui reste, des arcatures romanes en trèfles. Dans la nef, l'ogive excessivement aiguë est greffée sur des piliers romans. On remarque, dans la sacristie, un meuble sculpté portant l'image du Christ, et, dans l'église, une pierre tombale, en marbre blanc, avec cette inscription :

» *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* (Sagesse, ch. 4). »

« *Cy gist* vénérable et discrète personne maître Antoine Quinquet, de Mont-Preux, lequel, après avoir » gouverné cette paroisse comme un bon pasteur, » l'espace de douze ans, mourut, au grand regret de ses » paroissiens, le 8 février 1748, âgé de 42 ans.

» *Requiescat in pace.* »

Cet ecclésiastique devait certainement appartenir à la famille Quinquet, de Soissons, connue dans les annales municipales de cette ville, et qui a fourni plusieurs personnes de marque.

BOURG-ET-COMIN.

La Société, après avoir franchi les limites des anciens diocèses de Soissons et de Laon, et réservé pour une autre excursion l'église et le château de Soupir, s'est rendue à Bourg-et-Comin qui, en 1184, forma une commune avec les villages de Cerny-en-Laonnois, Chivy, Beaulne et Verneuil-Courtonne. Une cendrière y fut ouverte à la fin XVIIIe siècle (*Dict. hist. de l'Aisne*). L'église seule méritait d'attirer l'attention de la Société. Son clocher, qui a trois fenêtres de face et une quatrième dans son pignon, est du commencement du XIIIe siècle. Le chœur et le transept, surmontés de voûtes ogivales hautes et élancées, furent admirés par toute la compagnie qui a pressé, près de M. le curé, la réouverture, déjà en projet, de leurs longues fenêtres. Le sanctuaire, qui se termine carrément comme à la cathédrale de Laon et dans plusieurs églises du Laonnois, est éclairé par trois fenêtres surmontées d'un *oculus*.

BARBONVAL ET RÉVILLON.

La première de ces deux localités a offert quelques richesses archéologiques à l'examen de la Société. Barbonval, situé aussi aux confins des diocèses de Laon et de Soissons, appartenait à ce dernier. Il est bâti contre une suite de grottes ou de *creultes* qui remontent vraisemblablement à l'époque celtique. Sa cure, dépendante du prieuré de Saint-Gilles d'Acy, diocèse de Reims (1), était à la présentation du titulaire de ce prieuré. Il fut érigé en commune, en 1211, par Gauthier et Elisabeth de Bazoches, à la réserve des droits de main-morte et de for-mariage. La petite église de Barbonval, sous

(1) Etat du diocèse de Soissons.

l'invocation de saint Pierre, est surmontée d'un campanile à double ouverture. Dans l'intérieur, contre le mur du côté droit, on remarque un morceau de sculpture sur pierre de liais en haut relief, représentant le Christ entre deux colonnettes surmontées d'un fronton, et offrant quatre personnages et un écusson portant : « partie au premier, à un croissant, trois étoiles d'ar- » gent; au second, deux épées en sautoir. » Au-dessus de ce petit monument est la pierre sépulchrale d'un curé, que M. Fleury a relevée, pour la Société :

L'inscription d'une autre vaste pierre tombale, placée dans le chœur, a été également relevée par la compagnie. Elle est ainsi conçue :

« Cy a esleux sa sépulture messire Jehan Gaillores. » Morir conwient second nature, car c'est ung cas qui » est posé. A Dieu servir a mis sa cure céans vicaire et » baptisez. Qui a le cueur dure cil n'a mémoire des » trespassez et décéda. »

Plus bas :

« Et fu faict icelle aug moi de juillet M. D. L. V. »

Plus bas encore :

« *Mors omnia vincit.* »

Et au-dessous, banderolle sur laquelle on lit :

« *Sancte Lupe ora pro me peccatore* »

La date est 1555. Cette tombe est comme double. Les personnages, dont l'un porte des habits sacerdotaux, sont tête à pointe.

On voit enfin, dans l'église de Barbonval, une copie du *Saint Pierre recevant les clefs* de la cathédrale de Soissons, attribué à Philippe de Champagne, et une large cuve baptismale.

Avant de quitter le village, la compagnie a visité, sous la direction de M. Fleury, un ancien cimetière qu'il avait déjà signalé et décrit, et dont plusieurs tombes,

creusées dans du roc tendre, primitivement recouvertes de dalles, sont présentement à découvert. Au milieu de ce cimetière, qui s'appelle encore aujourd'hui *le Tombois*, s'élève une croix de pierre digne d'intérêt. Elle est semée de feuilles et porte un christ roman ou bysantin, surmonté du Saint-Esprit, et, d'un côté et de l'autre, saint Pierre tenant les clés et saint Paul le livre des épitres. Pour déterminer l'âge du cimetière, il faudrait y opérer une fouille régulière qui ferait sans doute découvrir quelques objets antiques.

Une pierre tombale, dont M. Fleury a communiqué l'inscription, a seule arrêté l'attention dans l'église du village de Révillon, annexe de Glennes.

GLENNES.

Après une marche assez longue, la Société est enfin arrivée à Glennes, but principal de son excursion. Nous avouons ne savoir de ce village que ce qu'en disent MM. Devismes et Melleville, selon lesquels il appartenait, dès le IXe siècle, au chapitre de Laon qui y avait établi un petit chapitre de huit chanoines, lequel fut, pendant les courses des Normands, supprimé et réuni à celui de Laon ; qu'en 1073, Ebale ou Eble II, comte de Roucy, s'en empara de vive force, passa au fil de l'épée ceux des habitants qui voulurent lui résister, brûla leurs maisons et frappa une contribution sur les autres ; qu'ensuite, le comte s'étant amendé, restitua la terre de Glennes au chapitre de Laon, qui l'a gardée jusqu'à la Révolution (1). Le fait est que le seigneur de Roucy fut dénoncé au pape Grégoire VII, par Manassès de Gournai, archevêque de Reims, pour des pilleries

(1) *Dictionnaire historique de l'Aisne* et *Manuel historique*, p. 34.

du même genre exercées par lui sur les terres de l'église de Reims (1).

Il est question de Glennes dans une lettre de Pardule, évêque de Laon, à Hincmar de Reims, où le premier exprime à son métropolitain le désir qu'il a de l'entretenir. Ne pouvant l'aller trouver, faute de chevaux, dans des lieux *asperiora infra Rigasium sita*, il ignore en quel endroit, d'un accès plus facile, il pourrait oser le mander. Toutefois, aussitôt qu'il le pourra, il ira le trouver en quelque lieu qu'il soit. Voici l'itinéraire qu'il indique à Hincmar afin qu'ils puissent se rencontrer. Le 17 des calendes de janvier, il sera à Verzenay (*Verdunacum*), il y restera le 16; le 15, il ira le long des montagnes de Reims, par le chemin appelé *Via Barbarica*; il passera par Jonchery ou par Breuil, et ainsi il ira à Glennes ou Glannes, d'où il espère le lendemain monter la montagne de Laon. Le chemin de la Barbarie existe encore. C'est un chemin vert, assez étroit, qui est très-facile à suivre depuis le Moulin de Commen (près de Jonchery, village au-delà de Fismes), où il se détache de la route de Soissons à Reims, comme il se détachait de l'ancienne voie romaine, que celle-ci a remplacée. Il suit les sinuosités de la montagne de Reims, passe entre Gueux et Pargny près de Coulommes, Jouy, Ville-Domange, Sacy, Ecueil, Villers-Alleaux et Rilly, non loin duquel il paraît se terminer. Cette dernière localité doit être le *Rigasium* au-dessous duquel l'évêque de Laon n'ose aller trouver Hincmar, à cause de l'aspérité des lieux. D'après le texte de la lettre de Pardule, le chemin de la Barbarie ne commence guère qu'à Verzenay, et encore semble-t-il indiquer qu'il ne le prend qu'au delà de ce village. En réalité, on n'en suit plus bien la trace entre Verzenay et Rilly.

(1) Lelong, p. 184.

Prolonger ce chemin à travers toute la Gaule, ainsi qu'a essayé de le faire M. Peigné-Delacourt, et le relier par Pontarcy, avec le chemin de Vailly à Noyon, nous paraît impossible. Le fait est qu'au delà de Jonchery il n'y en a pas de traces, non plus qu'au delà de Verzenay. Il se rattache bien à d'autres chemins de traverse, comme tous les chemins du monde, mais il n'a plus cette direction franche qu'on lui trouve entre Jonchery et Rilly.

Pour en finir avec ce chemin de la Barbarie, nous rappellerons qu'il fut suivi par Clovis dans son expédition sur Châlons. Le prince, voulant éviter Reims pour lui épargner le pillage de sa horde barbare, quitta la voie romaine qui conduisait de Soissons à Reims, prit ce chemin, lequel raccourcissait du reste la distance qui le séparait de Châlons et le portait sur la voie qui, de Reims, descendait vers cette ville. Voici, enfin, le passage de la vie de saint Remy, par Hincmar, concernant la voie de la Barbarie : « *Transitum autem rex faciens secus civitatem Remorum per viam, quæ usque hodie, propter Barbarorum per eam iter, Barbarica nuncupitur : noluit eamdem civitatem introïre, ne ab exercitu suo aliquod malum ibi fieret. (Vita S. Remigii, cap. XXIX)* »

Il est temps de revenir à Glennes.

L'église de Glennes, placée sous l'invocation de saint Georges, peut passer à bon droit pour l'un des monuments les plus curieux du département de l'Aisne, tant par son antiquité que par son plan et son exécution. Si on prend l'édifice dans ses caractères les plus saillants, on peut sans crainte le faire remonter à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. Nous nous abstiendrons d'une description trop détaillée de ce singulier vaisseau. Ces sortes de dissections, ornées de termes techniques jetés avec profusion, servent plus à em-

brouiller le lecteur qu'à l'édifier et font de la langue archéologique une sorte de jargon barbare qui ne suppléera jamais ni à l'inspection de l'édifice qu'on veut décrire, ni aux dessins qui le représenteraient. Bornons-nous donc, pour l'église de Glennes, à ces points fortement accentués qui saisissent tout d'abord l'antiquaire le moins exercé.

C'est une chose digne d'observation que les domaines des chapitres cathédraux sont ceux qui offrent le plus de monuments remarquables. Non seulement les chapitres luttaient entre eux à qui élèverait la plus puissante cathédrale, mais ils voulaient que les églises qui dépendaient d'eux et dont ils avaient l'*autel* se distinguassent aussi des autres églises rurales par leur grandeur et leur magnificence. L'église d'Ambleny, par exemple, dépendait du chapitre de Soissons; celles de Nouvion-le-Vineux et de Glennes, de celui de Laon, ce qui explique assez bien comment ces localités peu importantes possèdent de si beaux édifices.

L'ampleur du porche de Glennes, percé de trois portes, surmonté d'une rosace, est ce qui frappe d'abord; on y voit l'annonce d'un vaste monument. Si l'on franchit le seuil, on n'est pas trompé dans son attente. Tout ce qui tient à cette partie de l'église répond à l'idée qu'on s'en était faite. Les voûtes sont élancées, les ogives sont pures, une belle arcature règne, à droite et à gauche, dans la partie qui correspond aux bas-côtés. Voilà bien le XIIIe siècle. Si vous pénétrez dans la nef, vous vous trouvez désappointé. Cette partie, composée de deux rangs d'arcades, formées de quatre gros piliers à trois colonnes engagées et à chapiteaux du genre grossier, vous désenchante. Ce n'est plus ici le style pur et large du XIIIe siècle; ce n'est plus non plus le style solide et luxuriant du XIIe; c'est peut-être celu de la fin du Xe siècle. Avancez dans le chœur, nouvel

étonnement ! Devant vous se présente un sanctuaire flanqué de deux absides latérales fort belles, formant transept. Leurs arcs plein-cintre reposent sur quatre colonnes, dont deux de chaque côté. La voûte du sanctuaire retombe sur quatre faisceaux de quatre colonnettes chacun, surmontées de chapiteaux à larges feuillages ou historiés, sur lesquels s'entremêlent bizarrement des monstres à têtes et à becs d'oiseaux, des animaux, des hommes. Deux faisceaux, de cinq colonnes, unissent le chœur au sanctuaire. Leurs chapiteaux sont aussi ornementés de feuillages fantastiques profondément évidés et merveilleusement sculptés. Sur celui de la colonne principale du côté droit, on voit une âme que se disputent l'ange et le diable. La richesse sculpturale, de ces cintres mêlés d'ogives et formés de tores redoublés, ne peut laisser de doute sur l'époque de cette construction. Elle est du XIIe siècle. On en dira autant du clocher qui porte deux fenêtres à chaque face et une dans l'angle aigu de ses deux pignons. Du côté de l'orient, on en remarque quatre, dont deux superposées. Il paraît avoir été tronqué d'un étage. Les pleins-cintres, les faisceaux de colonnettes de ce beau clocher annoncent encore le XIIe siècle. L'abside principale, vue extérieurement, rappelle celles de Berzy, de Courmelles, de Nouvion-le-Vineux, moins la richesse.

Résumons ces anomalies si intéressantes pour l'histoire de l'art architectural et pour l'étude des genres. Le chœur et le clocher de Glennes sont du XIIe siècle, le portail et sa travée sont du XIIIe siècle et la nef du Xe ou du XIe siècle. Essayons maintenant quelque explication. On aura rebâti l'édifice primitif au XIIe siècle, en commençant naturellement par le chœur ; la nef, conservée provisoirement d'abord, n'aura pu être elle-même reconstruite ; puis, au XIIIe siècle, on aura fait le portail, toujours dans l'espoir de reconstruire aussi la nef

demeurée en bon état de conservation; mais ce projet aura échoué.

Telle est l'opinion générale de la Société sur l'église de Glennes, jusqu'à ce qu'une étude plus approfondie de l'édifice qu'elle n'a pu examiner que rapidement y ait apporté des modifications. La date du saccagement du village (1073), qui est sans doute aussi celle de la ruine d'une partie de l'église, pourrait être un premier jalon dans cette étude. Du reste, personne ne sera plus à même de la faire que M l'abbé Jérôme, curé de la paroisse, qui a déjà dégagé lui-même plusieurs chapiteaux de son église du badigeon qui déshonorait leurs riches sculptures.

Dans la réunion qui a suivi cette excursion où, comme toujours, ont régné une véritable cordialité, une parfaite unité de sentiments scientifiques, un même désir de contribuer à l'œuvre entreprise pour l'étude et la conservation des monuments de notre pays, ont été élus, à l'unanimité, membres de la Société de Soissons, MM. Mazure, maire de Braine, et Lance, architecte à Paris, sur la proposition de M. Prioux.

M. Calland a présenté aussi à l'examen de la compagnie une superbe dent d'éléphant qu'il avait recueillie sur la route, dans la cendrière de Bourg, que nous avons déjà signalée.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Juillet 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Revue des Sociétés savantes, livraison de juin.

Plusieurs numéros de *l'Art au XIXe siècle.*

Programme du Congrès archéologique de Cherbourg.

Circulaire du Ministre de l'instruction publique, demandant le concours de la Société pour une description scientifique de la France.

Cette communication donne lieu à une longue discussion, à la suite de laquelle il est convenu que M. Watelet et M. l'abbé Lambert se chargeront de ce qui concerne la géologie, et MM. Decamp et Watelet, de ce qui a trait à la botanique.

Un membre donne quelques renseignements, qu'il se réserve de compléter plus tard, sur la trouvaille faite à

A onin, de fragments de poteries romaines mélangées à des ossements et à des défenses de sangliers. M. de Laprairie fait remarquer que les défenses de sangliers accompagnant des débris romains sont une chose commune et que l'on doit en conclure que les forêts couvraient une grande partie de la surface des Gaules pendant les premiers siècles de notre ère.

M. le Président donne de nouveaux détails sur les ruines de Champlieu et il lit le compte-rendu d'une excursion qu'il a faite dans les environs de Pierrefonds.

LE CHATEAU DE LA FOLIE, PRÈS DE PIERREFONDS, par M. de Laprairie.

Pendant plusieurs années, les ruines de Champlieu ont été l'objet de longues et intéressantes discussions; mais les questions qu'elles avaient soulevées sont maintenant vidées; et, malgré l'opinion contraire de MM. de Saulcy et Viollet-Leduc, qui voulaient y reconnaître un édifice mérovingien, l'un des théâtres que Chilpéric fit élever à Paris et *dans le Soissonnais*, on doit les considérer comme les restes d'un temple et d'un théâtre, tous deux d'origine gallo romaine. En montrant (1) d'une manière évidente que les murs encore debout de Champlieu ont une parfaite analogie avec un grand nombre de substructions des derniers temps de la domination romaine, découvertes dans les environs de Soissons, nous avons fait tomber tous les motifs qu'on invoquait pour attribuer la construction du théâtre au roi Chilpéric.

Rencontrer au milieu des forêts deux grands monuments jusqu'alors ignorés, voilà une de ces bonnes

(1) Notices sur Champlieu, 12e et 13e volumes du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons.*

fortunes infiniment rares dans la vie d'un archéologue, mais qui ne doit pas empêcher de s'occuper de découvertes d'un moindre intérêt; permettez-moi donc, Messieurs, après quelques jours passés dans le voisinage de Pierrefonds et de la forêt de Compiègne, de vous communiquer quelques notes prises un peu en courant.

§ Ier.

Beaucoup de lieux, comme vous le savez, portent le nom de La Folie, et l'on a remarqué qu'ils se trouvaient assez souvent placés près des grands châteaux féodaux. On admet généralement qu'ils ont commencé par être des rendez-vous de chasse au milieu des bois, sous la feuillée. Ces lieux devraient donc leur nom à la situation qu'ils occupaient et ne seraient plus comme une tache pour la réputation de leurs premiers propriétaires.

Le château de Pierrefonds, si connu des touristes et des archéologues, avait, comme tant d'autres, son rendez-vous de chasse de La Folie ; il était situé à deux kilomètres, au midi, sur le versant d'une colline qui borde une étroite vallée aujourd'hui traversée par la route de Crespy.

On comprend que l'histoire n'a jamais eu à s'occuper de La Folie. Pierrefonds aurait écrasé un domaine plus important que celui qui nous occupe. Pour trouver quelque chose sur son passé, nous n'avons pu consulter que des titres de familles, parmi lesquels nous n'avons à citer qu'un inventaire dressé en 1779. Dans cet acte, il est à chaque page question de la terre et seigneurie de La Folie et des fiefs en dépendants; mais toutes les pièces qui y sont énoncées et qui auraient pu fournir des renseignements, ont été brûlées à la fin du dernier siècle comme féodales. Au nombre des pièces détruites,

je vois l'indication de quatre aveux et dénombrements dont le plus ancien remonte à 1408. Cette date suffit pour faire regarder la seigneurie de La Folie comme fort ancienne.

§ II.

Le petit château que l'on aperçoit à sa droite, lorsqu'après avoir quitté Pierrefonds on a suivi quelques instants la route de Crespy, et qui a remplacé le rendez-vous de chasse des Enguerrands, est tout moderne ; on n'y rencontre d'antique que la politesse et les sentiments élevés de ses propriétaires actuels (2).

Les constructions du moyen-âge, si en effet il en a existé, ont disparu, et l'on ne peut rattacher à cette époque qu'une belle fontaine dont la source sort du rocher et se répand dans un bassin, que recouvre une grande voûte de forme ogivale.

Très près de cette fontaine, qui se trouve, au contraire, à quelque distance des constructions nouvelles, on voit les restes d'une vieille ferme, et c'est là que devait s'élever la première habitation.

Avant d'aller plus loin, nous consignerons ici une remarque que nous avons eu l'occasion de faire souvent, c'est que là où l'homme est fixé, on retrouve presque toujours des traces de sa présence à une époque très-reculée. Un vieux pan de mur a pu souvent être la raison déterminante pour que de nouveaux venus préférassent l'endroit où il était debout à d'autres sites présentant autant d'avantages. Et voici sur quoi nous nous basons pour établir qu'il en a été ainsi à La Folie, là où cependant il n'existe qu'une seule maison isolée. Le résultat des fouilles dont je vais parler montre que les

(2) M. et Mme Boitel de Dienval.

Gaulois et les Romains y ont été établis ; la fontaine à la voûte ogivale, ainsi que le nom même de La Folie, constatent un lieu habité, au moyen-âge, durant les XIIIe et XIVe siècle ; les nombreuses médailles françaises et étrangères trouvées sur les lieux constatent les mêmes faits pour les siècles suivants ; enfin, le petit château moderne vient prouver qu'au moins à certains égards, les mêmes mobiles gouvernent les hommes d'époques bien différentes.

L'espèce de règle que nous venons de poser n'a évidemment rien d'absolu et elle a même subi une exception à La Folie puisque, si la ferme est toujours restée à sa place, le château qui a précédé celui d'aujourd'hui et qui n'avait au reste rien de monumental, avait été descendu dans la vallée, là où l'on voit les murs d'un grand jardin potager. Il n'est pas possible d indiquer à quelle époque ce déplacement a eu lieu ; mais comme aucune médaille ni aucun autre objet ancien n'a été trouvé en cet endroit, tout fait supposer qu'il ne remonte pas bien haut.

§ III.

Si, en arrivant près de la ferme, on jette les yeux à droite, du côté où on entend le bruit de la fontaine dont les eaux viennent passer à vos pieds, on aperçoit, dans une tranchée faite au flanc de la colline, des débris de poterie et de tuiles romaines. C'est là qu'ont été opérées, il y a quelques années, des fouilles qui ont amené la découverte de différents objets dont nous allons donner la description :

1° Une hachette gauloise, en silex ou plutôt en pierre. (Le pays ne fournit pas cette pierre d'une nature très-dure.)

2° Une autre hachette en bronze, bien conservée.

Elle ne s'écarte pas de la forme de celles trouvées si souvent dans les sépultures gauloises.

3° Trente-neuf médailles gauloises. Six portent le nom de Cricirus, chef francomtois; les autres peuvent avoir appartenu aux *Veromandui*, aux *Edui*, à la ligue Eduenne, aux *Treveri*, aux *Mandubii*, aux *Remi* et aux *Silvanecti*.

Nous nous gardons de donner ces attributions comme certaines.

4° Un petit poignard en bronze, gaulois ou gallo-romain, dont la lame, très-plate, porte un léger renflement à son milieu et des raies ou hachures pour ornementation. Le manche, qui n'est que la continuation de la lame, est très-court; mais il est découpé de manière à figurer ou au moins à rappeler la garde d'une épée. Cette petite arme a vingt centimètres de long et six de large.

ÉPOQUE ROMAINE.

5° Une statuette en bronze, d'une bonne conservation, représentant un personnage debout, tenant une couronne ou patère de la main gauche, et une corne d'abondance de la main droite. Elle a douze centimètres de haut et cinq de large à la poitrine. Sur diverses médailles de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe, on rencontre une figure dans la même attitude, portant les mêmes attributs et entourée de la légende *Genio Populi Romani*. Loin de Rome et de l'Italie, le colon de la villa de La Folie se plaisait sans doute à honorer d'un culte fervent le génie qui personnifiait pour lui la patrie absente.

6° Un vase de terre grise, au ventre très-large, ayant quinze centimètres environ de haut et vingt de diamètre.

7° Un autre vase en terre rouge grossière, avec une anse. Son ouverture est très-large; il a treize centimètres de haut.

8° Une petite coupe en terre rouge, avec feuilles de lotus sur ses bords.

9° Deux petites coupes de six centimètres de diamètre, en terre noire.

10° Quatre petites assiettes en terre grise grossière, n'ayant que six ou huit centimètres de diamètre.

11° Un petit pot en terre noire.

Ces derniers objets paraissent être des jouets d'enfant.

12° Une petite bouteille en terre rouge grossière.

13° Plusieurs fragments de poterie rouge, de Samos, avec dessins en relief. Un de ces morceaux porte un personnage nu, monté sur un cheval lancé au galop. Sur un fond de vase on lit le mot: *Albuciani*; sur un autre, les lettres *enadsm*; enfin, sur un troisième, on voit une marque entière, mais dont on ne peut reconnaître les lettres, à l'exception des deux dernières qui sont ....DO.

14° Une petite Lucine assise, en terre cuite, blanche, allaitant deux enfants.

15° Une statuette de Vénus anadyomène, en terre cuite rougeâtre, entièrement nue; de la main gauche relevée, elle tient une tresse de ses cheveux. (Vingt centimètres de haut.)

16° Deux fragments de statuettes en terre cuite, blanchâtre, paraissant représenter la même déesse.

17° Un petit fragment de vase noir, portant en relief une tête très-saillante.

18° Six fibules en bronze, n'offrant rien de remarquable.

19° Un dé de mosaïque en matière vitrifiée. Ce seul échantillon ne peut suffire pour faire supposer qu'il a

existé à La Folie une habitation romaine comportant un certain luxe.

20° Une foule de médailles romaines, depuis le Ier siècle jusqu'au IVe. Plusieurs sont des colonies de Nîmes et de Vienne; les autres sont aux types de Rome et d'Auguste, de Germanicus, Néron, Domicien, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, Faustine, Valérien, Gallien, Victorin, Tétricus, Claude le Gothique, Aurélien, Maximien, Constantin, Crispus.

21° Une petite pomme en cuivre, ciselée et dorée, ayant terminé la poignée d'une épée. Cet objet nous paraît être du moyen-âge plutôt qu'antique.

22° Deux fers de flèche.

23° Un fragment de statuette, de douze centimètres de haut, en terre cuite, grossière, couverte d'un vernis jaunâtre, représentant un prêtre catholique. La forme de la chasuble dont il est revêtu ne permet pas de supposer que l'objet est postérieur au XVIe siècle.

24° Une médaille en cuivre de forme ovale, portant d'un côté la figure du Sauveur, (mais n'ayant pas le type généralement adopté), et de l'autre la tête de la Sainte-Vierge. Cette médaille ne peut être antérieure au XVIIe siècle.

25° Une tête en pierre dure, assez grossière, n'ayant que quinze centimètres de haut. Elle est couverte d'une coiffure descendant raide sur les épaules, à la manière des figures égyptiennes. Deux petits bras sortent des épaules et sont ramenés en avant. La main droite tient un objet cylindrique qu'on ne peut déterminer. Cette singulière figure rappelle certains modillons du XIIe siècle.

Outre les objets dont je viens de donner la liste, on a trouvé une grande quantité de médailles françaises et quelques-unes étrangères. Si elles ne présentent pas un grand intérêt pour les numismatistes, elles prouvent au

moins que le lieu de La Folie a presque toujours eu des habitants. La plus ancienne de toutes est celle d'un évêque de Meaux, ne remontant qu'au XIIe siècle. On pourrait, en remarquant cette lacune du Ve au XIe siècle, conclure que La Folie a dû être abandonnée pendant quelques centaines d'années. Mais nous répondrons que les monnaies des Empereurs des IVe et Ve siècle ont continué à être en usage bien longtemps après leur émission, et que celles des siècles suivants sont extrêmement rares dans les lieux mêmes qu'on sait avoir été habités sous les rois des deux premières races. Pour cette époque, l'absence de monnaies ne prouve pas l'absence d'habitants.

Si l'on nous demande maintenant quelle était la nature de l'établissement qui existait à La Folie au temps des Romains, nous répondrons : les fouilles n'ayant pas mis au jour des substructions bien importantes et n'ayant pas fait découvrir de ces objets qui dénotent la richesse et un grand luxe, on doit supposer que c'était une simple villa d'une médiocre étendue et dont la situation avait été déterminée par la présence d'une source abondante.

§ IV.

Soit que les Romains aient été attirés dans la forêt de Compiègne par la beauté de ses sites, soit que la nécessité de se défendre contre les Gaulois encore insoumis, les aient forcés à une surveillance incessante, il est certain qu'ils s'y étaient établis sur un grand nombre de points. Des fouilles opérées par ordre du gouvernement ont fait découvrir, de tous côtés, des fondations de murailles. La tuile romaine se montre presque à chaque pas, et la poterie rouge et fine de Samos y est commune. Nous avons vu quelques-unes de ces fouilles, et dans un lieu voisin de Saint Nicolas de Cour-

son, elles ont constaté une habitation d'une grande étendue. On aperçoit près de là un terrain défoncé il y a quelques années, ayant plus d'un hectare de superficie et couvert de débris romains.

Le rapport général sur ces découvertes, qui sera sans doute publié, pourra présenter un grand intérêt.

Plus tard, les constructions romaines encore subsistantes et peut-être aussi le silence des grands bois, si propice à la prière et à la méditation, déterminèrent les moines et les religieux à fonder, dans la forêt de Compiègne, des monastères et des couvents dont les plus célèbres ont été Saint-Jean-aux-Bois et Saint-Pierre-en-Châtre.

Nous venons de visiter Saint-Nicolas de Courson qui, de tous ses bâtiments, n'a conservé que la chapelle, et, si elle n'a pas été détruite, c'est grâce sans doute à l'idée qu'on a eu de la convertir en plusieurs logements de gardes de la forêt. Intérieurement, elle est donc complètement défigurée; extérieurement, elle a conservé, en grande partie, son aspect primitif. C'est un bâtiment de trente mètres environ de long sur douze de large, sans bas-côtés, et divisé en trois larges travées. Les fenêtres latérales sont de grandes lancettes, sans aucun ornement. La porte de l'ouest, remplacée par des ouvertures récemment faites, était surmontée d'une fenêtre encore bien conservée, dont les archivoltes, les colonnettes et les chapiteaux autorisent à assigner le XIIIe siècle pour la construction de l'édifice. La corniche, bien conservée, porte un système d'ornements sculptés assez rarement employés dans le Soissonnais.

Au moment où nous arrivions devant Saint-Nicolas de Courson, un rayon de soleil est venu donner à ces lieux un aspect charmant et leur ôter un peu de cette tristesse que portent toujours avec eux les monuments du culte dont la religion s'est retirée.

A quelques centaines de mètres de Saint-Nicolas, on rencontre un hameau qui porte le nom de Four ou Fort d'en Haut (1). Ses maisons sont dispersées sur une étroite clairière de la forêt. Là encore on rencontre des ruines. Appartiennent-elles à un ancien château ou à un couvent fortifié? C'est ce qu'il n'est pas possible de décider; tout ce que l'on peut supposer, c'est que le monument qu'elles accompagnaient, couvent ou château, n'avait pas une grande importance.

Ces ruines consistent dans une tour octogone dont les assises ne s'élèvent plus qu'à une hauteur de 4 à 5 mètres, et dans quelques pans de murs flanqués de deux contreforts qui étaient surmontés de tourelles ou échauguettes en encorbellement. Une porte ogivale donne entrée dans la tour; son linteau décrit un arc de cercle qui semble accuser le xve siècle. Dans l'intérieur de cette tour, on aperçoit des pierres faisant saillie et disposées en spirale; elles devaient avoir pour destination de supporter un escalier en bois.

Le canton de la forêt de Compiègne, que nous avons parcouru, ayant fait partie de l'ancien diocèse de Soissons, nous avons pensé que la Société archéologique de Soissons accueillerait avec intérêt les simples notes que nous venons de lui communiquer.

OBJETS OFFERTS POUR LE MUSÉE.

MM. Symboiselle et Betbeder, plusieurs belles pho-

(1) Des fragments de verre qui se rencontrent en grand nombre à la surface du sol, ne laissent pas de doute sur l'existence de verreries dans ce coin de la forêt de Compiègne; de là le nom de Four d'en Haut. Dans un recueil de documents sur la Picardie, publié par M. de Beauvillé, cités par M. Ed. Fleury (*Journal de l'Aisne* du 6 juin 1861), on voit que des verreries étaient établies dans la forêt de Villers-Cotterêts en 1392 et qu'un lieu s'appelait le Four Paris.

tographies de monuments de Soissons et ses environs.

M. Perin, juge au tribunal, cinq gravures représen ant des scènes de la vie d'Alexandre-le-Grand.

M. de Laprairie, une médaille de Charles V.

M. Decamp, deux lithographies de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Léger, et une carte de l'arrondissement de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Jeudi 6 Août 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Travaux de l'Académie de Reims*, 27e v., 1857-1858, nos 1, 2, 3 et 4.

2° *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, t. x, deuxième série, n° 51 et 52.

3° *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, t. II, années 1858, 1859.

4° *Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Var*, 27e année, 1859.

5° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1er trimestre de 1860, n° 35.

6° *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1858-1859.

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1860, n° .

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Morinie*, 33e livraison, janvier, février et mars 1860.

9° *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome III, juin 1860.

10° *Etude iconographique sur l'Arbre de Jessé*, par M. l'abbé Jules Corblet. (Paris, 1860.)

11° *Introduction à un catalogue de Dessins et Gravures sur le département de l'Aisne*, par M. Éd. Fleury.

CORRESPONDANCE.

Lettre de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, concernant le Répertoire archéologique et le Dictionnaire géographique de la France.

TRAVAUX.

M. Laurendeau lit une note sur des inscriptions dont l'interprétation est déterminée ainsi qu'il suit par l'honorable membre :

Inscriptions latines sur la façade d'une maison de l'ancienne Cour de la Galerie, bâtiment dépendant aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Il y a une trentaine d'années il existait encore à Soissons, dans la Grande Rue du Commerce, une impasse portant le nom de Cul-de-Sac de la Cour de la Galerie. Cette impasse était située, avant 1793, en face du portail de l'église de l'abbaye royale de Notre-Dame, dont l'emplacement a été, depuis cette époque, transformé en une place, ornée d'arbres, qu'on aurait pu appeler place de Notre-Dame, mais à laquelle on a donné le nom de la

petite place de Saint-Pierre-au-Parvis, qui lui est contiguë et qui se trouve devant le portail, encore existant, de l'ancienne église de ce nom.

La Cour de la Galerie, autrefois commune, avait, au fond de l'impasse, son entrée, alors fermée d'une grande porte, dont l'un des pilastres portait le n° 782 de l'ancien numérotage de la ville. Les maisons qui l'entouraient furent successivement acquises, par l'administration des hospices, pour l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu. L'impasse elle-même cessa d'être une voie publique, par suite de l'usurpation d'un des propriétaires voisins qui se l'appropria, après l'avoir fait fermer d'une porte cochère. La maison de ce propriétaire et l'impasse furent achetées depuis par la même administration, qui y fit élever le bâtiment, avec grande porte, faisant actuellement face à la place Saint-Pierre.

La façade de l'une des maisons de la Cour de la galerie, la seule qui existe encore, est décorée d'une corniche composée d'oves et de quatre pilastres d'ordre corinthien, dont chacun des chapiteaux est surmonté d'un cartouche dans lequel est incrustée une pierre portant une inscription en vers latins. L'opinion que ces pierres gravées étaient plus anciennes que le bâtiment qui les porte avait fait penser autrefois, au docteur Godelle, que ces quatre inscriptions avaient appartenu, comme la pierre d'Isis trouvée dans le même établissement, à un temple du paganisme ; mais la forme des caractères dont elles sont composées ne remonte pas même au moyen-âge. Une autre inscription, également latine, remplit les intervalles des pilastres au-dessus des fenêtres du bâtiment

Voici ces inscriptions selon l'ordre où elles se trouvent placées et telles qu'on les lit sur le monument :

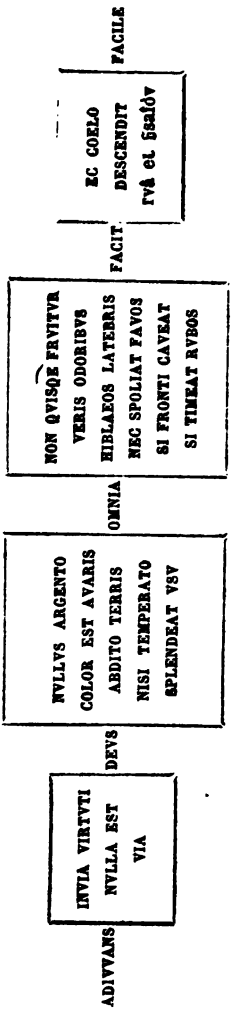

A la première vue, nous avions pensé que le sens de ces inscriptions devait avoir quelque rapport avec l'édi-

fice qu'elles décorent, ou avec celui qui l'avait élevé; mais en les étudiant avec plus de soin, on y reconnait des maximes d'une morale générale et non des sentences devant s'appliquer plus particulièrement à un établissement déterminé, ou à un personnage dont elles auraient indiqué le goût ou les fonctions. Néanmoins, les quatre principales de ces inscriptions, celles placées au-dessus des chapiteaux, étant tirées de quatre auteurs classiques: Ovide, Horace, Claudius et Juvénal, nous ayant paru contenir (quoique gravées d'un petit caractère assez difficile à lire à distance), des pensées propres à mettre sous les yeux de jeunes étudiants appelés à traduire les auteurs latins et grecs, et à qui l'inscription: *Adjuvans Deus omnia facit facile*, gravée en gros caractères, pouvait servir d'encouragement; nous soupçonnons que ce bâtiment a pu être le local d'un établissement d'instruction secondaire auquel la Cour de la Galerie servait sans doute de cour de récréation; et que le chef de cet établissement avait voulu, en le construisant, rappeler à ses élèves, même pendant leurs jeux, ces propositions générales qui servaient aux anciens de principes ou de règles en matière de mœurs et de conduite. Ce soupçon peut être d'autant plus justifié que, parmi les anciens titres des maisons situées autrefois dans la Cour de la Galerie, mais qu'il ne nous a pas encore été possible de compulser, il en existe, dit-on, qui attestent que, dans cette cour, il a existé anciennement une institution d'enseignement secondaire.

Quelle que soit, d'ailleurs, la destination primitive de cet édifice, la décoration de sa façade forme un singulier contraste avec son emploi actuel, celui de salle de malades.

M. de Laprairie fait observer que si des monuments religieux anciens nous ont été conservés en assez grand nombre, il n'en est pas ainsi des monuments civils; il

engage donc M. Laurendeau à poursuivre ses recherches pour découvrir quelle avait été la destination première de la galerie dont il vient d'entretenir la Société

A son tour, M. de Laprairie lit une autre note sur un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons :

« Le troisième volume de notre Bulletin contient, page 73, quelques notes que j'ai données sur le beau manuscrit de la Bibliothèque de Soissons, qui porte le n° 198, et est intitulé : *Sainte-Bible ;* je rectifie et complète cet article par les lignes suivantes :

» Le manuscrit dont il s'agit est une copie de la traduction faite à la fin du XIIIe siècle par Guyart Desmoulins ou Desmolins, doyen du chapitre d'Aire-en-Artois, de l'*Abrégé de la Bible*, composé par Pierre *Comestor*, doyen de Troyes au XIIe siècle.

» Ce nom de *comestor* ou mangeur paraît lui avoir été donné parce qu'il avait lu ou dévoré un nombre immense de livres.

» La *Revue des Sociétés savantes* (avril 1860) annonce qu'on a découvert un opuscule de Guyart Desmoulins, contenant le récit des luttes qui eurent lieu au XIIe siècle, entre l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et la collégiale de Saint-Pierre d'Aire, pour la possession du chef de Saint-Jacques le-Majeur.

« Cette relation, dit l'auteur de l'article, M. J.-V. Le » Clerc, est curieuse pour l'histoire littéraire et pour » l'histoire des mœurs. On ne connait pas d'autre écrit » en latin de Guyart Desmoulins, dont on ne citait que » les livres historiaux de la Bible, translatés de latin » en français. »

» Dans le *Manuscrit de Soissons* on lit, en tête du premier volume : « Ci commence la Bible, historiaulx ou » les histoires escolastres. » Puis le traducteur expose les motifs qui lui ont fait entreprendre son travail.

» D'après une note qui m'est fournie, Guyart Desmoulins aurait commencé la traduction au mois de juin 1291 et l'aurait terminée en février 1294.

» La Bibliothèque impériale possède plusieurs exemplaires manuscrits de cet ouvrage dont, à partir des dernières années du xve siècle, il a été fait de nombreuses éditions. »

M. Prioux continue de donner les renseignements qu'il a entrepris de collectionner sur l'Académie de Soissons.

M. Leroux dépose la liste des objets donnés au Musée depuis le 2 juillet 1860. Ce sont :

Un bel échantillon de bois pétrifié et cinq carreaux en terre cuite, vernissés, avec écussons, donnés par M. Dupont, architecte. — Une médaille en bronze (duc de Richelieu, ministre sous Charles X), donnée par Mme Brodard. — Un plan du pont de bateaux construit à Berry-au-Bac pour le passage du Roi (29 juillet 1744); *le retour du Roi*, divertissement en vers (1745), in-4° de dix pages, relié avec fleurons et donné par M. Leroux, secrétaire de la mairie. — Plusieurs pyrites, *des grèves*, donnés par M. de Rayneval. — Divers débris de marbres et de poteries anciennes, et des fossiles dégradés, par Mme Barbay. — Deux médailles de la République, en cuivre (1790, fédération et an 6, Buonaparte), données par M. Adam, commissaire de police. — Un plan de Bruyères-sous-Laon, donné par M. Watelet (1584). Deux assignats de 15 sols, donnés par M. Willot. — Un biscaïen trouvé dans l'un des chevrons du comble de la bibliothèque de Soissons, donné par M. Devaux, couvreur. — Une statuette en fonte de fer, représentant un guerrier avec manteau royal (hauteur 0^m 10^c), donnée par M. Bezin, plombier. — Une

petite médaille portative (saint Charles Borromée?) donnée par M. Brelay. — Une belle géode trouvée à Pernant, donnée par M. Hénault, cultivateur au Mail. — Une collection de minéraux, de fossiles et d'objets d'archéologie renfermant de très-beaux et très-curieux échantillons, donnée par M. Decamp, imprimeur. — Un assignat de 250 fr., donné par M. Villette.

La Séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

L'abbé Pécheur.

Le Président,

de Laprairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Octobre 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président dépose, pour les archives de la Société :

Cabinet historique. Avril, mai, juin, juillet et août 1860.

L'art au XIXe siècle. 1er et 15 septembre 1860.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1859.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. N° 2. (1860.)

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. N° 1. (1860.)

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. Janvier, février et mars 1860.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome v.

Mémoires de la Société de Draguignan. Trois livraisons.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'Orléanais. Deuxième trimestre 1860.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne. Année 1859.

Bulletin de la Société académique de Saint-Quentin. 1855 à 1857.

Bulletin des Sociétés savantes. Juillet et août 1860.

Essai sur un Tombeau gallo-romain découvert à Louviers (Eure), en avril 1860, par M. Petit, membre du Conseil général de l'Eure et président de la Société d'agriculture, des sciences, etc.

M. Fossé-Darcosse offre un assignat de dix sous, frappé à Villers-Cotterêts en 1791 et signé par les officiers de la municipalité de cette ville.

Le même membre donne également une ancienne carte gravée des environs de Soissons, sans date et sans nom d'imprimeur.

M. Suin offre un mémoire imprimé en 1548, pour Jean-Louis Levasseur, seigneur de Saint-Aubin et de Selens, contre les syndics, manans, habitants et communautés des deux villages. Ce mémoire renferme de curieux détails sur le domaine et les prérogatives des seigneurs de Coucy et des seigneuries voisines.

M. Suin dépose, en outre, un exemplaire imprimé du discours prononcé par lui à la dernière distribution des prix du collège de Soissons, et dans lequel il a fait un intéressant résumé de l'histoire de cet établissement.

Le même membre fait don d'une pièce en argent de François II, empereur d'Autriche.

M. Decamp lit une notice statistique et historique

sur le village de Vuillery, canton de Vailly, et une note sur le buste de la marquise de Créqui, déposé par lui au Musée.

VUILLERY.

Vuillery, en latin *Viriliacum*, est une des communes les moins importantes du département de l'Aisne, puisqu'elle ne compte que soixante-six habitants, d'après le dernier recensement de 1856. Ce nombre de soixante-six habitants mérite d'être noté, en ce sens qu'il est exactement le même qu'en l'année 1726, époque où fut publié le *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne*, dans lequel on trouve le nom du pays écrit par un double W, sans U : Willery.

Vuillery faisait autrefois partie de l'Ile-de-France ; il était du Parlement de Paris, des intendance, baillage, élection et diocèse de Soissons, et de la coutume du Vermandois. La terre relevait du comté de Soissons et appartenait, vers la fin du dernier siècle, à la famille Godard, de Clamecy, qui y jouissait de tous les droits de haute, moyenne et basse justice. Les dîmes revenaient au curé de Braye, qui desservait les deux paroisses.

Vuillery est aujourd'hui une commune du canton de Vailly et une annexe de la paroisse de Margival. Il est situé dans une vallée profonde, à huit kilomètres nord de Soissons ; son territoire, d'une superficie de cent neuf hectares, produit plus particulièrement du vin et des céréales.

L'église, dédiée à la Vierge et dont la fête se célèbre le jour de la Nativité, est un édifice d'une médiocre importance, mais qui paraît remonter à une assez haute antiquité, si ce que dit M. Melleville est vrai, qu'elle fut donnée, au XIe siècle, par Elinand, évêque de Laon, à l'abbaye de Saint-Médard. Du reste, l'ar-

chitecture romane de sa nef lui assigne, sans conteste, une origine antérieure au XIIIe siècle. On y remarque de petites fenêtres cintrées et une corniche à compartiments triangulaires palmés qui ne laissent aucun doute à cet égard. Le chœur offre les caractères du style ogival de la première époque. Quatre arêtes en divisent la voûte et retombent aux quatre coins du chœur sur des massifs de quatre ou cinq colonnettes à demi engagées, dont les chapiteaux sont ornés de feuillages enroulés et de têtes grimaçantes et grossièrement sculptées, et les bases munies d'empattements ou griffes.

Le portail, formé d'un arc surbaissé, appartient au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

On voit que la petite église de Vuillery a eu, comme tant d'autres, beaucoup à souffrir aux diverses époques de notre histoire, et que plusieurs reconstructions importantes sont alors devenues nécessaires.

Comme ameublement, cette église possède quelques petites statuettes en bois peint, comme on en voit à peu près partout, et trois ou quatre vieilles peintures, parmi lesquelles il en est une à signaler. Elle représente le couronnement de la Vierge. Celle-ci est portée sur des nuages et, sur sa tête, le Père Eternel et Jésus-Christ son fils, déposent une couronne royale fleurdelisée. Le Père Eternel, vieillard vénérable à longue barbe, est revêtu d'une sorte de costume pontifical, qui se compose d'un surplis, d'une chape et d'une tiare bleue, fleurdelisée sur trois rangs. Dans sa main se trouve un sceptre d'or également fleurdelisé. Le Christ est représenté par un personnage nu, enveloppé dans un grand manteau rouge, et portant aussi un sceptre semblable au précédent. Au-dessus des deux personnes divines, on remarque le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe.

Au bas du tableau, à gauche, on voit un personnage à genoux, vêtu d'un grand manteau noir, avec manchettes et collet blancs. Sur le bord du manteau sont peintes des armoiries au champ *parti d'azur et d'or et chargé d'une étoile à six pointes, aux mêmes émaux de l'un et l'au're.* En face est une femme à genoux, aussi vêtue de noir, avec manchettes brodées et une grande colerette tuyautée, portant une coiffe noire sur la tête et un rosaire de corail à la ceinture. Sa robe est ornée d'un chiffre, formé des deux lettres entrelacées C et G, dans un ovale à fond d'azur. Entre les deux personnages, on lit l'inscription suivante :

Emperière du ciel et la terre personne
Exauçant de ta voix les plaintifs douloureux
Sur nous lance les traicts de ton œiel amoureux
Tandis que nous louons ta brillante couronne.

Sur le cadre en bois sculpté, le peintre a retracé plusieurs fois les lettres M. G. S. entrelacées.

On remarque encore, dans une des fenêtres ogivales du chœur, un charmant petit médaillon en verre de couleur, représentant une Vierge debout sur des nuages, portant l'Enfant Jésus sur son bras droit et une croix dans la main gauche. Au-dessous, on lit :

Maistre François
Bavdar cvré dvdict
liev a donné cest
Vierge en l'an 1651.

Cette image de la patronne de l'église est l'objet d'une vénération particulière dans le pays, et a été replacée dans cette fenêtre en 1846, après en avoir é enl evée probablement à l'époque de la Révolution.

Quelques tombes en pierres ont été découvertes, il y a quelques années, sur le terroir de Vuillery; mais elles ont été brisées, et aujourd'hui il n'en reste plus aucune trace.

BUSTE DE LA MARQUISE DE CRÉQUI.

La marquise de Créqui, née Renée-Caroline de Froulay, femme célèbre par son esprit, née en 1714, morte en 1803. Elle avait épousé le lieutenant-général, marquis Louis-Marie de Créqui. La marquise vécut près d'un siècle, et ses salons furent pendant longtemps le rendez-vous de la bonne société. C'est ce qui a donné lieu de publier, sous le titre de *Souvenirs de Madame de Créqui* (Paris, 1834-36, 9 vol. in-8°), des mémoires qui offrent de l'intérêt, mais qui n'ont aucune authenticité comme nom d'auteur.

Le buste en plâtre déposé au Musée, par M. Decamp, a été donné par la famille à M. de Pougens, qui avait été un des amis de la célèbre marquise.

M. Laurendeau appelle l'attention de la Société sur la découverte d'objets romains, clous, poteries, extraits des travaux de terrassements nécessités par la construction d'un pont sur l'Aisne, entre Soissons et le village de Pasly.

La Société constate avec bonheur que le Musée, dont elle a provoqué l'organisation depuis peu, s'enrichit chaque jour d'une foule d'objets curieux, dûs à la générosité des habitants de la ville et des environs. Plus de quarante offrandes nouvelles ont encore été faites depuis la dernière séance. L'avenir de notre musée est maintenant une chose assurée, grâce au concours réuni des membres de la Société et de l'administration municipale de notre ville.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Novembre 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Vuaflart, propriétaire à Paris, est nommé membre de la Société.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, septembre 1860.

2° *Recueil des publications de la Société havraise*, 26e année, 1859.

3° *Mémoires de la Société impériale de Douai*, v. 4e et 5e.

4° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*.

5° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., de l'Aube*, t. XI, 2e série, nos 53, 54 et 55.

6° *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes*, 1860, 2e série, v. XII.

7° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t x, 3e livraison.

8° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie*, 1860-1861.

9° *Essai sur un tombeau gallo-romain découvert à Louviers (Eure), en avril 1860*, par M. Petit.

10° *Chronologie des Evêques de Limoges.*

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le Président de la Société d'émulation de Cambrai, du 21 octobre 1860, par laquelle il demande un échange de publications de cette Société, à partir de l'année 1833, avec celles de la Société de Soissons, qui ont précédé le douzième volume. On décide que les volumes demandés seront envoyés, hors le premier qui est devenu rare.

COMMUNICATIONS.

M. le Président prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs, il n'est peut-être pas un nom qui soit entouré de plus de respects et qui ait obtenu un concert de louanges plus universel que celui de Vincent de Paul. Devant lui, la calomnie et toutes les passions ont fait silence. Il reste comme la personnification de la charité chrétienne.

» Si en France personne n'ignore que la vie entière de saint Vincent de Paul a été consacrée au soulagement de toutes les souffrances humaines, il n'en est pas moins vrai que les actes les plus remarquables de la charité sont ignorés souvent des populations même qui habitent les lieux où elle s'est exercée. N'en serait-il pas ainsi dans le nôtre et n'appartiendrait-il pas à la

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons de payer un tribut de reconnaissance aux bienfaits de saint Vincent de Paul? Je l'ai pensé, et c'est pour réaliser cette idée que je vous communique aujourd'hui un travail où l'on s'est efforcé de faire connaître ce qu'il a fait réellement de prodigieux pour les pays qui comprennent maintenant le département de l'Aisne.

» Malgré les différentes *vies* de saint Vincent de Paul qui ont déjà été publiées, malgré l'article de M. Ed. Fleury sur *la Fronde dans le diocèse de Laon*, inséré dans le septième volume de la Société académique de Laon, article qui présente le tableau le plus saisissant des malheurs de cette funeste époque et les récits les plus touchants sur le zèle des missionnaires de saint Vincent de Paul, et malgré les répétitions inévitables en pareil cas, je crois que le travail dont je vous parle sera encore lu avec intérêt dans notre pays de Soissons. Je vous en propose donc l'insertion dans notre bulletin.

La proposition de M. le Président est adoptée.

SAINT VINCENT DE PAUL
et
LE DIOCÈSE DE SOISSONS ET LAON.

—

Dix ans de souffrances.
1650 - 1660.

—

> L'espérance de celui qui oublie les bienfaits se fondera comme la glace de l'hiver et s'écoulera comme une eau inutile.
>
> (*Livre de la Sagesse*, Ch. XVI, v. 29.)

I.

Dans l'antiquité, lorsqu'un homme avait délivré un peuple, une cité, d'un fléau, la nation entière lui dressait une statue, célébrait des jeux en son honneur et couronnait le poète qui avait le mieux chanté son libérateur. L'homme, naturellement reconnaissant, a suivi comme par instinct ces antiques traditions et, de nos jours, toutes les nations de l'Europe rivalisent de générosité pour dresser des statues aux grands hommes qu'elles ont produits. L'Église, qui recueille et ennoblit tout ce qu'il y a de bon dans l'humanité, a également adopté ce mode pour témoigner sa reconnaissance à ses héros et les glorifier aux yeux de ses enfants. Mais, amie des hommes, elle ne mettra jamais de palme dans la main de celui qui aurait versé du sang. Elle ne se charge pas de couronner le vainqueur des batailles dont les lauriers de sa couronne seront teints du sang de ses frères.

S'il y a eu, dans les annales de l'histoire, un héros célèbre par ses bienfaits envers l'humanité, c'est bien

Vincent de Paul. Les peuples et les rois lui ont dressé des statues, l'Eglise a élevé des temples en son honneur, et la terre, s'unissant au ciel, a fait entendre le concert d'éloges le plus harmonieux qu'aient jamais produits les lyres des poètes païens célébrant leurs héros, et les cris des peuples assistant au triomphe d'un vainqueur. Aussi, son nom abrite toutes les âmes d'élites qui s'unissent pour exercer la charité.

Mais, s'il est un pays où ces éloges doivent trouver un écho, c'est bien celui de Soissons et Laon où, pour nous servir de l'expression de M. de La Fonds, lieutenant-général de Saint-Quentin, Vincent de Paul a été, pendant dix ans, le sauveur de plusieurs millions de personnes. On ne trouve aucun autre diocèse, après celui de Paris, pour lequel il ait prodigué autant de secours, soit pour le soulagement des malheureux, soit pour la restauration des églises ruinées, soit enfin pour le rétablissement du culte que le malheur des temps avait comme aboli. Pendant dix ans, de 1650 à 1660, selon le recueil des relations qui étaient publiées à cette époque, et d'après les enquêtes officielles qui furent faites, saint Vincent de Paul fournit tout ce qui était nécessaire pour la vie, argent, pain, vivres, vêtements, remèdes pour les malades, outils pour cultiver la terre, grains pour l'ensemencer, aux pauvres de Soissons, de Saint-Quentin, de Laon, de Vervins, de Guise, de Marle, de Chauny, de La Fère, de Ribemont, de Plomion, d'Hirson, d'Aubenton, de Montcornet, du Câtelet et de cent trente villages des environs, Bazoches, Braine, et près de trente villages de la même vallée, etc.

Tant de charité, exercée par le serviteur de Dieu, mérite bien, de la part du pays qui en a été l'objet, un sentiment de reconnaissance et d'amour. Et cependant, qu'a-t-on fait pour l'exprimer? Nous le savons, les

Jansénistes qui avaient vu leurs projets contre l'Église dévoilés par saint Vincent de Paul, et leur condamnation procurée par ses efforts auprès des Évêques et du Saint-Siège, se sont opposés, partout où ils se trouvaient, au culte du saint. Ne serait-il pas juste de réparer cet outrage aussi injurieux aux sentiments nobles et élevés de ce pays, qui a reçu tant de bienfaits de sa main généreuse, qu'au glorieux serviteur de Dieu lui-même.

Nous croyons entrer dans cette voie de réparation en publiant ce qu'il a fait pour le diocèse de Soissons et Laon.

Les documents ont été puisés à des sources parfaitement authentiques. L'étendue restreinte de ce travail ne nous permettant pas d'indiquer à chaque page les sources où nous avons puisé, nous nous contenterons de dire que l'on s'est servi, pour la rédaction: 1° de l'*Histoire de saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé Maynard ; 2° du *Journal d'un Bourgeois de Marle*, 1650, etc., publié en 1851 par M. Am. Piette; 3° de l'*Etude du diocèse de Laon pendant la Fronde*, par M. Edouard Fleury ; 4° du *Recueil authentique des Relations*, contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres en 1650, 1651, 1652, 1653 et 1654 ; 5° de la vie du saint, par Collet ; 6° et des archives de la maison des Lazaristes de Paris.

Aussi, si ce lugubre tableau de tout ce qu'ont souffert nos pères soulevait quelque doute dans les esprits, parce qu'il paraîtrait exagéré, nous pourrons répéter ce que saint Vincent écrivit en tête des relations qu'il fit publier afin d'exciter la commisération des âmes généreuses : « S'il se remarque, en cette histoire, des choses non communes et qui surpassent la créance ordinaire, nous avons les originaux en main pour en faire voir la vérité. »

II.

CAUSE DES SOUFFRANCES QUE LE PEUPLE DE SOISSONS ET LAON EUT A ENDURER DE 1650 A 1660.

Après treize années de guerre soutenue par la France contre l'Autriche et l'Espagne, le traité de Westphalie, conclu le 24 octobre 1648, avait semblé devoir fermer les plaies profondes de ces malheureuses nations, lorsque la guerre civile, qui éclata en France en 1649, vint enhardir les Espagnols dans une nouvelle attaque contre notre pays.

Le Parlement, profitant de la minorité de Louis XIV avait voulu faire passer comme des arrêts les conseils qu'il avait donnés à la régente, Anne d'Autriche. Mazarin, cardinal ministre, s'en indigne et fait enfermer le président. Le peuple se soulève sous l'instigation de meneurs. Deux partis se forment; l'un partisan de Mazarin, l'autre, son ennemi, connu sous le nom de parti de la Fronde. La cour se retire à Saint-Germain et la reine menace d'affamer Paris. Vincent de Paul lui écrit pour la supplier de ne pas donner suite à cette menace. Mais la fureur des partis augmente. A la veille des plus grands malheurs, le serviteur de Dieu se rend à Saint-Germain, supplie la régente de faire grâce à sa capitale et lui donne pour conseil d'éloigner Mazarin, selon les désirs de la nation. Il ose même dire au terrible ministre qu'il rencontre sur ses pas : « Monseigneur, cédez au temps et jetez-vous à la mer pour calmer l'orage. »

Mais une autre influence plus intéressée contrebalança les sages conseils du saint prêtre, et la guerre civile éclata.

Les Espagnols, enhardis par ces divisions intestines et soutenus par les Hollandais dont ils ont reconnu

l'indépendance, attaquent la France par la Champagne et la Picardie qui étaient les deux portes du royaume.

La cour envoie contre eux le baron d'Erlach qui lui avait vendu, pour 200,000 écus, ses bandes forcenées d'Allemands luthériens. Bientôt ces féroces auxiliaires de la France inspirent une terreur plus grande que leurs ennemis. Ils sèment la désolation sur tout leur passage, et le pays qu'ils arrachent aux mains des Espagnols est traité en vaincu. D'Erlach livre les villes au pillage, les châtelaines à la brutalité de ses soldats et les prêtres au feu, après les avoir exposés aux moqueries de la troupe hérétique. Les peuples effrayés cherchent un asile dans les églises; on les y enfume comme des bêtes fauves dans leurs tannières, et, s'ils veulent sauter par les fenêtres pour échapper aux flammes, on les reçoit sur des piques de fer.

Après ces bandes sauvages, on envoya contre les Impériaux des régiments anglais, commandés par Dighby. Ils rivalisèrent de cruauté avec leurs prédécesseurs, et les Français eux-mêmes, d'après la déposition des témoins, se firent un jeu de continuer ces scènes désolantes de meurtre, d'incendie et de pillage.

III.

ASSISTANCE DE SAINT VINCENT DE PAUL.

A la nouvelle de ces désastres, le cœur de Vincent de Paul s'est ému de compassion. N'écoutant que l'impulsion de sa charité, il envoie ses missionnaires pour étudier les besoins des malheureux et faire connaître les remèdes que l'on pourrait apporter à tant de maux. Les premières lettres de ses envoyés exposent toute la grandeur de la misère et de la souffrance qu'endurent les peuples de la Champagne et de la Picardie. Le serviteur de Dieu publie une relation de ces calamités,

appelle toutes les âmes généreuses au secours de tant d'infortunes. Son appel a trouvé de l'écho. On lui expéd e de tous côtés de l'argent, des vêtements, des vivres, etc. Alors, le charitable prêtre organise un vaste secours. Il établit de grands magasins où l'on tient en réserve tout ce que la charité veut bien donner : vivres, linge, instruments de travail et pioches pour faire les fosses et enterrer les morts, obligé que l'on était de gratter la terre avec les mains pour rendre ce dernier devoir à des chrétiens. Il fait partir jusqu'à seize de ses missionnaires et un plus grand nombre de Filles de la Charité, pour porter, avec la vie, les consolations à ces milliers de malheureux. Les dignes enfants du saint prêtre se partagèrent le pays, prenant pour centre de leurs opérations les villes où la misère était la plus grande. Nous allons les suivre dans leur course. Pour mettre plus d'ordre dans notre récit, nous avons pensé devoir grouper, sous le nom des lieux principaux, toutes les villes et les villages qui ont été secourus, regardant ces lieux comme points de mire de l'immense charité qui se répandit du cœur de saint Vincent de Paul sur cet infortuné diocèse de Soissons et Laon.

IV.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN.

Les missionnaires à qui la ville et les environs de Saint-Quentin étaient échus en partage, écrivirent à saint Vincent les lettres suivantes :

Première Lettre.

« La famine est telle que nous voyons les hommes » manger la terre, brouter l'herbe, arracher l'écorce » des arbres, déchirer les haillons dont ils sont couverts » pour les avaler ; mais, ce qui fait horreur et que nous

» n'oserions dire si nous ne l'avions vu, ils se mangent
» les bras et les mains et meurent en ce désespoir. »

Deuxième Lettre.

« Il se découvre tous les jours de nouvelles misères
» et si grandes qu'à peine les oserai-je marquer, si
» elles n'étaient connues de tous ceux qui sont sur les
» lieux. Chaque jour, après avoir dit la sainte Messe et
» distribué le potage aux malades, qui sont à présent
» plus de deux cents, je vais par les rues pour décou-
» vrir ceux qui tombent malades de nouveau et mettre
» à couvert ceux qui sont couchés par les rues, et em-
» pêcher qu'aucun ne meurt sans soulagement, soit
» spirituel ou corporel. Hier, je fus à deux faubourgs
» où, au lieu de maisons que l'on a fait démolir, il y a
» environ vingt-cinq chaumettes que l'on n'avait pas
» visitées, crainte des gens de guerre qui rôdaient in-
» cessamment autour, en chacune desquelles j'ai
» trouvé deux ou trois malades, et, en une seule, j'en
» ai trouvé dix, savoir : deux femmes veuves avec
» chacune quatre enfants, couchés tous ensemble sur la
» terre, n'ayant chose quelconque et sans aucun linge.
» Nous n'avons plus quoi que ce soit pour les assister. Si
» la charité de Paris ne continue pour les secourir,
» il faut que tout périsse.

» L'un des ecclésiastiques, lequel fit hier la visite des
» pauvres, ayant rencontré plusieurs portes fermées,
» en a fait faire ouverture après avoir frappé long-
» temps, et a trouvé que les malades étaient si faibles
» qu'ils ne pouvaient ouvrir la porte, n'ayant mangé
» depuis trois jours et n'ayant sous eux qu'un peu de
» paille pourrie. Le nombre de ces pauvres réfugiés
» a été si grand que, sans le secours qui est venu de
» Paris, lors de l'appréhension du siège, les bourgeois

» ne les pouvant nourrir, avaient résolu de les jeter
» par-dessus les murailles de la ville.

» Nous avons un monastère de Filles de l'Ordre de
» saint François, au nombre de cinquante, dont la né-
» cessité est telle qu'elles ne mangent que du pain
» d'herbes, orge et oignons. »

Troisième Lettre.

« Nous n'avons point de parole pour exprimer les
» misères que nous avons vues depuis nos dernières
» relations. Mais si nous sommes impuissants en ce
» point, nous ne le sommes pas moins pour rendre
» grâces à Dieu du secours qui est venu de Paris, sans
» lequel tous les malades seraient péris de faim, et, s'il
» venait à manquer, la cessation de cette aumône serait
» la fin de leur languissante vie.

» Nous avons sondé les bourgeois de cette ville
» pour les porter à contribuer; mais ils nous ont fait
» connaître qu'il leur était impossible et que, quand
» l'on manquera de les secourir, ils seront contraints
» de faire sortir tous les forains, sains ou malades,
» pour ne pas périr eux-mêmes. Ce qui nous fait
» croire qu'ils disent vrai, est qu'un des plus consi-
» dérables, et qui a en fonds plus de 25,000 écus de
» biens, nous étant venu demander des confitures pour
» sa fille malade; sur ce que nous lui répondîmes
» qu'elles n'étaient envoyées de Paris que pour les
» pauvres, il nous répliqua, la larme à l'œil, qu'il était
» bien de ce nombre, et que sa fille, en cet état, n'avait
» eu, depuis deux jours, qu'un peu d'eau pour toute
» nourriture. L'on trouva l'autre jour un prêtre de la
» ville mort dans son lit, et l'on a découvert que c'était
» pour n'avoir osé demander sa vie. Jugez de là quels
» secours nous avons besoin de Paris; car, à présent, il

» ne nous suffit pas de donner à manger à nos malades
» mais il leur faut du bois pour les chauffer, étant tous
» gelés de froid, couchés sur la paille pourrie sans cou-
» vertures et sans chemises, n'ayant que des lambeaux
» pour les couvrir, ce qui augmente notre dépense et la
» cherté des vivres. »

Voilà ce que rapportaient les missionnaires sur les misères qu'ils soulageaient à Saint-Quentin même.

« Quant aux villages où nous sommes entrés, écri-
» vaient-ils une autre fois, il n'y a rien qui puisse ex-
» primer ce que nous voyons. Plus de cinquante villages
» sont abandonnés des pasteurs ; les pauvres ne savent
» ce que c'est que du pain. S'ils en ont, il n'est composé
» que de paille d'avoine mêlée avec du son. Après avoir
» mangé les chevaux et les chiens, ils grattent la terre
» pour y chercher quelques racines pour assouvir leur
» faim. Quatre bons curés, auxquels on donne l'assis-
» tance qui a été envoyée de Paris, se sont unis avec
» nous. L'on va et vient dans ces cinquante villages ;
» l'on fait ce que l'on peut et pour leur âme et pour
» leur corps. Mais que peut-on faire dans un si grand
» nombre ? Etant, il y a quelques jours, au village de
» Vaudancourt, l'on nous assura qu'il y était mort deux
» cents habitants, depuis huit mois, sans confession,
» dont trois avaient été mangés des loups et des
» chiens. »

A Ribemont, on comptait jusqu'à cent cinquante pauvres malades qui ne pouvaient soutenir leur existence que par les secours des missionnaires. En 1649, l'abbaye de Ribemont avait été saccagée, et la rage des soldats protestants du baron d'Erlach s'exerc sur les religieux de l'abbaye. Le prieur Dupont, mort depuis six semaines, fut déterré pour être dépecé ; et, l'année d'après, les soldats de l'archiduc Léopold s'emparèrent du nouveau prieur Dom Michel de la Mer, le mirent à

nu et le pendirent sous les aisselles pour prolonger plus longtemps son supplice.

Le Vermandois, pendant plus de six semaines, a subi le joug des armes et nourri plus de cent mille bouches.

Si les misères furent grandes dans le gouvernement de St-Quentin, les charités de saint Vincent ne leur furent pas inférieures. Voici ce que lui écrivit M. de La Fonds, lieutenant-général de Saint-Quentin en 1655.

« Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par » vos soins, envoyées en cette province et si justement » distribuées par ceux qu'il vous a plu d'y commettre, » ont donné la vie à des *millions* de personnes réduites » par les malheurs des guerres à la dernière extrémité, » et je suis obligé de vous témoigner les très-humbles » reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous » avons vu, la semaine passée, jusqu'à quatorze cents » pauvres réfugiés en cette ville, durant le passage des » troupes, qui ont été nourris chaque jour de vos au- » mônes ; et il y en a encore dans la ville plus de mille, » outre ceux de la campagne, qui ne peuvent avoir » d'autre nourriture que celle qui leur est donnée par » votre charité. La misère est si grande qu'il ne reste » plus d'habitants dans les villages qui aient seulement » de la paille pour se coucher, et les plus qualifiés du » pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui » possèdent pour plus de vingt mille écus de biens et » qui, à présent, n'ont pas un morceau de pain et ont » été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, » dans le rang qne je tiens de la connaissance que j'en » ai, de vous supplier très-humblement d'être encore » le père de cette patrie, pour conserver la vie à tant » de pauvres moribonds et languissants que vos prê- » tres assistent et qui s'en acquittent très-dignement. »

V.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS.

Lorsqu'au mois de juillet 1650 le roi dut faire un voyage en Guyenne, l'Assemblée du Clergé vota une somme de deux cent mille livres, à percevoir sur tous les bénéfices du royaume. L'évêque de Soissons, Simon Legras, protesta que son diocèse ne pouvait fournir les mille six cent soixante-sept livres dont il était taxé, à cause de la détresse où il se trouvait, et l'abbé de Lesseville, abbé de Saint-Crépin, qui fut député à l'Assemblée, affirmait que le séjour qu'avaient fait les armées du roi et celles des ennemis dans le diocèse de Soissons. avait tellement désolé la campagne, qu'il n'y était demeuré personne; que tous les curés étaient ruinés, et qu'il était certain qu'il n'y avait pas d'apparence qu'on pût tirer d'eux le paiement des décimes, bien loin d'être en puissance de payer une taxe extraordinaire.

Les missionnaires de saint Vincent, qui étaient occupés dans l'arrondissement de Soissons, écrivirent à leur père que la misère et l'affliction de la vallée dont ils avaient parcouru les villages, surpassaient de beaucoup tout ce que l'on en avait mandé à Paris; que les églises avaient été profanées, le corps de Jésus-Christ foulé aux pieds, les calices et les ciboires emportés, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillés; en sorte que, dans un canton assez petit, il y avait plus de vingt-cinq églises dans lesquelles on ne pouvait plus faire les divins offices.

Ils ajoutaient que la plupart des habitants étaient morts dans les bois, pendant que l'ennemi occupait leurs maisons; que les autres y étaient rentrés pour y finir leur vie; qu'on ne voyait partout que des malades; qu'ils en avaient plus de douze cents sur les bras, sans

compter six cents autres personnes qui languissaient ; que tous étaient couchés sur la terre et dans des maisons découvertes et à demi détruites; qu'enfin, les vivants étaient pêle-mêle avec les morts.

Les curés de Bazoches, de Braine et de Fismes, écrivaient les 15 et 17 octobre à saint Vincent :

« Nos bourgades ne sont que trop célèbres par le » campement des armées ennemies. L'on ne peut douter » de nos misères ; mais il est inconcevable quel est le » traitement que nous avons reçu. Nos églises ont été » profanées, les calices et ornements emportés, les » saints ciboires arrachés de nos autels ; nos pauvres » paroissiens ont vécu dans les bois et dans les cavernes » où les uns ont été massacrés par l'ennemi, les autres » enfumés comme des renards ; et par ainsi des familles » entières ont été étouffées ; quelques-uns ont été enle- » vés dans l'armée pour assouvir la brutalité des sol- » dats ; ce qui nous en reste souffre à présent le froid, » la faim et la maladie, car il ne leur est pas resté un » grain de blé. Il faut qu'ils périssent, si Dieu ne suscite » quelques personnes pour les soulager par leurs au- » mônes. Il nous en meurt si grand nombre que, dans » le seul lieu de Bazoches, nous en avons enterré » cinquante dans trois jours. Nous n'y pouvons subvenir, » et nos confrères des villages voisins sont morts ou » malades, ou sont sans habits et sans pain. Cela fait que » notre peuple est sans pasteurs, sans sacrements, sans » pain et sans aucuns secours, car le plus riche de ces » contrées ne peut pas donner cinq sous. Nous vous » exposons nos misères, espérant que Dieu donnera » quelque remède à nos maux, et que le bien que vous » nous ferez vous empêchera de tomber dans un pareil » malheur. »

Malgré plus de deux mille six cents malades que l'on avait déjà sur les bras, et plus de six mille livres par

mois que coûtait leur assistance, saint Vincent envoya des missionnaires pour les secourir. Ceux-ci, dès le mois de novembre, lui adressèrent la lettre suivante :

« Pour vous rendre compte de ce que nous avons fait » depuis notre départ de Paris, nous arrivâmes à Ba- » zoches le trois du courant au matin. Nous avons fait la » visite des pauvres de ce lieu et des autres villages » de cette vallée, où ce que nous avons vu surpasse » tout ce que l'on vous en a mandé ; car, pour commen- » cer par les églises, elles ont été profanées, le Saint- » Sacrement foulé aux pieds. Je n'ose vous parler du » traitement que les femmes et filles ont reçu ; mais je » dirai, à la gloire de quelques-unes, qu'elles y ont » perdu la vie pour conserver leur honneur. Nous » ne voyons partout que malades de fièvres chaudes » et dyssenteries, couchés sur la terre, sans aucune » assistance, n'ayant ni pain, ni bois, ni couvertures. » Nous trouvons les vivants avec les morts, de petits » enfants auprès de leurs mères mortes, n'ayant autre » secours que celui qui leur est venu par notre minis- » tère. Ils sont plus de douze cents. Jugez quelle sera » la dépense ? Donnez-leur votre argent ; nous leur » consacrons de bon cœur notre vie. »

Au mois de décembre 1650, les Filles de la Charité écrivaient à saint Vincent :

« Nous ne saurions exprimer quels sont les ressenti- » ments de nos pauvres pour leurs bienfaiteurs, ils » élèvent les mains au Ciel pour leur prospérité ; ils » demandent la vie éternelle pour ceux qui leur ont » sauvé la temporelle ; car nous pouvons assurer ceux » qui leur ont fait l'aumône que, depuis notre arrivée » en ces quartiers, ils ont empêché de périr de faim » plus de sept à huit cents personnes.

» Pour vous rendre compte de notre procédé depuis » que les autres ecclésiastiques sont venus pour nous

» aider, voici l'ordre que nous tenons parmi une si » grande confusion, car si nous voulions recevoir tous » ceux qui se présentent à nous, il faudrait des sommes » immenses. Nous avons plus de deux mille pauvres » malades ou languissants, desquels il y en a plus de six » cents auxquels on ne peut manquer un seul jour, à » moins que de les laisser mourir :

» Nous nous sommes partagées pour assister toute » la vallée, qui contient plus de trente villages dans une » ruine entière. L'un des prêtres est à un bout de la » vallée, savoir à Magneux, et a soin de certain nombre » de villages ; l'autre, à l'autre extrémité, au village de » Pars, a aussi pour sa part quelques villages ; pour » moi, je demeure dans Bazoches, qui est comme le » centre. Et nous faisons le possible que personne ne » meurt sans sacrements. Les Sœurs de la Charité sont » logées au prieuré Saint-Thibaut-lès-Bazoches. Là elles » font les potages et les remèdes pour les malades. Ils » viennent chacun à leur tour avec les billets que nous » leur donnons, pour prendre leur pitance, ou s'ils » ne peuvent marcher, on leur envoie. Les Filles de la » Charité vont où elles peuvent ; elles les saignent » et donnent les remèdes convenables à leur mal, dont » nous voyons un changement visible en leur santé, etc. »

VI.

ARRONDISSEMENT DE LAON.

En 1651, d'après l'enquête officielle, Me Tassart, gouverneur de la ville de Laon, déposa que, dans cette seule ville, il fut compté plus de 2,500 pauvres paysans qui étaient incessamment à crier aux portes et qui étaient languissants, et que les habitants furent contraints d'assister pour ne pas les laisser mourir de faim, et néanmoins une grande partie ayant été reçue, il

en mourut considérablement tant dans les hôpitaux que dans les rues.

En 1652, un échevin de la ville de Laon dépose que les peuples mourant de faim n'avaient pas même la liberté d'aller chercher des racines et feuilles d'arbres dont plusieurs s'étaient servis pour se substanter.

La quantité des pauvres gens qui se retira dans la ville, dit un autre témoin, y apporta une telle infection qu'elle y causa beaucoup de maladies dont grand nombre mourut.

En 1653, un autre échevin de Laon, Charles de Vaux, dépose que les soldats de l'armée française allaient tuant, pillant, faisant prisonniers et emmenant tout ce qu'ils avaient à la rencontre. A l'exemple des soldats luthériens du baron d'Erlach, les troupes de Turenne brûlaient les malheureux enfermés dans les églises. Me Tassart et dix autres témoins déposent de ce fait abominable dont de Thouars, lieutenant du roi au gouvernement de Laon, confirme la relation en ces termes : « Le village de Bièvre a été traité avec une » cruauté inouïe par quelques régiments des armées » du roi, comme a été aussi le village de Saint-Julien, » qui ont été pillés et ravagés par lesdits régiments qui » y ont mis le feu et même dans les églises desdits lieux, » et ont violé les femmes et les filles en l'église dudit » Saint-Julien et en l'église dudit Bièvre, où tous les » habitants, femmes et enfants, s'étaient retirés. Les » soldats, après avoir brûlé le village, mirent le feu à » l'église et réduisirent ces pauvres gens réfugiés dans » le clocher à se précipiter du haut en bas, dont la » plupart furent tués ou mutilés. »

Telle était la désolation qui couvrait comme d'un manteau de deuil la ville de Laon et ses environs; quelles furent les consolations que lui envoya saint Vincent de Paul? Ecoutons la déposition, à ce sujet, de

maître Nicolas de France, grand archidiacre de Laon :

« Sur trois cents paroisses, il y en a plus de cent cin-
» quante abandonnées, et le reste des curés qui résident
» dans les autres ne subsistent que par les aumônes de
» Paris, ainsi que l'on peut savoir du sieur Vincent,
» lequel a un homme de la mission résidant ici pour
» les besoins susdits, et n'ont d'autres meubles dans
» leurs maisons qu'un peu de paille, dans les églises qui
» leur restent nuls ornements, et quelques-uns n'ont
» ni surplis, ni aubes, ni chasubles que celles qui
» leur ont été fournies par le missionnaire envoyé au
» diocèse de Laon pour connaître la misère des curés
» et l'état déplorable des églises. »

Et maintenant, écoutons les missionnaires :

« Ils ne peuvent, disent-ils, abandonner un très-grand
» nombre de malades qui n'espèrent leur guérison que
» par le secours des aumônes de Paris. Ces aumônes
» croissent de mois en mois; réduites à sept ou huit
» mille livres par mois vers la fin de 1651, elles on
» monté à dix mille en mars et à treize mille en avri
» 1652. Une bonne partie de ces sommes a été employée
» comme l'année précédente à acheter des orges pour
» semence, l'expérience ayant appris que c'est le plus
» grand soulagement que les pauvres puissent rece-
» voir. »

Au mois d'octobre, à la suite de la guerre, Laon est tellement rempli de malades et de soldats, que soixante ont été portés dans une grotte, hors de la ville, faute d'un lieu plus commode. Et, dans une visite de six semaines que viennent de faire les missionnaires dans le seul Laonnois, ils ont découvert plus de six cents orphelins, au-dessous de douze ans, en état de nudité honteuse, ce qui, ajouté aux cinq cents qu'ils avaient recueilli dans le district de Saint-Quentin, épuisait leurs ressources, mais non la charité de saint Vincent.

La guerre fut transportée dans un autre pays ; mais pour cela les désastres ne s'arrêtèrent point.

En 1656, une enquête officielle, ordonnée par l'Assemblée générale du Clergé de France, constata que, malgré le transport de la guerre en pays ennemi, cent vingt villages du seul diocèse de Laon étaient encore inhabités; que la moitié des paroisses avaient été abandonnées par leurs curés, faute de paroissiens ou de vivres ; que ces malheureux prêtres erraient de tous côtés, surtout dans les environs des pélerinages célèbres, pour y trouver quelques messes à dire, quelques vœux à accomplir, que les autres se pressaient dans Laon, autour de leur évêque César d'Estrées, aussi ruiné qu'eux mêmes ; que les moines des abbayes ruinées ou détruites par la guerre venaient mendier dans les rues de Laon.

Lorsqu'on travailla à la canonisation de saint Vincent, César d'Estrées, alors retiré à Rome, écrivait à Clément XI :

. . . . . .

« Animé de la singulière vénération que je professe » pour ce grand serviteur de Dieu, et de la gratitude que » je lui conserve pour les biens spirituels et temporels » qu'il a procurés à toute la province de Picardie » et en particulier au diocèse de Laon, dans le temps » que je gouvernais cette église, je viens aussi présen- » ter, avec tout respect à Votre Sainteté, une très- » humble prière pour la même fin de sa béatification. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner le détail de toutes les charités de saint Vincent dans ces diverses villes ou villages du diocèse de Laon. Nous en citerons seulement quelques-uns. Me Lehaut, notaire à Marle, rédigea un journal relatant les misères de sa ville et les secours qui lui furent prodigués :

« Dans les quatre derniers mois de 1650, écrit-il, il

» est mort à Marle plus de huit mille personnes de tout
» âge, et entr'autres quarante habitants des plus aisés.
» Quantité d'autres en sont sortis pour n'y pouvoir sub-
» sister, et ce qui est resté en ladite ville était tellement
» pauvre, que les trois quarts ont été contraints de
» manger du pain de son, avoine et autres semblables
» grains, et encore n'en pouvaient-ils avoir tout leur
» saoul, et il y avait plus de six cents pauvres journel-
» lement par les rues dans des nécessités qui ne se
» peuvent décrire. Il est certain que, sans les charités
» qui y ont été faites et distribuées depuis deux ans
» par les RR. PP. de la mission, il y serait mort plus
» de deux cents personnes de faim. »

A La Fère, des témoins déposent qu'il est décédé dans cette ville plus de douze cents personnes, où, si ce n'étaient les aumônes et charités qui se sont faites journellement par un père de la mission de la ville de Paris aux pauvres habitants tant de la ville et faubourgs que des villages, le surplus du peuple ne saurait subsister.

Ceux de Montaigu déposent également que, de six cents feux ou environ, il y en a vingt ou dix-huit, la plupart occupés par de pauvres gens mendiants et réduits à de telles extrémités que, si ce n'étaient les charités qui se font journellement, tant audit bourg que villages circonvoisins, par un père de la mission qui est venu de la ville de Paris, la plus grande partie qui reste mourrait de faim, et qu'il en est de même de tous les villages jusqu'à la rivière de l'Aisne.

Ceux de Neufchâtel disent que les maisons sont démolies pour servir soit à la construction des huttes des soldats, soit à alimenter les feux de campements, quelquefois pour se donner simplement le spectacle d'un feu de joie..... On tue par vengeance, on tue pour s'ouvrir un passage, on tue à défaut de rançon, on tue

par passe-temps. Et pourtant il n'est pas nécessaire de prendre les devants sur la mort qui est assez hâtive, ni de l'aider dans sa terrible besogne, car elle a bien assez pour elle de la faim et des maladies.

« La calamité et la misère ont fait mourir la moitié de tous les peuples des environs. Sur ce qui est resté, il y en a encore plus de la moitié malade par les nécessités, et seraient contraints de maudire la vie, sans les charités qui se font audit bourg et en beaucoup de lieux par un père de la mission de Paris qui fait de grandes aumônes; sans cela il en mourrait beaucoup de faim. »

Ceux de Prouvais déposent que les maisons qui ont échappé aux flammes de l'ennemi ne renferment plus que de pauvres gens réduits à la mendicité, et qui ne subsistent que par les aumônes qui se font par des pères de la mission de Paris.

Toutes ces aumônes que répandaient les prêtres de la mission n'étaient que l'effusion de la charité de saint Vincent. Il se fit mendiant pour ces pauvres infortunés du diocèse de Laon, et c'était par les mains de ses enfants qu'il leur faisait parvenir les miettes qu'il avait pu ramasser de la table des riches.

VII.

ARRONDISSEMENT DE VERVINS.

Les missionnaires de Guise, Vervins, Landrecy, écrivaient en ces termes les scènes navrantes qui désolaient ces pays :

« Nous avons fait une revue générale des pauvres » de notre département. Le nombre est presque tou- » jours égal, parce que l'un se rétablissant il en retombe » un autre. Il est de près de neuf cents, sans com- » prendre ceux que l'on ne peut connaître dans les vil-

» lages éloignés, dont il est mort depuis quatre mois » en ça plus de quatre mille faute d'assistance. Et, si » le secours qu'on donne à ceux qui restent n'avait été » envoyé de Dieu, il en mourrait autant qu'il en tombe » malade. C'est pitié de les voir, les uns couverts de » gale, les autres tachetés de pourpre; les uns chargés » de clous, les autres d'apostèmes ; l'un a la tête » enflée, l'autre le ventre, celui-ci les pieds, et quand » cela se crève, il en sort une si grande abondance de » pus, et la puanteur est telle, que c'est le plus horrible » et pitoyable objet qui se puisse regarder. La cause de » ces maux vient de leur mauvaise nourriture, n'ayant » mangé toute l'année que des racines d'herbes et de » méchants fruits, du pain de son, tel que les chiens à » peine le pourraient manger. Elle procède aussi des » lieux souterrains où ils demeurent, toutes les caves » de Guise étant remplies de ces pauvres réfugiés; » ils y sont couchés la plupart par terre, sans paille ni » couverture, et la saison étant humide comme elle est, » je ne sais lequel leur vaut mieux, ou de coucher dans » les champs, ou de passer la nuit dedans ces lieux où » l'eau distille sans cesse.

» Quand nous allons d'un lieu en un autre, nous n'en- » tendons que des lamentations : les uns se plaignent » d'être abandonnés en leurs maladies, les autres » pleurent la mort de leurs parents morts de faim et » de nécessité. La pauvre femme se jette à nos pieds » en s'écriant que son mari et ses enfants sont morts » faute d'un morceau de pain pour leur donner; une » autre s'écrie que si nous étions venus plus tôt, elle » n'aurait pas vu mourir son père et sa mère de néces- » sité. Ces pauvres gens crient après nous comme des » personnes affamées..... La nécessité presse tellement » les malades, qu'ils viennent par les pluies et mau- » vais chemins de deux ou trois lieues loin, pour avoir

» de nos potages, à Guise. Ce que nous vous mandons » est si véritable qu'étant, il y a trois jours, en un vil- » lage nommé Lesquielles, à côté de Guise et du côté » de Landrecy, pour y visiter les malades, là il y avait » dans une maison la carcasse d'une personne morte » faute d'assistance. *Ce pauvre corps était tout dépécé et » rongé par les bêtes qui étaient entrées dans le logis.* » N'est-ce pas là une grande désolation de voir les » chrétiens abandonnés durant leur vie et après leur » mort. »

Grâces aux libéralités de saint Vincent, les pauvres de Guise recouvrèrent la santé et avec elle la force pour le travail. « De cinq cents malades que nous » avions, écrivait le missionnaire fixé dans cette ville, » il y en a trois cents de guéris auxquels nous avons » acheté quelques outils pour gagner leur vie selon » l'usage de leur vocation. »

Guise sauvé, les missionnaires transportèrent dans trente-cinq villages du doyenné les secours que la guérison des malades de la ville laissait à leur disposition. Là ils avaient trouvé, selon la relation, plus de six cents personnes réduites à une telle misère qu'ayant déjà mangé les quelques grains de leur récolte, elles se jetaient sur les carcasses de chiens et de chevaux, restes de la curée des loups. Ils parcouraient tous ces villages avec un petit cheval toujours chargé de vivres, et, pendant que les frères distribuaient cette aumône, soignaient, pansaient les malades, ils confessaient tous ces malheureux.

Ils parcoururent ainsi également la plus grande partie de la Thiérache ; et les villes de Rozoy, Plomion, Hirson, Aubenton, Montcornet, etc., désolées par le passage des troupes, pleurant sur la perte de presque tous leurs habitants, et assistant avec douleur au repas des survivants qui se nourrissaient d'herbes, lézards, gre-

nouilles, et de pain de son d'orge, reçurent la plus large part de quarante mille livres que saint Vincent venait d'envoyer à ses missionnaires.

VIII.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Nous avons peu de détails sur ce que firent les envoyés de Vincent de Paul dans l'arrondissement de Château-Thierry; mais la misère épouvantable qui y régna fait présumer qu'ils durent faire autant pour ce malheureux district que pour les autres. En 1651 parut une publication portant ce titre : *Le récit véritable du funeste accident arrivé dans la Picardie au village de Mareuil-sur-Daules* (Mareuil-en-Dôle), *entre Soissons et Fesmes* (Fismes), *où deux enfants ont été trouvés se nourrir des cadavres ou corps de leurs père et mère.*

En 1619, saint Vincent de Paul avait évangélisé cette partie du Soissonnais. Montmirail, qui appartenait alors au diocèse de Soissons, fut surtout le théâtre de ses plus fructueuses missions. Deux années de suite, il y avait porté la parole de Dieu, et son zèle avait ramené à l'Eglise trois hérétiques obstinés. L'un d'entre eux lui ayant objecté que l'Eglise ne pouvait être conduite par e Saint-Esprit, puisque l'on voyait les pauvres gens de la campagne si délaissés, alors que les villes étaient pleines de prêtres? Vincent lui fit comprendre sans doute combien il exagérait; mais en même temps il entrevit la nécessité d'une compagnie spécialement vouée pour le moment au service des pauvres gens de la campagne, et il se plut souvent à rappeler la convertion de cet hérétique à ses missionnaires pour les affermir dans leur vocation : Oh! Messieurs, disait-il, quel bon-
» heur à nous missionnaires de vérifier la conduite du
» Saint-Esprit sur son église, en travaillant comme nous

» faisons à l'instruction et sanctification des pauvres. »

Un pays qui avait été témoin des premiers succès de saint Vincent dans l'œuvre des missions ne dut pas échapper à sa charité, dans les jours de souffrances qu'il eut à essuyer comme tous les autres pays de la Picardie et de la Champagne.

Des documents précis et complets manquent, comme on le voit, sur l'arrondissement de Château-Thierry. Les personnes qui en posséderaient rendraient un véritable service à l'histoire de la charité dans notre département, si elles voulaient bien en faire l'objet d'une communication à la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

IX.

Total des secours fournis par saint Vincent au seul diocèse de Soissons et Laon.

Et maintenant, si nous voulons compter la somme des aumônes que Vincent de Paul a fait parvenir dans le diocèse de Soissons et de Laon, nous serons dans l'étonnement et l'admiration, en voyant les trésors prodigieux que le pauvre prêtre a donnés à nos pères, et l'affection toute privilégiée qu'il portait à notre pays.

Collet, prêtre de la mission, historien de la vie de saint Vincent (1748), auteur consciencieux et rigide, estime que la totalité des aumônes données à la Picardie et à la Champagne pendant dix ans, de 1650 à 1660, doit aller à plus d'un million.

M. l'abbé Maynard, nouvel historien de la vie de saint Vincent, auteur judicieux et mieux renseigné que personne, porte la dépense à deux millions, somme qu'il faudrait tripler, quadrupler pour en avoir la valeur actuelle.

Cela posé, sans faire nulle attention à la difficulté énorme que l'on avait à se procurer de l'argent dans cette époque désastreuse, contentons-nous de tripler, d'après les données des économistes modernes, cette dernière somme, nous aurons six millions.

Or, en parcourant le Recueil des relations publié en 1650, et les diverses histoires de saint Vincent, on trouve que les villes et les villages assistés sont trois fois plus nombreux dans le Soissonnais et le Laonnois que dans le reste de la Picardie et de la Champagne. Au lieu de prendre les deux tiers en plus, admettons seulement la moitié, et nous aurons pour notre pays la somme de trois millions fournis par saint Vincent.

Aujourd'hui que tous les journaux, les évêques, le gouvernement lui-même ont ouvert des souscriptions pour soulager les chrétiens de Syrie dans la misère affreuse où ils sont réduits, on a eu peine à réunir trois millions ! Et saint Vincent seul les a obtenus et les a donnés à nos ancêtres

Mais quelle était donc la source où puisait le pauvre prêtre ? C'étaient sans doute les princesses et les dames riches de la capitale qui fournissaient à sa charité ; mais les ressources de sa maison furent sacrifiées pour subvenir aux nécessités des pauvres qu'il appelait ses maîtres. Madame de Lamoignon lui ayant offert, au nom des Dames de Charité, huit cent mille livres pour bâtir une maison et une église à Saint-Lazare, « cette somme, répondit le serviteur de Dieu, sera mieux employée à soulager le pauvre peuple de Picardie et de Champagne. » Et en effet, suivant le procès de canonisation, la somme fut consacrée à cet usage.

De plus, ayant demandé à ses missionnaires ce que l'on pourrait faire pour soulager tant de pauvres, la communauté décida que l'on se priverait d'un plat à

dîner et de vin, et que l'on ne mangerait que du pain. Et cette privation dura l'espace de huit ans.

X.

Mais d'où vient cette grande prédilection de saint Vincent de Paul pour le diocèse de Soissons? Est-ce l'affreuse misère de notre pays qui, moins étendue peut-être que celle des autres pays, aurait plus touché son cœur compatissant? Non, ce n'est pas là l'explication de cette tendresse si glorieuse pour nous. Vincent de Paul, jeune encore, avait fait, en 1621, une retraite à Soissons. Cette retraite a été comme l'ouverture des travaux gigantesques qu'il a entrepris pour le bien de l'humanité. Dans ses derniers jours, en 1659, c'est-à-dire trente-huit ans après, il se rappelait les enseignements que Dieu lui avait donnés dans cette retraite.

Né avec un tempérament bilieux, il était porté à la mélancolie. Les pauvres avec lesquels il était dans son élément ne s'en apercevaient pas; mais le grand monde qu'il était obligé de voir chez M. de Gondi, général des galères, le remarquait et le regrettait. Mais Dieu lui ayant fait voir qu'il était appelé à vivre en communauté, afin de réaliser les missions dans les campagnes, et que dans cet état il aurait à faire à toutes sortes de personnes de différente complexion, « je » m'adressai, dit-il, à Dieu et le priai instamment de me » changer cette humeur sèche et rebutante, et de me » donner un esprit doux et benin. » Dès lors il travailla si généreusement à acquérir cette vertu de douceur qu'il était difficile de trouver un homme dont la vertu s'annonçât sous des traits plus aimables, plus capables de gagner à Dieu tous les cœurs.

Ainsi, c'est à Soissons que Dieu fit connaître à son serviteur qu'il devait vivre en communauté de prêtres mis-

sionnaires ; c'est là que cet humble prêtre commença à donner à sa vertu le charme de la douceur. Par la douceur sa charité obtint pour les pauvres les richesses des grands ; avec le secours de ses missionnaires, il put atteindre à toutes les misères. La retraite de Soissons fut donc l'origine, la cause première des miracles de charité réalisés par saint Vincent de Paul.

Il était juste alors que le diocèse reçût toujours les premiers mouvements de son zèle, et toutes les fois que la charité débordait, comme un fleuve majestueux, du cœur de saint Vincent de Paul, les flots devaient se répandre plus pressés sur le pays où Dieu lui révéla ses grandes destinées.

L'étranger qui, après avoir lu les lignes qui précèdent, parcourrait notre pays, devrait s'attendre à rencontrer de tous côtés des monuments et des autels consacrés à saint Vincent de Paul. Ah! quel serait son étonnement de trouver son culte négligé et les souvenirs de ses bienfaits presque oubliés. Espérons que notre époque, toujours prête à se montrer reconnaissante pour les services rendus, réparera l'oubli de toutes ces générations qui, depuis deux cents ans, se sont succédées dans notre pays.

M. Laurendeau fait passer sous les yeux de l'assemblée une médaille d'Adrien, en bronze, trouvée au bac de Pasly dans une sépulture et renfermée, avec des ossements humains, dans un vase funéraire.

Objets offerts pour le Musée, d'après une liste déposée par M. Leroux, depuis le 3 octobre 1860 :

M. Deviolaine, poteries romaines et marbres divers, provenant des fouilles opérées pour les fortifications de Soissons, notamment un vase accompagné d'une notice

du colonel Lesbros, chef du génie de 1837-1840. — M. Watelet, des grès à empreintes, une belle tête de bélier et diverses autres têtes de quadrupèdes, oiseaux, poissons. — M. Gustave Leloutre, deux grès à empreintes fort beaux. — M. Fracville-Bacquier, un échantillon calcaire caverneux. — M. Plocq, ancien député, propriétaire à Vauxbuin, son portrait de représentant à l'Assemblée nationale, qu'on lui avait demandé; celui de M. de Pougens, gravé; des monnaies trouvées dans son jardin et un sceau russe en plomb. — M. Meurizet, le cachet du district de Soissons, portant des fleurs de lys et ces mots : LA LOI ET LE ROI (1790). — M. l'abbé Lefèvre, curé-doyen d'Oulchy, membre de la Société, un corbeau préparé avec soin. — M. le comte Sieyès, une médaille romaine fruste, un écu de Bavière en argent (1800), une belle médaille de Napoléon, empereur (an XIII), deux médailles des Consuls, bronze, grand module, (an X). — MM. Pastel, économe, et Frédéric Sinet, du collége de Soissons, diverses pièces de monnaies françaises, hors de cours. — M. Sorel, receveur municipal, un monneron, une médaille (Magenta), diverses monnaies étrangères et une collection des sous français récemment démonétisés. — M. Mascré, menuisier, une médaille en fonte, fruste, de Matthieu de Dombasle. — Extraits des cartons de l'administration, une vue de Saint-Pierre-aux-Parvis, photographiée en 1858 par Brismontier, et une autre vue du même monument, tirée de l'album Soissonnais de Betbédér. — M. Hamet, marbrier, une stalactite polie d'un côté, provenant des carrières de Muret. — M. Pestel, Charles-Jules, de Bucy, un jeton du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, un sou de 1853, visité à la bourse. — M. Berteaux, père, dix gravures représentant le Serment du Jeu de Paume (1789), les travaux du Champ de Mars, la foire de Beaucaire, une bataille, deux vues

d'Egypte, un dessin allégorique au crayon, une médaille en argent avec ruban (Société du 10 décembre), une médaille en bronze, de Mesmer, une peinture sur cuivre, représentant l'Annonciation, et une peinture allégorique dans un écrin. — M. Obin, un jeton en cuivre jaune du sacre de Louis XV, diverses monnaies et monnerons. — M. Ruin, dit Prosper, deux médailles à déterminer. — MM. Lepaon et Sulfour, diverses monnaies modernes. — M. Laplanche, une concrétion siliceuse de Longpont. — M. Létoffé, Achille, diverses monnaies françaises et étrangères. — M. Tingry, six sujets d'histoire naturelle, préparés par M. l'abbé Lefèvre. — M. Fossé-d'Arcosse, un écu de six livres, an II de la République. — M. Petit, de Ploisy, un renard pris par lui au piège et préparé. — M. de Bigault, une stalactite de Muret, taillée, et une pièce de 1 franc à l'effigie de Henri V, de 1831. — M. Noël, conducteur des travaux des ponts de l'Aisne, une médaille trouvée à Pasly, à quatre-vingts mètres de la rivière, rive gauche, avec un pot qui a disparu. — M. Choron, une collection d'autographes de Marceau, Augereau et autres généraux de la République, adressés au général Treilhard, réunis et envoyés au Musée par M. Tassin (du ministère de l'Algérie), originaire de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Décembre 1860.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société historique*, neuvième année, 34e, 35e et 36e livraisons. Avril, juillet et décembre 1860.

2° *Travaux de l'Académie impériale d'Arras*, 29e volume, années 1858-59, nos 1er et 2me.

3° *Cabinet historique*, huitième année, 9e et 10e livraisons. Septembre et octobre 1860.

4° *Bulletin des Sociétés savantes*, deuxième série, t. IV.

5° *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire*, etc., t. IV, nos 9 et 12.

6° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.*

CORRESPONDANCE.

Lettre, en date du 2 décembre, par laquelle M. Barbey, membre titulaire, demande à devenir membre correspondant, à cause de son changement de domicile. — Adopté.

COMMUNICATIONS.

M. le Secrétaire communique à la Société, au nom de M. Flobert, du Tiollet, une petite pierre gravée de couleur bleue, représentant deux chevaux abreuvés par un esclave. Ce curieux objet de l'époque gallo-romaine a été trouvé par l'honorable membre dans ses terres, où l'on rencontre de nombreux débris de constructions de la même époque.

M. Decamp signale à la Société une pierre tombale en marbre noir et le cœur de Marie Le Cirier, dame de Neufchelles, provenant de fouilles opérées à Bourgfontaine et donnés au Musée par M. Mottet, vétérinaire à Soissons ; il signale en outre une autre pierre tombale trouvée dans la cour d'un marchand de vin.

M. de Laprairie donne lecture d'un rapport sur des découvertes gallo-romaines qui viennent d'être faites près du village de Pasly :

DÉCOUVERTES PRÈS DE PASLY.

« Les travaux considérables de terrassement qui se sont faits pour la construction du pont de Pasly, sur la rivière d'Aisne, ont amené la découverte de sépultures gallo-romaines le long du chemin qui conduit de Soissons à ce village, non-seulement de ce côté de la rivière, mais encore sur sa rive droite.

» La simple indication des lieux où se sonto pérées ces trouvailles rappelle immédiatement à l'esprit que le chemin de Soissons à Pasly a remplacé un fragment de la voie romaine qui allait de Reims à Thérouanne. Ces sépultures étaient donc, comme il arrivait si souvent chez les Romains, à peu de distance d'un grand chemin, je ne dis pas, pour ce qui regarde celles rencontrées au midi de l'Aisne, sur le bord même de la route, parce que je ne crois pas que le chemin actuel recouvre exac tement la voie antique. Voici ce qui a amené mon doute : D'abord, le chemin nouveau étant aligné sur le portail de la cathédrale, il serait bien extraordinaire que le hasard eût amené cette coïncidence ; ensuite, un vieux passeur de la rivière m'a affirmé que, dans les temps de basses eaux on apercevait, un peu plus en amont du pont qui vient de s'élever, des restes de constructions dans le lit de la rivière. Les pierres qui apparaissent, après de grandes sécheresses, sont donc très-probablement les premières assises des piles d'un pont élevé par les Romains. Ce pont n'existait déjà plus au XIIIe siècle puisque, dans une charte de 1237, insérée au cartulaire de Saint-Léger et où il est question de terres sises au terroir de Pasly, on lit ces mots : *ante baccum de Pont vert* (1). Après avoir franchi l'Aisne, la voie romaine, comme la route actuelle, se portait à gauche, gagnait le pied de la colline qu'elle suivait pendant un kilomètre environ puis traversait le village. Un peu plus loin, elle se reportait à droite et montait sur les plateaux. Là on la voit dominant le sol et parfaitement conservée sur une très-grande longueur. Dans cette plaine nue et sans habitations, cette levée de terre, cou-

(1) Bibliothèque du Grand-Séminaire de Soissons. Dans le même cartulaire, on trouve une autre charte de la fin du XIIe siècle, qui porte cette mention : *viam Ponverti*.

verte de verdure, offre un aspect qui a quelque chose de saisissant. Depuis longtemps, elle a cessé d'être fréquentée, et c'est sans doute à cette circonstance qu'elle doit sa belle conservation.

» Dans la vallée, le travail des Romains a presque entièrement disparu ; mais la direction que j'ai indiquée est très-vraisemblable et c'est celle qu'ont adoptée MM. Clouet (1) et Piette (2), dans leurs articles sur les voies romaines du Soissonnais.

» D'après les habitudes des Romains, le pont qui avait été jeté sur l'Aisne devait être accompagné de quelques habitations sur les deux bords de la rivière ; la rencontre de quelques sépultures se trouve donc naturellement expliquée.

» *Rive gauche.* — Le besoin de terres pour exhausser la route fit faire des tranchées à droite, très-près de cette route et dans l'angle qu'elle forme avec le chemin conduisant à l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye. C'est là que se firent les premières découvertes ; elles consistèrent en divers objets que je vais décrire :

» 1° Un morceau de marbre taillé et formant un petit triangle ; un des côtés est cylindrique et l'autre conique ; on peut y voir un épissoir, sorte d'outil dont se servent les cordiers. Le marbre est altéré comme ayant été exposé à l'action du feu.

» 2° Un vase de forme conique, se terminant tout à fait en pointe, ayant 45 centimètres de long et seulement 10 centimètres d'ouverture. Il est en poterie grossière. Etait-il destiné à être planté dans du sable, ou bien, comme deux petites anses pourraient le faire supposer,

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, premier volume.

(2) *Bulletin de la Société académique de Laon*, huitième volume.

le portait-on en bandoulière ainsi qu'on le fait de certains cornets avec lesquels il a quelque analogie?

» 3° Une patère en terre cuite, qui paraît avoir contenu des parfums.

» 4° Une autre patère où se trouvaient des fragments de médailles.

» 5° Une coupe en terre noire grossière.

» 6° Un petit vase en terre noire fine, d'une jolie forme, mais se rencontrant souvent dans les sépultures romaines.

» 7° Un autre vase de même espèce, plus grand, très-évasé. Dans l'intérieur avait été placée une médaille complètement fruste.

» 8° Un petit vase, ayant la forme d'un de nos pots à fleurs, en terre rougeâtre avec couvercle noir.

» 9° Une belle coupe en terre rouge (de Samos), ayant 20 centimètres de diamètre. Elle contenait une médaille de l'empereur Adrien.

» 10° Un autre vase également en terre rouge, avec des dessins en relief d'un beau style; ce sont des arcades, des grappes de fruits, etc.

» 11° Un petit vase de forme ovoïde, assez rare, mais en terre commune.

» 12° Un col de vase, dont le bec a été divisé en deux par la pression du doigt du potier.

» 13° Des fragments d'une bouteille ou amphore, en verre très-épais et verdâtre.

» 14° Plusieurs morceaux d'une petite patère en marbre blanc.

» 15° Un objet en fer, dans lequel on pourrait voir un éperon.

» 16° Une grande quantité de gros cloux qui viennent prouver que, pour ces inhumations, on s'était servi de cercueils en bois. Les ouvriers m'ont affirmé que ces

cloux dessinaient dans la terre le contour d'une bière.

» Tous ces objets ont été déposés au Musée de Soissons.

» *Rive droite.* — La même nécessité de se procurer des terres pour relever le sol aux abords du pont, sur la rive droite de l'Aisne, amena un travail de déblai considérable ; dans la tranchée faite au pied de la colline, à droite de la route et vis-à-vis de la ferme qui existe en cet endroit, on trouva d'abord quelques squelettes à peu près complets, mais n'ayant pas l'accompagnement, obligé pendant tant de siècles (1), de vases funéraires. Ces corps paraissent même avoir été placés dans leur dernière demeure sans être enfermés dans un cercueil de bois, puisqu'à la différence de ce qui avait lieu sur l'autre bord, on ne rencontra pas les cloux qui en auraient assemblé les planches. Un peu plus loin et dans la même tranchée, on découvrit trois tombes en pierres : la première se compose d'une auge formant un parallélogramme rectangle ayant 1 mètre seulement de long, sur 45 centimètres de large.

» La seconde est semblable et de même grandeur ; mais son couvercle est en forme de toit, tandis qu'à la première c'est simplement une pierre plate.

» La troisième tombe présente beaucoup plus d'intérêt. Elle consiste dans une pierre ayant 60 centimètres carrés sur 35 de hauteur et creusée à angle droit ; la partie de pierre réservée étant de 10 centimètres, l'intérieur présente un vide de 40 centimètres de côtés et 25 centimètres de hauteur. Cette espèce de boîte, qui était recouverte d'une autre pierre plate servant à

(1) L'usage de placer des vases près des morts paraît presqu'aussi ancien que la présence de l'homme sur la terre. Il n'y a pas plus de deux cents ans qu'il a complètement disparu en France.

la fermer, contenait une grande urne (forme pot-au-feu) de terre cuite rougeâtre, assez grossière, ayant 25 centimètres de haut et 23 de large à la partie la plus renflée. Un couvercle était placé sur son ouverture et, comme la saillie de ce couvercle dépassait le bord de la tombe, on avait creusé un peu la pierre supérieure pour la loger. A côté de la grande urne, il y avait deux autres vases de terre blanchâtre assez commune, mais d'une jolie forme; ce sont des espèces de bouteilles avec une seule anse; la base est très-étroite et le ventre très-renflé. Ce genre de vase est très-connu et se rencontre souvent. L'un a 17 centimètres de haut et l'autre 15.

» Dans l'urne principale se trouvaient :

» 1° Des ossements calcinés, les restes d'une incinération, ce que l'on appelait les cendres d'un mort.

» 2° Un très-petit vase, en verre fort mince, qui a été brisé par les ouvriers et dont on ne peut déterminer la forme avec les fragments qui en restent.

» 3° Une médaille de Probus, 276-282.

» *Imp. Probus, D. E. P. Aug.* Couronne radiée. Revers : *Romæ æter.* Un temple et les lettres R. A.

» 4° Une médaille de Licinius, 307-347.

» *Imp. Licinius P. Aug.* Tête laurée. Revers : *Genio pop. rom.* Un génie tenant une couronne de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche. Dans le champ, les lettres H. ou N. T. F.

» 5° Et une médaille de Constantin-le-Grand, 306-337.

» *Constantinus P. Aug.* Tête laurée. Revers : *Soli invicto comiti.* Génie à tête radiée. Au bas : D. L. N.

» Il est assez généralement admis que l'usage de brûler les corps finit avec le IIIe siècle ; la tombe de Pasly constate, comme on le voit, qu'il se prolongea au moins dans les premières années du IVe siècle. La pièce de

Constantin est presque à fleur de coin ; elle n'a donc pas été longtemps dans la circulation.

» Tous ces objets ont été cédés, par les ouvriers, pour le Musée de Soissons. La dernière tombe dont je viens de parler y a été placée absolument dans l'état où elle a été trouvée, et elle est une des curiosités les plus intéressantes de cet établissement.

» Il y a deux ans je fus prévenu que, sur le plateau de la colline qui ferme la gorge de Pasly, à l'ouest, on avait découvert, au lieudit *le Villé*, quelques morceaux de poteries qui paraissaient antiques. M. Vauvillé fils, cultivateur à Pommiers, qui les avaient entre les mains, me les montra. Ils n'avaient rien d'intéressant ; mais ils me parurent appartenir à l'époque gallo-romaine.

» La semaine dernière, j'allai visiter ce plateau du Villé que je connaissais déjà, et je trouvai encore un fragment de vase grossier, mais bien déterminé.

» L'emplacement dont je parle a quelque chose de remarquable; c'est ce qui m'a engagé à constater les trouvailles qui s'y sont faites, quoiqu'elles n'offrent pas, jusqu'à présent, un grand intérêt.

» Il est évident qu'il a servi de campement, au moins pour quelques instants, à des troupes nombreuses; mais à quelle époque de notre histoire ? C'est une question à laquelle il est, jusqu'à présent, impossible de répondre. Il se trouve défendu naturellement de trois côtés : au midi, à l'est et à l'ouest, par les pentes de la vallée de l'Aisne, et celles des gorges de Pasly et de Pommiers, et, du quatrième côté, celui de beaucoup le plus petit, par un grand retranchement de 200 mètres de long, fait de main d'hommes, et qui consiste dans un fossé de 10 mètres de large, dont toutes les terres ont été rejetées à l'intérieur pour former un parapet qui, à partir du fond du fossé, a encore aujourd'hui dix mètres

d'élévation. Du côté du camp, le parapet n'a de hauteur que trois mètres environ.

» Il ne paraît pas qu'on ait augmenté, par des travaux quelconques, la défense naturelle offerte par l'escarpement de la montagne, sur les trois côtés du midi, de l'est et de l'ouest.

» Un peu plus au nord, au-delà du Villé, est un lieudit le Champ de Bataille. Quelque jour peut-être, le hasard amènera des découvertes qui nous apporteront des révélations sur ces lieuxdits le Villé et le Champ de Bataille, dont les noms semblent recéler quelques secrets.

» Puisque je me suis laissé entraîner à présenter à la Société quelques observations étrangères aux découvertes qui viennent d'être amenées par la construction d'un nouveau pont, je lui demanderai la permission d'ajouter encore quelques mots à ce qui précède.

» Lorsque l'on étudie la chaussée romaine dans son parcours depuis l'Aisne jusqu'au delà du village de Pasly, on ne lui reconnaît pas cette direction en ligne droite, presque toujours donnée aux voies antiques. Ici on est tenté de donner l'explication de la dérogation aux principes adoptés par les Romains pour la construction de leurs routes, parce que la raison en paraît toute simple, et ce motif, ce serait l'existence d'un ancien chemin gaulois. Cette supposition se présente de suite à l'esprit lorsque, placé au centre de la gorge de Pasly et levant les yeux autour de soi, on découvre un cercle de grottes percées dans la masse d'un calcaire très-tendre, formant la dernière assise des collines environnantes. Ces grottes, qui portent dans le pays le nom de creutes, croutes, boves et carrières, ont été faites de main d'hommes ; on n'a pu en extraire la pierre pour des constructions, puisqu'elle est friable et de la plus

mauvaise qualité, et qu'à côté il s'en trouve de très-bonne qualité. On doit donc y voir les habitations des premiers peuplades qui se sont fixés dans notre pays, et qui, étant nombreuses, devaient avoir des chemins pour communiquer avec leurs voisins.

L'auteur d'*un Voyage en Orient*, qui visitait, il y a quelques années, les creutes de Pasly, fut si frappé de la distribution presqu'invariablement la même de toutes ces demeures souterraines, qu'il voulut en faire la nécropole de peuplades gauloises. Je ne puis partager cette opinion. Elles sont maintenant en grande partie ruinées ; mais on reconnait facilement encore qu'elles se composaient généralement d'une grande pièce à la voûte souvent très-élevée, flanquée à droite et à gauche d'un cabinet et, au fond, d'une espèce d'alcôve. Or, cette distribution répondant très bien aux besoins d'une famille dont les membres sont en vie, on ne voit pas de motifs pour faire des grottes de Pasly une ville de morts. »

Un membre rappelle qu'il existe à la cathédrale un très-bel écusson en marbre blanc dont la sculpture est remarquable. Un de Messieurs les membres du chapitre a vérifié que ce sont les armes de Gabrielle, duchesse de La Rochefoucault, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Soissons.

En effet, La Rochefoucault, en Angoumois, porte, comme dans cet écusson : burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout. L'écu est orné de plus de la couronne de la duchesse, de la crosse de l'abbesse et des palmes de la femme.

M. Prioux donne à la Société communication d'un mémoire imprimé, pour servir d'éclaircissement à la carte de la *cité* des *Suessiones*, destinée à concourir à la

rédaction de la carte générale de la Gaule, demandée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

La Société décide que ce travail, qui fait beaucoup d'honneur à M. Prioux, sera envoyé par elle à M. le Ministre.

M. Waflard fait remarquer qu'il serait bon qu'une commission fût nommée pour l'examen de ce mémoire, afin d'y joindre les observations auxquelles il pourrait donner lieu. En conséquence, une commission composée de MM. de Laprairie, Decamp, Clouet et Pécheur, est nommée par la compagnie pour l'examen du travail de M. Prioux.

M. Suin communique à la Société deux actes des 1er avril 1602 et 2 avril 1617, qui sont des transactions entre l'évêque de Soissons J. Hennequin et le chapitre de la cathédrale. On y trouve d'utiles renseignements sur les usages de l'église de Soissons.

Comparurent personnellement révérend père en Dieu messire Jhérosme de Hennequin, évesque de Soissons, d'une part, et les vénérables prévost doien chanoines et chappitre de l'église cathédrale dudict Soissons, par vénérables et discrettes personnes MM. Nicolas Regnault, archidiacre de la rivière; Robert Hugues, chantre ; Thomas Delettre, obitier, respectivement chanoines de lad. église, commis et depputez par conclusion capitulaire desd. du chappitre quy sera transcripte enfin de ces présentes d'aultre pa t, et recongnurent lesd. parties, spéciallement ledit sieur évesque que lesd. sieurs du chappitre ont droit de prendre, recepvoir et percepvoir par eulx ou leurs officiers par chacun an perpétuellement a toujours sur tout le revenu temporel de son évesché, à cause de la fondation, dotation et

augmentation, tant de leurs prébendes que des aultres subpostz, et enffans de chœur de lad. église, assçavoir en deniers soixante dix-huict livres douze sols parisis d'une part, et soixante sols parisis d'aultre, en bled sept muids huit essins, et en avoine ung muid huict essins par la forme et sur les lieux et choses cy après déclairez, et premièrement le jour des Octaves des Roys au moins une fois en l'an sur le molin appartenant audict sieur évesque, à cause dudict évesché de Soissons assis sur la rivière de Crize six muidz de bled à la mesure du quartier l'évesque, item audict jour des Octaves des Roys au moins une fois en lan deux muids de grain yvernage, assavoir les deux partz bled et le tier avoine sur tous les terres arables assizes en la montangne entre Septmonts et Billy, qui furent à messire Ode le Turc chevalier et dernier à
évesque dudict Soissons par achapt qu'il en a faict dudict Ode à la charge de lad. rente de deux muids de bled yvernage par chacun an envers lesd. sieurs de chappitre. Item au jour et feste de Saint-Martin d'hiver au moins une fois en lan seize essins d'avoine es greniers dud. sieur évesque à la mesure de Soissons, le tout revenant à lad. quantité de sept muidz huict esseins de bled et ung muid huict essins d'avoine. Item sur le revenu dudict esvêché en la saison de vendange par chacun an a toujours pour les moissines des clos levesques pour les enffans de chœur de lad. église vingt solz parisis de rente annuelle et perpétuelle. Item par chacun an au jour de la Puriffication Notre-Dame au moins une fois en l'an sur les terres et revenuz dudict évesché de Soissons huict livres parisis de rente pour les soubz chantres dicelle église. Item aux Octaves de Pâsques communaulx au moins une fois en l'an, à cause de la mairie dudict quartier levesque huict livres parisis de rente. Item le sixiesme jour de juillet au moins une

fois en l'an pour l'obit Thibaut de Brayne quy se faict chacun an en ladicte église ledit jour dix livres parisis. Item le quatorziesme jour de juillet au moins une fois en lan pour l'obit de levesque Guy de la Chartre qui se dict chacun an en lad. église vingt livres parisis de rente. Item le tiers jour de septembre au moins une fois en l'an pour l'obit de l'évesque Pierre de Chappes quy se dict chacun an en lad. église six livres parisis. Item le vingt quatriesme jour de septembre au moins une fois en l'an pour l'obit de l'évesque Millet de Bazoches qui se dict chacun an led. jour en lad. église soixante solz parisis. Item le vingt-septiesme jour du mois d'octobre au moins une fois en lan pour l'obit de l évesque Girard Courtonne quy se dict chacun an en lad. église seize livres parisis. Item le jeudi absolut au moins une fois en lan soixante solz neretz vallans trente-six solz parisis pour la distribution qui se faict ledit jour ausd. sieurs de chapître Item ledit jour du jœudy absolut au moins une fois en lan pareille somme de soixante solz nerets ou trente-six solz parisis pour la distribution qui se faict auxd. sieurs de chappitre estans à chanter le mandatum en lad. église et chappitre, et encore six lotz de vin clairet pour faire la cenne ledict jour entre lesdits sieurs de chappitre, chappelains et officiers en ladicte église et chappitre et leurs officiers de chœur de lad. église. Item par chacun an ledit jour au moins une fois en lan à cause de l'office de chantre en lad. église ont droict de prendre et percepvoir par chacun an sur le revenu dud. évesché soixante solz parisis. Item le jour de la Magdelaine au moins une fois en l'an soixante solz parisis de rente pour faire le service double de lad. feste au lieu qu'il soloit estre simple que led. sieur évesque est tenu paier à cause des dismes de Cuisy qu'avoit fondé ung évesque de Soissons nommé Nivelo, lesquelles dismes ledict sieur évesque

ou ses prédécesseurs avoient pris à ceste charge. Item le jour Saint-Eloy, premier décembre, à chacune dignité de lad église deux lotz de vin blanc et deux pains blanc pesant chacun pain trente-deux onces qu'on appelle de joye et pour tous et chacuns chanoines et chapellains d'icelle ung lot de vin blanc et ung pain blanc de pareil poix. Item le jour Sainct-Estienne, lendemain du Noël, à chacune dignité deux lotz de vin clairet et deux pains blanc de pareil poix, et à tous et chacuns chanoines, chappelains, cardinaux, vicaires habituez, enffans de chœur et officiers desd du chappitre indifféremment ung lot de vin clairet et ung pain blanc dudict poix. Item encore le Jeudy sainct pour chacunes desd. dignitez quatre lotz de vin blanc et quatre pains blanc dud poix de trente-deux onces et pour chacun chanoine prébende deux lotz de vin blanc et deux pains dud. poix de trente-deux onces. Item pour le Cristus Vincit quy se chante en lad église par chacun an le jour de Penthecouste unze solz trois deniers tournois et es jours de Sainct-Sacrement, feste de Sainct-Gervais et Sainct-Prothais, de saint Jean Baptiste et invention Saint-Estienne au mois d'aoust, Assomption Nostre-Dame, Nativité Nostre-Dame, feste des Rellicques, de Toussaintz, sainct Thomas, appostre, Nativité Notre Seigneur. Le lendemain, jour et feste de Sainct-Estienne et jour de Pasques communaulx asscavoir à chacun desdicts jours pareille somme de unze solz trois deniers tournois pour ledit Christus Vincit et de recepvoir et joir de tous deniers et de telle somme d'argent que peult provenir à cause de la permission et licence que ledict sieur évesque donne par chacun an à tous fidelles et pieus de son diocèse d'user de beurre et de laictage durant le sainct temps de caresme pour l'emploier à la fabrique de lad. église, mesmes de joir de telle somme d'argent que peult provenir du denier que on appelle le denier

de crestienté, desquelz droictz et reddevances susdictes lesdictz sieurs de chappistre sont en bonne possession et saisine eulx et leurs officiers côme est apparu aud. et sieur révérend évesque par une sentence en parchemin rendue par Monsieur le prevost de Paris, au prouffict desdictz sieurs de chappitre contre feu de bonne mémoire messire Jehan Millet. lors évesque de Soissons, en date du unziesme jour de décembre lan de grâce mil quatre cens soixante-deux, et ung arrêt confirmatif de lad. sentence donné en la court de parlement à Paris au proffict desd. sieurs de chappitre contre ledict feu messire Jehan Millet appellent de lad. sentence en datte du vingt-troiziesme jour de may mil quatre cens soixante-six, signé sur le replis Cheveteau et sceHé en double queue de cire jaulne auquel sont attaché deux lectres en parchemin, l'uue est une commission delad. cour en datte du vingt-troiziesme jour de may mil quatre cens soixante-six, signée Cheveteau pour mectre à exécution ledict arrest selon sa forme et teneur ; l'autre est l'exploit d'exécution dudict arrêst faict par Clément Hance, sergent royal au baillage de Vermandois, à la requeste desd sieurs du chappitre contre ledict messire Jehan Millet, évesque de Soissons, en datte du vingt-deuxiesme jour de feburier mil quatre cent soixante-six par tous lesquelz sentence et arrest quy luy ont esté montrez et communiquez appert ledit messire Jehan Millet, lors évesque de Soissons, avoir esté condamné à parer et continuer par chacun an esd. jours perpétuellement à toujours les susdictes redevances tant en grains que argent aux. sieurs de chappitre ou leurs officiers et pour le regard du droit que lesdits sieurs de chappitre ont de prendre, recepvoir et percepvoir par chacun an perpétuellement à toujours aux jours cy dessus déclairez le vin et pain de joye, et les deniers procédents de la permission et faculté de user en ca-

resme de beurre et laietage, et celuy qu'on appelle le denier de chrestienté en recongnoissance de supériorité et que lad. église cathédrale de Soissons, est la matrice église du diocèse, ils ont communiqué audict sieur évesque comparant plusieurs comptes anciens signez de plusieurs seings, faisans mention des receptes et mises du revenu desditz de chappitre, par lesquels apparoissoient et appert de possession et joissance susdites par les reptes que les officiers desdictz de chappitre auroient faict et faisoient par chacun an desd. comptes des reddevances susdictes par ledict sieur évesque par ses officiers et recepveurs mesmes des distributions de vin et pain de joye et des deniers provenans de lad. permission et faculté d'user en caresme de beurre et laictaige, et de celuy qu'on appelle le denier de crestienté, et sy luy auroient communicqué une transaction cy-devant passée pour la recongnoissance desdits droictz par feu de bonne mémoire messire Charles de Roucy vivant, évesque de Soissons, pardevant Quinquet et Caion, notaires royaulx, le premier jour d'apvril mil cinq cents quatre-vingtz et trois, tous lesquelz sentences, arrest, transaction et comptes susdictz ledict sieur évesque comparant auroit veu et faict veoir à son conseil et de ce communiqué avec ses officiers et recepveurs, lesquels lui auroient certiffiez avoir faictz par chacun an auxdicts sieurs de chappitre ou leurs officiers les paiemens desd. reddevances depuis qu'il est évêque et qu'ilz avoient veuz par les comptes de ses prédécesseurs, nommement par ceulx dudict feu bonne mémoire messire Charles de Roucy, lors évesque de Soissons, que lesd. reddevances susdictes avoient esté par chacun an paiées et continuées jusques à ce jour pour ces causes et affin que le sainct service divin ne fut diminué ains entretenu et continué en lad. église, en satisfaisant à l'intention de ses prédécesseurs et aux

fondations par eulx faictes à iceluy seigneur de Hennequin, évesque de Soissons, comparant recongnut et confesse debvoir les droitz cy-dessus et que lesd. sieurs de chappitre ont droict de prendre et percepvoir chacun an aux jours et termes cy-devant déclairez perpétuellement à toujours sur le revenu temporel dudict évesché de Soissons les susdictes reddevances tant en grain qu'en argent, et distribution de pains et vins, comme dict est même de recepvoir les deniers provenans de la permission d'user de beurre et laictaige en caresme, et le denier de crestienté et partant à iceluy évesque de Soissons comparant, promis et promet par ces présentes soubz l'obligation des biens et revenuz temporelz dudict évesché de Soissons paier et continuer par chacun an auxd. sieurs de chappitre leur grenetier, obitier, officiers et subpostz ou au porteur de ces présentes asscavoir la somme de trente-trois escus sol et quarante solz tournois, à quoy ont esté réduictz soixante dix-huict livres douze solz parisis, suivant l'ordonnance du roy d'une part; pour le Cristus Vincit à chacun desdictz jours ci-devant nommez unze solz trois deniers tournois d'aultre, et encore soixante solz tournois, etc. (Une longue partie de l'acte n'est que la reproduction littérale du commencement). Lesdictz sieurs de chappitre comparans par les susdictz depputez, ont promis, seront tenuz et promettent par ces présentes sobz l'obligation des biens et revenuz de lad. église et chappitre faire dire et célébrer perpétuellement à toujours par chacun an es jours susdictz lesdictz obitz et services et accomplir les charges et fondations pour lesquels lesdicts reddevances sont dues auxdictz sieurs du chappitre, et dont les premiers paiemens de toutes susdictes reddevances, tant en grain et argent, que des distributions de pain et vin, escheront pour l'advenir ausdictz jours prochainement venant et continuer de la

en avant perpétuellement à toujours, comme aussy de faire dire et célébrer lesd. obitz et services fondez et de continuer perpétuellement à tousjours renonçans. Faict et passé aud. Soissons en l'hostel épiscopal dud. sieur évesque le mercredy, troisiesme jour d'apvril mil six cens et deux avant midy, ensuit la teneur de lad. conclusion capitulaire sont commis Messieurs archidiacre de la rivière, chantre et obitier pour accepter la nouvelle recongnoissance que doibt faire Monseigneur de Soissons des droictz et redebvances qu'il doibt à ceste église, et aussy de promectre et nous obliger par icelle recognoissance à la continuation des fondations que nous debvons pour raison desd. redebvances. Faict au chappitre de Soissons le lundy premier jour du mois d'apvril mil six cens deux. Ainsi signé Laversine.

Hier. Ev. de Soissons

Regnault. Delettre. Huguet.

DUPIRE (notaire) QUINQUET (notaire).

Fut présent en sa personne révérend père en Dieu messire Hierosme Hennequin, évesque de Soissons, lequel recognoissant les grans biens qu'il a reçeu de Dieu et désirant participer aux prières quy se font journellement dedans son église cathédralle dud. Soissons, a donné et lègue par ces présentes à ladicte église cathédralle de Soissons, ce acceptant par vénérables et discrettes personnes MM. Honnoré Pecquet, Jean-Nicolas Regnault, archidiacre de la rivière, Ollivier Cannart, archidiacre du Tartenois, Robert Huguet, chantre, Claude Dutour.... Bonzeré, argentier, fabricquier et obitier, et Nicolas Duvivier, tous respectivement chanoines de lad. église, à ce présens commis et depputez par le chappitre d'icelle église, suivant la conclusion capitulaire, quy sera insérée enfin des présentes la somme de cent livres tournois de rente annuelle et perpétuelle paiable par chascun an au premier

jour d'octobre, dont le premier paiement sera et eschera aud. jour prochain venant et continuer de là en avant à paier chascun an aud. jour lad. rente, à tousjours perpétuellement au paiement et continuation de laquelle rente led. sieur évesque a affecté, lyé, obligé et ypothéqué tous et chascuns ses biens, meubles, immeubles et héritages en quels lieux et places ils soient scituez et assis signament : la somme de six cens neuf livres ung sol tournois de rente à luy deub chascun an par l'hostel de ville de Paris et assignez sur le scel estans en plusieurs partyes, asscavoir : la sommie de neuf vingt-sept livres dix sols tournois, constitué cy-devant au prouffict de feue noble damoiselle Rénée Nicolay, mère dud. sieur évesque, par messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris le vingt-quatriesme apvril mil cinq cens quarante-quatre. Item vingt livres dix-neuf sols de rente, constitué au prouffit dud. sieur évesque par lesd. prévost des marchands de Paris et eschevins le treiziesme décembre mil cinq cens quatre-vingt-cinq. Item trente-une livres deux solz un denier à prendre et faisans partye de cent livres tournois de rente, constitué par lesd prévost des marchands et eschevins de Paris au prouffit de (Il y a un blanc dans la minute.) le dix-neufiesme jour de janvier mil cinq cens cinquante-sept. Item cent trente-deux livres de rente, faisans partye de douze cens trente-deux livres de rente, constitué à messire Jehan Dannebault par lesd. sieurs prévost des marchands et eschevins de Paris le vingt-ungniesme jour d'octobre mil cinq cent cinquante-quatre. Item cent livres tournois de rente, constitué par lesd. prévost des marchants et eschevins de Paris à feu noble homme Michel Tombonneau le cinquiesme jour de mars mil cinq cents cinquante-six. Item aultres cent livres tournois de rente, constitué au profflict de feu

noble homme Jehan Luilier le dix-neufiesme jour de septembre mil cinq cens cinquante-neuf, et trente-sept livres dix solz tournois de rente, constitué par lesdicts prévost des marchants et eschevins de Paris au prouffict de feu Jean Labigeoir le quatriesme jour d'apvril mil cinq cens quarante-trois, touttes lesquelles rentes appartenant aud. sieur évesque, tant de son propre que à cause de la rétrocession à lui faicte par messire Jehan Barillon et revenantes à lad. somme de six cens neuf livres ung sol tournois que led. sieur évesque a spéciallement obligé, affecté et ypothecqué au cours paiement et continuation de lad. rente de cent livres tournois, moiennant laquelle lesd. sieurs du chappitre ont promis et promectent par ces présentes de dire, célébrer et chanter par chacun an en lad. église ung obit solempnel et tel que est accoustumé faire pour le premier obit de feu monsieur Millet et celluy de monsieur de Roussy, ses prédécesseurs évesques, asscavoir : commandasses et vigilles à neuf leçons, et le lendemain les petittes commandasses et messe haulte, et en fin d'icelle le libera et les versets par quatre enffans de chœur sur la représentation avecq de profondis et l'oraison par celluy qui dira la messe, auquel obitz tous les chanoynes, chappellains et aultres habituez de lad. église seront tenuz y assister et ausquels sera distribué à chascun quy sera présent, scavoir : aux chanoynes la somme de quatorze solz sept sols tournois, aux chappellains et aux habituez et enffans de chœur à chascun trois solz tournois, et encore seront tenuz lesd. sieurs du chappitre de paier tous les officiers de la messe et la sonnerye, mêmement de fournir le luminaire nécessaire et requis à tels solempnels obits, et laquelle rente de cent livres tournois led. sieur évesque, ses hoirs et ayans cause pourront rembourser à tous leurs bons poinctz et aisémens et quant bon leur semblera, en

paiant à une fois et seul paiement la somme de deux mil livres tournois, laquelle lesd. sieurs de chappitre seront tenuz à l'instant mesme dud. remboursement et le plus tost que faire se pourra remployer en acquest d'héritages ou rentes suffisantes pour assurer lad. rente de cent livres tournois pour estre employé par chascun an à la célébration dud. obit, et pour assurance de quoy lesd. sieurs de chappitre ont affecté et ypothecqué tous et chacuns les biens et revenuz temporelz de lad. église, et de continuer par chascun an et perpétuelle-à tousjours led. obit en tel jour qu'il plaira à Dieu d'appeler ledit seigneur évesque de ce monde, et jusques ce, ledit obit se dira et célébrera en lad. église le second dimenche des Avents ou autre jour plus proche, si comme promectans tenir, entretenir, paier, fournir, satisfaire et avoir agréable à tousjours tout le contenu cy-dessus sans y contrevenir obligeans biens renonçans. Faict et passé en l'hostel épiscopal dud. Soissons, par devant les notaires roiaulx héréditaires résidens aud. Soissons, soubsignez le jeudy sixiesme jour de novembre l'an mil six cens quatorze avant midy, et ont signé ensuit la teneur de lad. conclusion extraict du registre des conclusions du chappitre de l'église de Soissons du lundy troisiesme jour de novembre mil six cens quatorze. Cejourd'huy chappitre congregé per juratum, Messieurs ont agréé et aceepté la fondation de l'obit de Monseigneur de Soissons moyennant cent livres tournois de rente rachetable de deux mil livres tournois pour une fois et sont commis : Messieurs doien-archediacre de la Rivière et Tardenois, chantre, Dutour, Bonzeré et du Vivier, officiers, pour contracter et en passer contract avec ledit seigneur et insérer dedans led. contract ce qu'il sera requis et nécessaire et le remercieront de sa pieuse intention et saincte volonté. Fait et ordonné aud. chappitre les an et jour que dessus.

Signé: de Ligny. — Ainsi signé: Hier. E. de Soissons.— Honoré. — Pecquet. — Regnaul. — Cannart. — Huguet. — Dutour. — N. Duvivier. — Bonzeré. — Boullye et Gosset, ces deux derniers notaires.

Le cinquiesme jour d'apvril l'an mil six cens dix-sept, après-midy, fut présent révérend père en Dieu messire Hiérosmes Hennequin, évesque de Soissons, lequel a ceddé, quitté, transporté et délaissé par ces présentes aux vénérables doiens, chanoines et chappitre de l'église cathédralle de Soissons, ce acceptans par messieurs Hoiau, grand archidiacre, Paoul, Lhermitte, Escholastre et Jehan Herlin, respectivement chanoynes de lad. église, commis et depputez par lesd. sieurs de chappre comme ils ont dict et par lesquels ils ont promis faire ratifier ces présentes, touteffois que requis en seront la somme de cent livres tournois de rente annuelle et perpétuelle paiable par chacun an au premier jour d'apvril et apprendre sur hault et puissant seigneur messire François de Sussanne de Cardaliacq, chevalier, seigneur et vicomte de Villers-Hagron, Lamotte, Herlin, Montgarny, Treny, Bray et Willery, à cause de la vente et constitution par luy faicte au prouffit dud. sieur évesque, par contract passé par devant Gosset et Boullye, notaire royaux, le dernier jour de mars dernier passé, lequel led. sieur évesque a présentement baillé et delivré es mains desd. sieurs depputez lad. rente racheptable de seize cens livres tournois pour desd. cens livres tournois de rente, en joir, user et possesser par lesd. sieurs de chappitre en tous proffictz dès maintenant à toujours, pourquoy faire led. sieur évesque leur a ceddé tous ses droits, noms, raison, l'action, les a subrogés et subroge du tout en son lieu et place, moyennant laquelle cession et transport et la somme de quatre cens livres tournois que ledit sieur évesque a présentement baillé et payé

auxdits sieurs depputez et qui ont esté reçeuz par ledit sieur Hoiau, grand archidiacre, en espèces de quart d'escus testons et autres monnoyes, quy font ensemble deux mil livres tournois, ledit évesque demeure quitte du paiement cours et continuation des cent livres tournois de rente par luy deues et léguées à lad. église et qu'il estoit tenu et obligé payer chacun an auxd sieurs de chappitre, par le contract de fondation d'obit cy-devant transcript, laquelle rente en ce faisant demeure estaincte et admortye et n'aura plus de cours à l'advenir, et de faict lesd. sieurs depputez esd. noms en ont quittez et deschargez led. sieur évesque demeurant à ce moien led. contract de fondation nul pour pour lesd. cours et paiement desd. cent livres de rente, et pour le surplus demeure en sa force et vertu, et seront tenus lesd. sieurs de chappitre de l'entretenir et y satisfaire à tousjours, si comme promectants tenir, entretenir, accomplir et avoir agréable à toujours le contenu cy-dessus, mesme led. sieur évesque garantir et faire valloir lad. rente par luy cy-dessus ceddé à toujours, et lesd. sieurs depputez faire ratifier ces présentes par lesd. sieurs du chappitre, ainsi que dict est obligeans biens et renonçans. Fet et passé en l'hostel épiscopal dudit seigneur pardevant les notaires royaux soubsignez lan et jour susdicts. Ainsi signé : Hier. ev. de Soissons. Q. Hoyau. — P Lermitte. — J. Herlin. — Boullye et Lévesque, ces deux derniers notaires.

Cejourd'huy mercredy, deuxiesme jour d'apvril mil six cens dix-sept avant midy, a esté, par l'un des notaires roiaulx résidens à Soissons soubsignez, l'aultre présent faict lecture du contract de transport et remboursement cy-devant transcript aux vénérables prévost doien chanoynes et chappitre de l'église cathédralle de Soissons, comparans par messieurs Quentin Hoiau, grand archidiacre, Robert Huguet, chantre, Paoul

Lhermitte, escolattre, Jehan Herlin, Marcq Delettre, Samsom Berlette, Robert Cochon, Anthoine Debeyne, Paoul Lemasson, Pierre Ollivyer et François Desmarests, tous respectivement chanoynes en ladicte église, estans pour ce faire deuement et capitulairement assemblés en leur chappitre en la manière accoustumée, après laquelle lecture faicte ont lesd. sieurs de chappitre desclairé et desclairent par ces présentes qu'ils ont led. contract de transport et de remboursement faict à leur prouffict par Monseigneur l'évesque de Soissons, pour agréable et du tout l'agréent, l'approuvent et rattifient, consentent et accordent qu'il sorte son plain et entier effect force et vertu, promettant le tout satisfaire et accomplir et avoir agréable à tousjours tout le contenu, tant aud. contract de transport que au contract de fondation dud. sieur évesque, sans y contrevenir aulcunement, soubz l'obligation dés biens et revenus dud. chapitre renonçan.... En tesmoing de quoy ont faict signer ces présentes par le greffier de leur chappitre avecq nous notaires roiaulx soubsignez l'an et jour susdicts. Ainsi signé : De Ligny. — Gosset et Bouilye, notaires.

Objets offerts pour le Musée depuis le 5 novembre 1860.

M. Maxime Lemaire a donné, pour cet établissement, son portrait lithographié de représentant à l'Assemblée constituante de 1848, qu'on lui avait demandé ; M. Lesquibet, voyageur de commerce, un bel échantillon de concrétion calcaire provenant d'une carrière de Couvron; M. Perrin, un médaillon en plâtre de Jean Debry, député de l'Aisne à la Convention nationale, par David d'Angers ; M. Calland, un fragment de moule de nautile, en calcaire grossier, provenant de Berzy; M. Bonnard, serrurier à Soissons, une clé ancienne trouvée dans les

terres à la ferme de Sainte-Geneviève, ancien prieuré dépendant de Saint-Crépin-le-Grand de la même ville; M. Macaire, Amédée, de Venizel, employé aux travaux du chemin de fer, de beaux échantillons d'argile, avec sulfure de fer, trouvés dans les tranchées du pont, à Venizel, vers le rû Preux; M. Picard, de Pasly, un fragment de vase romain, en terre rouge, trouvé dans les fouilles du pont de ce village; M. Quint, officier en retraite, un obus russe trouvé dans sa maison, rue du Château, 6; M. Hageau, ancien receveur municipal, le portrait de M Desèvre, ancien maire de Soissons (petite gravure par le physionotype); M. Duval fils, du Tranlon, cinq pièces de monnaie, trouvées au lieudit la Chapelle, dans sa culture (un *Tetricus*, un double tournois, un liard de France); M. le comte De Sieyès, trois belles pièces romaines, trouvées par un cantonnier sur l'emplacement de la station romaine d'Arlaines, près de Fontenoy; M. Mottet, un cœur en plomb, contenant le cœur de Marie Le Cirier; M. Decamp, une empreinte d'une pierre tombale dont il donnera la description; enfin, l'administration municipale, une piastre du Mexique (1859).

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

L'abbé Pécheur.

Le Président,

de Laprairie.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1860.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

WILLIOT, ancien principal du collége de Soissons, *Vice-Président.*

PÉCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy, *Secrétaire.*

DÉCAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste.*

SUIN, notaire, *Trésorier.*

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BALDY, principal du collége de Soissons.

BETBÉDER, peintre à Soissons.

BONNAIRE, ancien principal de collége.

BOURSE, l'abbé, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CALLAND, bibliothécaire à Soissons.

CHORON, avoué à Soissons.

CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, au château de Pinon.

MM. Dilly, professeur de physique au collége.
Dupont, architecte de l'arrondissement de Soissons.
Flobert, au Thiollet près d'Attichy (Oise).
Fossé-Darcosse ✻, imprimeur à Soissons.
Geslin, docteur en droit à Soissons.
Laurendeau, professeur de dessin à Soissons.
Lefèvre, curé-doyen d'Oulchy-le-Château.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Perin, Charles, juge-suppléant à Soissons.
Poquet, l'abbé, curé-doyen de Berry-au-Bac, membre des comités historiques.
Prioux, Stanislas, quai des Augustins, 46, à Paris.
Ribeyre, rédacteur du *Journal de St-Quentin*.
Rigaux, notaire à Soissons.
Sieyès (comte), propriétaire à Fontenoy.
Usson, curé-archiprêtre à Château-Thierry.
Watelet, professeur au collége.
Vuaflart ✻, rue de la Tour d'Auvergne, n° 36, à Paris.
De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la cour impériale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

MM. Adam, médecin à Montcornet.
Barbey, ancien maire de Braine.
De Barthélemy, à Châlons-sur-Marne.
De Bertrand, à Dunkerque.
Bouvenne, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
Clerget, maître de dessin à l'école d'état-major à Paris.
Coutant, Lucien, président de la Société de sphragistique aux Riceys (Aube).
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Demimuids, imprimeur à Château-Thierry.
Destrez, docteur en médecine.
Duchesne ✻, propriétaire à Vervins.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'Académie de Reims.
Fleury, Edouard ✻, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.

MM. Fournaise, instituteur à Roucy.
Gallouzeau de Villepin, artiste à Paris.
Gomart, Charles, à St-Quentin.
Guyot, curé de Chery-lès-Pouilly.
Lambert, vicaire à Chauny.
Lance, architecte du Gouvernement pour les monuments historiques.
Lebeau, receveur des contributions indirectes à Wormhoudt (Nord).
Lecomte, principal clerc de notaire à La Ferté-Milon.
Matton, archiviste à Laon.
Mazure, maire de Braine.
Nourrit, artiste peintre à Paris.
Parizot, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.
Peigné-Delacourt, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 43.
Persin, curé de Bois-lès-Pargny.
Petit, Victor ✻, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.
Pilloy, à Neuilly-St-Front.
De Pistoye ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics à Paris.
Souliac, correspondant du Comité historique des arts et monuments à Château-Thierry.
Tauxier, graveur à Paris.
Thénot, artiste peintre à Paris.
Tourneux, Joseph, directeur au collége de Vervins.
De Tugny, propriétaire à Beaurieux.

Membres honoraires.

MM. Boitelle ✻, préfet de police à Paris.
Didron ✻, directeur des Annales archéologiques.
Lherbette, ancien représentant du peuple.
Quinette ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATORZIÈME VOLUME

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1860.

PREMIÈRE SÉANCE.

Pages

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1859, par M. de Laprairie, président 5

Note sur une découverte de monnaies à Courmelles, par M. de Laprairie 14

Observations géologiques sur le diluvium à Viry-Noureuil et à Sempigny, par M. l'abbé Lambert. 16

Note relative à des usages des anciens avocats de Soissons, produite par M. Suin 24

DEUXIÈME SÉANCE.

Réponse à M. Viollet-le-Duc à propos du théâtre de Champlieu, par M. de Laprairie. 29

Documents sur l'académie de Soissons, par M. Prioux. . . . 36

TROISIÈME SÉANCE.

Note sur M. Lefèvre d'Ormesson, intendant de Soissons, par M. Decamp. 54

Note sur un jeton des maires de Tours, par M. Williot. . . . 54

Note sur un passage d'un rapport de M. Renan, par un membre de la Société.. 55

Documents sur l'académie de Soissons, par M. Prioux. . . . 56

QUATRIÈME SÉANCE.

Documents sur l'académie de Soissons, par M. Prioux. . . 68

CINQUIÈME SÉANCE.

Description de plusieurs bornes milliaires, par M. Prioux.. . 83
Notes sur la maison de refuge de Longpont, sur l'église N.-D. des Vignes et sur l'ancien présidial, par M. Laurendeau. 91

SIXIÈME SÉANCE.

Excursion archéologique de la Société.

Rapport sur l'excursion de la Société à Condé-sur-Aisne, Chavonne, Bourg-et-Comin, Barbonval, Révillon et Glennes, par M. l'abbé Pécheur. 97

SEPTIÈME SÉANCE.

Notice sur le château de la Folie, près de Pierrefonds, par M. de Laprairie 112
Notes sur St-Nicolas de Courson et le *Four d'en Haut*, par M. de Laprairie 120

HUITIÈME SÉANCE.

Note sur des inscriptions latines existant sur un bâtiment dépendant de l'hôtel-Dieu de Soissons, par M. Laurendeau. 124
Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Soissons, par M. de Laprairie 128

NEUVIÈME SÉANCE.

Notice sur Vuillery et son église, par M. Decamp 133
Note sur le buste de la marquise de Créquy, par M. Decamp. 136

DIXIÈME SÉANCE.

Saint-Vincent de Paul et le diocèse de Soissons et Laon.. . 140

ONZIÈME SÉANCE.

Notice sur des découvertes faites près du pont de Pasly et

note sur un ancien camp ainsi que sur les grottes ou *creultes* de Pasly, par M. de Laprairie 170
Note sur les armes d'une abbesse de N.-D. de Soissons. . . 178
Actes concernant Jérôme Hennequin, évêque de Soissons et le chapitre de la cathédrale, fournis par M. Suin. 179

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DOUZIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

Académie de Soissons, documents sur l'ancienne, 36, 56, 68.
Actes notariés de 1602 et 1617. L'évêque J. Hennequin et le chapitre de la cathédrale de Soissons, 179.
Aliénation de mobilier d'église, avis de la Société, 28.
Armes d'une abbesse de N.-D. de Soissons, 178.
Avocats de Soissons, usage des anciens, 24.

B

Barbarie, observations sur le chemin de la, 105.
Barbonval, notice sur, 102.
Bazoches, misère au XVIIe siècle à, 151.
Bornes milliaires, description de plusieurs, 85
Bourg-et-Comin, notes sur, 102
Braine, misère au XVIIe siècle, 151.
Brulart de Sillery, évêque de Soissons, élu membre de l'académie française, 70.
Bureau de la Société, élection du, 5,

C

Cadran solaire trouvé dans des ruines à Soissons, 50.
Camp du Vil é, détails sur le, 176.
Carrières, habitations gauloises, 177.
Champlieu, notice sur le théâtre de, 29.
Chapitre de la cathédrale de Soissons, usages du, 179.
Chavonne, notes sur le village de, 100.
Circulaire du Ministre de l'instruction publique, 14, 11', 121.

Cœur de Marie le Cirier retrouvé, 170.
Condé-sur-Aisne, notes sur, 98.
Conon, Cte de Soissons, médaille de, 84.
Courmelles, médailles romaines trouvées à, 14.
Créquy, buste de la marquise de, 136.

D

Découvertes romaines au pont de Pasly, 171.
Dessins reçus pour le bulletin, 81.
Diluvium, description du, 1[illegible].
Donchery, titres concernant, 24.
Dons faits au musée, 14, 50, 54, 82, 84, 90, 121, 129, 165, 192.

E

Excursion archéologique de la Société en 1860, 83, 97.

F

Fismes, misère au XVII siècle, 151.
Fontaine ogivale de la Folie, 114.
Four d'en Haut, note sur le, 151.

H

Hennequin (Jérôme), évêque de Soissons, note sur, 1[illegible]9.

I

Inscriptions, romaines, 86, 87, 88, 89, du XVIe siècle, 103, 124 sur verre, 135.

J

Jeton de Tours, note sur un, 54.

L

La Folie, près de Pierrefonds, notice sur le château de, 11[illegible].
Lefèvre d'Ormesson, intendant de Soissons, 54.
Liste des membres de la Société, 195.
Longpont, maison de refuge de l'abbaye de, 91, 94.

M

Manuscrit de la bibliothèque de Soissons de Guyart des Molins, 128.
Médailles, romaines, 14, 118, 165, 175, de Conon, comte de Soissons, 84 Gauloises, 116.
Mesures anciennes de Troyes et d'Oulchy-le-Château, 15.
Mosaïque de Bazoches, 50.

N

Nicolas de Courson (Saint-), note sur, 120.
Nomination de membres de la Société, 97, 137, 170, d'une commission, 85.
Notre-Dame-des-Vignes, note sur l'ancienne église de, 92.

O

Ouen (Saint-), chapelle de, 99.
Ouvrages offerts à la Société, 27, 53, 67, 83, 111, 123, 131, 137, 169.

P

Porche de Glennes, description du, 107.
Présidial, renseignement sur l'ancien, 92.

R

Rapport annuel du Président de la Société, 5
Réclamation de M. Melleville, 63.
Renan, passage d'un rapport de M., 55.
Ribemont, misère au XVIIe siècle à, 118.

S

Sculptures du XVIe siècle, 90.
Séances de la Société, 5, 27, 53, 67, 83, 97. 111, 123, 131, 137, 169.

T

Table des matières du XIVe vol., 198
Théâtre romain de Champlieu, travail sur le, 29, opinion de M. de Caumont, 83.

Tombes gallo-romaines de Pasly, 174.
Travaux des membres de l'ancienne académie de Soissons, voir au mot académie.
Trouvailles romaines, description de, 111, 116, 119, 172.

U

Usages du chapitre de la cathédrale de Soissons, 179.

V

Villé, note sur le camp du, 133.
Vincent-de Paul, sa charité dans le département de l'Aisne, 140.
Voie romaine, renseignements sur une, 171, 177.
Vuillery, notice sur le village de, 133.
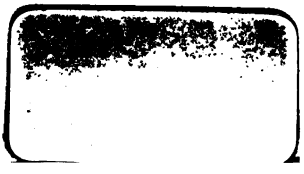
Laon — Typ. de Ed. Fleury.